



# PLAN D'ACTION

## DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



2006-2009

## SOMMAIRE

### 1) PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

➤ Le loisir	p.1 à 14
Action 1 : Connaître et fidéliser nos licences loisirs	p.2 à 3
Action 2 : Dynamiser et structurer nos activités vers ce public	p.4 à 7
Action 3 : Diversifier l'offre de la pratique loisir	p.8 à 10
Action 4 : Provoquer de nouvelles affiliations	p.11 à 13
➤ Les jeunes	p.15 à 25
Action 1 : Elaborer un parcours spécifique pour encadrer l'activité des débutants	p.17 à 20
Action 2 : Créer et pérenniser des animations ponctuelles ciblées vers ce public	p.21 à 24
➤ Les femmes	p.26 à 39
Action 1 : Développer l'accessibilité des jeunes filles à nos pratiques compétitives	p.28 à 30
Action 2 : Promouvoir et valoriser la pratique féminine	p.31 à 35
Action 3 : Favoriser l'accès des femmes aux instances dirigeantes	p.36 à 38
➤ L'évènementiel	p.40 à 53
Action 1 : Optimiser l'organisation des compétitions inscrites aux calendriers nationaux	p.41 à 44
Action 2 : Structurer l'organisation des compétitions internationales	p.45 à 48
Action 3 : Innover par la création de nouveaux événements	p.49 à 52
➤ Les Dom-Tom	p.54 à 55
Action 1 : Renforcer et pérenniser le soutien apporté aux DOM déjà actifs	p.54
Action 2 : Favoriser l'ouverture vers les TOM à fort potentiel	p.55

### 2) DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

➤ La détection des talents	p.56 à 65
Action 1 : La stratégie de détection/évaluation	p.58 à 61
Action 2 : Elaborer un suivi des jeunes talents	p.62 à 64
➤ La filière	p.66 à 73
Action 1 : Déterminer la politique globale de la filière d'accès au sport de haut niveau	p.68 à 69
Action 2 : Déterminer les objectifs sportifs de notre filière	p.70 à 71
Action 3 : Prévoir les perspectives de développement de notre filière	p.72

➤ La Préparation Olympique et la performance	p.74 à 81
Action 1 : La préparation olympique de l'haltérophilie	p.75 à 76
Action 2 : La préparation de haut niveau de la force athlétique	p.77 à 78
Action 3 : Les outils de soutien à la recherche de performance de haut niveau	p.79 à 80
Action 4 : La performance en culturisme	p.81

### 3) PROMOTION DES METIERS DU SPORT

➤ Formation Fédérale	p.82 à 96
Action 1 : Restructurer la formation fédérale	p.83 à 89
Action 2 : Créer un référentiel de contenus de formation	p.90 à 92
Action 3 : Valoriser les diplômes de la formation fédérale	p.93 à 95
➤ Formation Professionnelle	p.97 à 107
Action 1 : Créer un organisme de formation	p.99 à 102
Action 2 : Promouvoir la professionnalisation dans nos clubs, départements et régions	p.103 à 106
➤ Formation des futurs cadres	p.108 à 113
Action 1 : Susciter et favoriser la vocation professionnelle : devenir professeur de sport	p.109 à 110
Action 2 : Offrir et encadrer la préparation au concours de recrutement des professeurs de sport	p.111 à 112

4) ECHEANCIER PREVISIONNEL	p.113 à 115
----------------------------	-------------

**PROMOTION  
POUR LE PLUS  
GRAND NOMBRE**

# **LE LOISIR**

## Le secteur loisir

La pratique loisir regroupe les activités physiques et sportives comme la musculation d'entretien et/ou de remise en forme, les cours collectifs et les pratiquants non-compétiteurs des 3 disciplines organisées par la fédération.

Le « loisir » est un secteur d'activité de la FFHMFAC déjà bien développé si on considère le nombre de licences loisirs en rapport avec le nombre total de licences de la fédération. En effet, pour la saison 2004-2005, on comptait 31 013 licences loisirs sur un total de 36 607, soit 84,71% des ressources propres en terme de licences pour la fédération. Même si ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils prennent en compte nos dirigeants et arbitres de clubs (2650 environ).

On peut donc estimer ce secteur d'activité à approximativement 28 300 licenciés, soit 77,30% de l'effectif de la fédération. Il enregistre donc les  $\frac{3}{4}$  des licences de la fédération et apporte, à raison de 15 euros par licence, 424 500 euros de contribution au budget de la fédération, sans que son développement au niveau national soit une priorité.

Les études statistiques font état de plus d'un million de pratiquants dans le secteur de la forme et nous pouvons penser qu'un bon tiers sont adeptes de la musculation. L'augmentation sensible du nombre de licences fédérales passe indubitablement par des actions en faveur du loisir.

Il présente un fort potentiel de développement en terme de licences et donc de ressources financières propres pour la fédération. Ce qui permettrait de consolider la situation financière de la fédération, mais aussi d'améliorer notre crédibilité face aux pouvoirs publics et privés.

Afin de favoriser l'émergence de plusieurs axes de développement dans le but d'établir une stratégie, il apparaît nécessaire de se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques de notre public « loisir » ?
- Quelle est son attente à l'égard des divers types de pratique ?
- Comment dynamiser ce secteur ? Avec quels évènements ? A quels échelons ?
- Qu'est ce que la fédération peut apporter/proposer aux licences loisirs, aux clubs de pratiques exclusivement de loisirs ?

Afin d'apporter des éléments de réponse et un plan d'actions pour contribuer au développement de ce secteur, nous proposons 4 axes :

- Connaître et fidéliser nos licences loisirs
- Dynamiser nos activités vers ce public
- Diversifier l'offre vers ce secteur
- Provoquer de nouvelles affiliations

## **ACTION 1 : CONNAITRE ET FIDELISER NOS LICENCES LOISIRS**

Il est indispensable de collecter des informations sur les licenciés « loisir » afin de déterminer leurs typologies, leurs attentes en terme de pratique, et leurs principales motivations. Avec ces données et par l'intermédiaire d'un traitement statistique, nous pourrions élaborer un ou des profils types de nos licences loisirs et surtout adapter nos dispositifs à leurs besoins pour les fidéliser quelque soit leur âge.

Pour cela, il est nécessaire d'aller chercher les informations auprès des licenciés au sein des clubs grâce à une enquête nationale destinée exclusivement aux pratiquants de loisir. Pour un résultat optimal de ce recueil de données, il convient de passer par plusieurs étapes :

- *Elaborer l'outil : le questionnaire*

L'élaboration de cette enquête consiste à sélectionner des items pertinents afin d'avoir des données concrètes de terrain sur la pratique loisirs et des variables permettant de caractériser notre public. Ainsi, en recoupant les informations, nous pourrions mettre en place des dispositifs adaptés à la demande de ces licenciés. D'autre part, au niveau local, nous pourrions conseiller les clubs dans les éventuelles démarches à suivre afin d'améliorer leur offre.

Ce questionnaire devra être composé au moins de 4 parties :

- Une fiche signalétique (âge, sexe, CSP...)
- Information sur la pratique (Pourquoi, comment, quand, fréquence...)
- Information sur la structure d'accueil (Matériel, encadrement, horaires d'ouverture...)
- Les motivations de la pratique (Santé, plaisir, cohésion sociale...)

- *Cibler précisément le public concerné :*

Afin d'avoir des données pertinentes sur le secteur loisir, il convient que seuls les licenciés qui pratiquent la musculation d'entretien, de remise en forme ou les cours collectifs soient destinataires de cette enquête. En effet, si des données concernant la pratique loisir de nos 3 disciplines s'intercalent, nous aurons une vision erronée de la situation. De ce fait, nos dispositifs ne pourront répondre réellement à la demande.

- *Diffuser l'enquête aux clubs et centraliser les résultats au siège fédéral :*

En ce qui concerne l'acheminement des questionnaires vers les clubs et leur retour à la fédération, deux solutions s'offrent à nous. L'une, onéreuse et lourde dans la mise en œuvre, en passant par La Poste et l'autre plus simple en terme de démarche et en faveur du développement durable : Internet.

C'est dans cette seconde voie que nous allons nous engager puisqu'elle nous permet de limiter considérablement les coûts en envois postaux mais aussi en photocopies du questionnaire. Quasiment tous les clubs sont pourvus de l'outil informatique et dans le cas contraire, le Centre National du Développement du Sport (ex FNDS) peut permettre de combler ce manque.

Néanmoins, à l'occasion d'un envoi postal national à l'attention des clubs, une simple feuille d'informations sera jointe, présentant les motivations et les modalités de cette opération. A charge pour nos clubs de l'afficher dans la salle afin de sensibiliser les différents publics, voire proposer la mise à disposition de l'ordinateur de l'association pour ceux qui n'ont pas Internet à leur domicile.

L'utilisation d'Internet pour diffuser ce questionnaire à des avantages non-négligeables. Il s'agira de passer par le site fédéral afin de le télécharger et de le renvoyer immédiatement après l'avoir dûment rempli.

Par contre, pour éviter que cet acte soit rébarbatif pour le licencié, il faudra élaborer le questionnaire en tenant compte que le temps de remplissage de celui-ci n'excède pas 5 à 10 minutes.

- *Le dépouillage des résultats et le traitement des données :*

Une fois le questionnaire créé et diffusé, il s'agira de construire un programme informatique qui permettra de recueillir rapidement les données. Le laps de temps entre la diffusion et le retour des questionnaires permettra d'y réfléchir et de l'élaborer.

Ensuite, nous pourrons nous baser sur ces indicateurs en vue de mettre en œuvre une politique cohérente de développement dans ce secteur.

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Une enquête préalable est incontournable avant toute mise en œuvre d'une politique de développement dans ce secteur, car il présente des particularités et des motivations qui ne nous sont pas familières. Le recueil de données générales sur ce public et ses pratiques va nous permettre d'avoir un regard plus objectif sur la manière dont ces licenciés appréhendent leur pratique.

Ainsi, nous pourrons proposer des dispositifs adaptés, de la conception à la mise en œuvre sur le terrain notamment pour :

- Adapter l'offre des clubs à la demande « loisir »
- Fidéliser les licences loisirs
- Réfléchir sur des stratégies de développement cohérentes
- Augmenter le nombre de licences loisirs

## **ACTION 2 : DYNAMISER ET STRUCTURER NOS ACTIVITES VERS CE PUBLIC**

Les activités loisirs que nous proposons dans les clubs sont exclusivement tournées vers la musculation d'entretien, la remise en forme et les cours collectifs quand les infra-structures et l'expertise de l'encadrement le permettent.

Au même titre que pour les pratiques compétitives, nous devons créer une offre originale permettant de faire sortir nos licenciés « loisirs » de la salle de remise en forme et ainsi favoriser leur regroupement dans un lieu commun en mettant en place des stages « loisirs ».

Ces stages, sans recherche de performance, doivent :

- Favoriser la convivialité
- Faciliter l'échange
- Découvrir de nouvelles pratiques
- Promouvoir nos pratiques loisirs
- Promouvoir nos programmes et méthodes de bien-être et de détente
- Perfectionner les enseignements

Les objectifs de cet événement sont : d'une part de dynamiser la pratique loisir en créant une nouvelle offre, et d'autre part d'apporter un retour sur la prise d'une licence au sein de la fédération. De plus, il donne un intérêt supplémentaire pour vendre les prestations de la fédération auprès des clubs commerciaux et ainsi favoriser des nouvelles affiliations.

Afin de créer et de pérenniser ce stage, il convient de passer par plusieurs étapes.

- *Trouver des partenaires :*

Afin d'élargir notre éventail d'activités sportives de loisir au cours de ces stages, il est important d'apporter d'autres sports ludiques autres que ceux de la fédération. Ainsi, nous pourrions montrer ce que peuvent apporter nos propres pratiques loisirs fédérales à la vie quotidienne et/ou leur complémentarité à d'autres disciplines sportives.

Un partenariat avec des fédérations comme la course d'orientation (FFCO), la randonnée pédestre (FFRP), le ski (FFS), le canoë-kayak (FFCK) ou encore la voile (FFV), nous permettrait d'élaborer des stages aux contenus riches et variés.

Grâce à cette démarche, nous favorisons l'adhésion et la participation de nos licenciés à notre projet.

Enfin, à la périphérie de ces activités, nous pouvons réaliser la promotion de nos prestations de loisir avec des cours qui montrent et insistent sur leurs incidences bénéfiques en matière de santé et d'hygiène de vie par exemple. Ce qui permet notamment de mettre en avant le caractère indispensable de nos pratiques car elles viennent forcément en soutien des autres. Par exemple :

- un réveil cardiovasculaire le matin
- un cours de renforcement musculaire en seconde partie de matinée
- une randonnée pédestre l'après-midi
- un cours de stretching pour favoriser la récupération

- *Créer une équipe d'animation des stages :*

L'encadrement de ces stages est un facteur non négligeable afin de pérenniser nos stages loisirs à plus ou moins court terme.

En effet, nous devons recruter et former une équipe d'animation spécifique à ce projet en fonction de critères comme :

- Le niveau d'expertise de nos pratiques loisirs
- Les capacités à animer un séjour
- Les capacités à s'adapter au public
- Le niveau d'autonomie...

Afin de favoriser :

- L'engouement des licenciés pour notre offre
- Le dynamisme des stages
- L'ambiance conviviale
- L'expertise des contenus
- L'approche pédagogique
- Le perfectionnement

Nous devons donc :

- créer une fiche de poste en accord avec nos besoins
- diffuser ce profil en interne et externe
- Auditionner les candidats

- *Créer des contenus de séances par thèmes :*

La promotion de nos pratiques loisirs doit s'axer sur les thèmes généraux de la santé et de l'hygiène de vie afin de favoriser une pratique régulière de celles-ci.

Nous devons construire des séances types originales suivant des objectifs comme :

- Le réveil musculaire
- Education posturale ou école du dos
- Le renforcement musculaire
- Les cours collectifs de défoulement
- Fatigue et récupération...

- *Rechercher un lieu et un cadre adéquat :*

En effet, le lieu de ce stage doit être d'un côté, attrayant afin d'obtenir un nombre de candidats important mais aussi fonctionnel afin de pouvoir proposer une variété d'activités physiques.

D'autre part, concernant « les loisirs », ce stage doit être pensé et conçu comme des vacances organisées.

Il s'agit donc de répertorier les lieux remplissant ces conditions, à la montagne, à la mer où encore dans les sociétés privées spécialisées comme par exemple Center Parc.

- *Chiffrer l'évènement :*

Une fois le budget du stage effectué qui prendra en compte le déplacement, l'hébergement et la restauration, l'encadrement et les actions diverses, il conviendra de déterminer les crédits allouer par :

- La fédération
- Les partenaires éventuels
- Les stagiaires
- Autres aides publics.

Remarque : Il apparaît très important que la fédération montre son investissement financier vers cette animation du secteur loisir. En effet, nous rappelons que les licences loisirs génèrent à elles seules 424 500 euros de fonds propres, soit 56% des ressources propres totales de la fédération.

- *Vendre l'évènement :*

Cette étape est très importante car elle va conditionner la demande de participation au stage et donc d'une certaine manière, la viabilité de cette évènement.

Tout d'abord, nous devons construire un outil de communication, de type prospectus et/ou affiche, qui mettra en valeur notre stage avec des mots clés, un slogan, un visuel adapté, les informations inhérentes au séjour « loisir » et un coupon réponse.

Il conviendra alors de le diffuser sur tous les supports fédéraux :

- Affiche dans les clubs
- Prospectus dans les clubs
- Le site Internet
- La revue fédérale

Cette campagne promotionnelle devra être lancée au moins 6 mois avant le stage et les inscriptions clôturées au moins 2 mois avant afin de permettre de faire face à la demande et de préparer toute la logistique de cet évènement.

- *Appréhender l'avenir de ce stage « loisir » :*

Nous devons choisir des indicateurs pertinents qui vont nous aider à évaluer objectivement et concrètement notre action vers le secteur loisir.

Il apparaît important de recueillir des données des intervenants, des stagiaires à l'aide d'un petit questionnaire afin de pointer les points forts et les points faibles de notre stage. De cette façon, nous pourrons réaliser les adaptations nécessaires pour augmenter la demande et pérenniser ce stage.

Ensuite, si la demande devient importante, nous pourrons structurer notre dispositif en déconcentrant l'action vers les zones, puis dans les régions.

## CONCLUSION SUR L'ACTION

La pratique loisir est la ressource n°1 de la fédération et représente un potentiel très important en terme de nouveaux licenciés. Le développement du Sport-Santé est un facteur à prendre en compte afin de dynamiser cette pratique en apportant des innovations à travers des stages « loisir ».

Enfin, l'élaboration de ce projet représente un travail lourd, à temps plein, qui nécessite de :

- Connaître le milieu de la remise en forme
- Créer un réseau avec d'autres fédérations
- Etre disponible à temps complet
- Maîtriser la méthodologie de projet
- Manager une équipe

Il nous paraît incontournable **de recruter ou d'affecter un Conseiller Technique Sportif spécialiste dans ces activités et exclusivement réservé pour le secteur loisir**, qui interviendra sous la responsabilité du DTN.

Etant donné l'importance de cette action, le responsable sera un membre élu ou désigné par le Comité Directeur de la fédération, lequel sera épaulé par ce CTS.

### **ACTION 3 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LA PRATIQUE LOISIR**

La diversification de nos pratiques loisirs est une initiative essentiellement locale, c'est à dire des clubs suivant leurs infra-structures et leurs moyens humains.

Il conviendrait donc de les définir au niveau national et de construire des outils de communication accessibles à tous les clubs affiliés afin qu'ils puissent réaliser leur promotion. Le site de la fédération est là encore un outil central de notre communication, aussi bien interne qu'externe.

➤ Nos activités du secteur loisir peuvent être regroupées selon 3 thèmes :

- La préparation physique
- La santé
- La forme

➤ Les objectifs de la construction de ces outils de communication sont :

- Informer de manière cohérente sur notre offre loisir au niveau national
- Faire suivre au niveau local
- Donner des outils de promotion pour nos clubs

- ***La préparation physique :***

Nous sommes forcés de constater que ce secteur nous échappe totalement alors que la majorité des disciplines sportives utilisent nos mouvements pour développer les déterminants physiques de leurs athlètes. Nous parlons ici des sports collectifs comme le rugby, le hand-ball, le volley-ball ; des lanceurs en athlétisme, des sports de combat comme le judo, la lutte et le karaté par exemple.

De nombreux sports ont besoin de l'expertise de nos brevets d'Etat pour leur préparation sportive, d'une structure pouvant les accueillir pour qu'ils réalisent leurs séances de renforcement musculaire, de développement de la force explosive, de développement de la coordination... Pourtant, ils ne viennent pas à notre rencontre et ont une démarche clandestine et rudimentaire afin d'apprendre à leur sportif des mouvements qu'ils ne connaissent pas et qui de ce fait, mettent en danger leur intégrité physique.

Nous devons donc communiquer vers tous ces clubs locaux sur la possibilité d'avoir le matériel et l'encadrement nécessaires pour que :

- Les blessures, hors de leur spécialité soient évitées grâce à l'expertise posturale de nos brevetés d'Etat
- La préparation physique soit optimale grâce à un apprentissage technique

Afin d'accueillir ces structures, des conseils au club pourraient s'orienter vers :

- Adopter un tarif attractif pour ce nouveau type d'adhérent
- Réserver des créneaux horaires et un encadrement exclusif et spécifiques
- S'adapter à leur demande
- Ne pas interférer dans leur planification

- **La santé :**

L'une des motivations première de la pratique loisir, selon l'étude de Patrick Mignon en 2000 (chef du laboratoire de sociologie de l'INSEP) « Français : comment pratiquez-vous ? », est de préserver sa santé physique et morale.

Nous devons mettre en avant nos savoirs et nos expertises en matière de postures notamment afin de promouvoir la santé par nos activités de loisir.

Ainsi, nos offres de loisir permettent de :

- Lutter contre la sédentarité
- Prévenir de l'arthrose
- Créer du lien social
- Sensibiliser à l'éducation posturale de la vie quotidienne
- Prévenir et préparer le corps face aux contraintes liées à la profession

L'impact de nos pratiques de loisir sur la santé est un point fort que nous devons mettre en avant afin d'augmenter la demande au sein des clubs.

Par contre, il convient d'adapter notre discours et nos contenus selon la catégorie d'âge de nos interlocuteurs (jeunes, adultes, 3<sup>ème</sup> âge).

- **La forme :**

Le secteur de la forme est en plein essor puisqu'un salon national lui est consacré chaque année. Là encore, nous devons nous positionner comme des vecteurs de bien être grâce à nos savoirs et expertises dans la pratique de la musculation.

Nous produisons de la forme grâce à nos activités de loisirs qui sont :

- *La forme physique :*
  - Les cours collectifs type fitness
  - Le renforcement musculaire
- *La forme morale :*
  - L'esthétisme et la beauté du corps

➤ Afin de soutenir cette diversification au sein de nos clubs, nous devons, au niveau national :

- Créer une commission nationale sur le thème des pratiques loisirs
- Se conventionner avec d'autres fédérations (pour la préparation physique) ou des multinationales (pour la santé)
- Mettre en place des stages de formation continue pour nos éducateurs suivant les différents thèmes et publics concernés
- Elaborer un guide technique contenant des conseils pour la mise en place de ces pratiques

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Nous devons donc mettre en avant la diversité de nos pratiques de loisir et ce qu'elles peuvent apporter à nos licenciés.

Pour cela, nous devons élaborer trois plaquettes de communication qui présentent les trois thèmes ci-dessus afin de nous positionner dans l'univers de la préparation physique, de la santé par le sport et de la forme.

Le fait de les faire séparément va nous permettre d'être plus exhaustif suivant le thème, et d'autre part, les clubs pourront sélectionner la plaquette suivant leur besoins en communication.

Enfin, une quatrième plaquette reprendra ces 3 thèmes afin d'apporter des informations complètes sur la totalité de notre offre « loisir ».

En ce qui concerne la diffusion de nos outils de communication, nous devons, dans un souci d'économie, les mettre à disposition des clubs en téléchargement sur le site Internet de la fédération. De cette façon, ils pourront, suivant la demande et leur objectif de communication, utiliser ces supports afin de promouvoir le loisir dans leur établissement.

De plus, si tous ces outils sont disponibles sur le site, ils nous permettent d'informer nos internautes sur nos offres loisir et de susciter des demandes de renseignements sur des éventuels lieux de pratique au siège fédéral. Ensuite, le personnel fédéral redirigera ces personnes vers le club le plus proche.

## **ACTION 4 : PROVOQUER DE NOUVELLES AFFILIATIONS**

La massification de notre secteur loisir, en terme de nouveaux licenciés, est l'axe prioritaire vers lequel nous devons nous tourner. Mais, nos efforts doivent se concentrer vers des Etablissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) déjà constitués et dont les prestations de services honorées concordent avec nos activités fédérales de loisir.

Comme nous le pointions précédemment, les études statistiques font état de plus d'un million de pratiquants dans le secteur de la forme et nous pouvons penser qu'un bon tiers sont adeptes de la musculation de loisir.

Nous devons alors élaborer une stratégie de rapprochement avec l'ensemble des structures associatives et/ou communales proposant de la musculation de loisir afin de favoriser leur affiliation au sein de notre fédération. Ainsi, ces nouvelles affiliations apporteront inévitablement de nouvelles licences.

Nous devons donc provoquer et inciter ces EAPS à nous rejoindre en mettant en avant les avantages que la fédération va leur apporter et en pointant les inconvénients qu'une structure non-institutionnalisée rencontre (l'affiliation étant l'une des conditions à l'attribution de l'agrément « Sport »).

Les objectifs de cette action sont dans un premier temps d'élaborer des moyens de communication adaptés montrant l'intérêt d'être affilié à notre fédération pour dans un second temps, démarcher auprès de ces structures potentielles.

Afin que sa mise en œuvre soit cohérente, il nous faut :

- ***Elaborer une plaquette de communication : intérêts d'être affilié***

Il s'agit de promouvoir :

- Les avantages administratifs liés à l'affiliation
  - L'assurance en responsabilité civile et individuelle d'accident à coût réduit
  - L'éligibilité dans toutes les instances fédérales (licence individuelle adulte)
  - L'expression par le vote aux Assemblées générales (licence individuelle adulte)
  - L'accès à l'agrément « sport », label de qualité des associations sportives
  - L'accès aux subventions d'Etat et des collectivités territoriales
  - L'allégement de la fiscalité pour les sociétés commerciales (filiation, sectorisation)
- Les apports de la fédération à destination de leurs licenciés
  - L'accès aux stages loisirs
  - L'accès à la formation fédérale, continue, diplômante et certifiante
  - La participation aux compétitions fédérales

- La prévention de la santé des pratiquants et la lutte contre le dopage
- Autres à élaborer... (tarifs préférentiels, remise chez des partenaires commerciaux)

Il faut mettre en avant que l'affiliation et les licences qui en découleront sont des éléments d'appartenance à la fédération. Chaque pratiquant, par sa contribution financière, participe au développement des activités de la musculation impulsées par la fédération.

- o La démarche et les modalités y conduisant

Il doit suggérer :

- La simplicité de se fédérer
- Les contributions financières au développement de notre secteur loisir

- ***Cibler des associations et des sociétés commerciales potentielles***

- o La stratégie de la campagne d'affiliation :

Parmi les clubs de remise en forme non affiliés, on retrouve 3 types de structure :

- Les associations communales
- Les petites sociétés commerciales (1 ou 2 employés)
- Les comités d'entreprise
- Les chaînes commerciales de la forme (type Club Med, Gymnasium...)

Nous devons concentrer nos efforts sur les 2 premières entités. En effet, il est actuellement impossible à notre fédération d'offrir un intérêt conséquent pour les « poids lourds » de la forme.

Ainsi, notre campagne d'affiliation doit cibler en premier lieu les associations municipales car les collectivités territoriales support de celles-ci sont très accessibles et n'ont pas d'objectif de rentabilité économique réel. Ensuite, nous pourrions nous rapprocher des petites structures commerciales qui seront plus sensibles à nos offres fédérales notamment compte tenu des possibilités fiscales qu'une association agréée peut engendrer.

- o Le répertoire de notre champ d'action :

Le MJSVA vient de terminer le Recensement des Equipements Sportifs au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cet outil a été élaboré pour chaque échelon régional et nous offre donc la possibilité de cibler les structures municipales et commerciales qui rentrent dans notre champ d'action prioritaire. Ce recueil de données exhaustives permet d'avoir une cartographie précise des salles de musculation et/ou de remise en forme dans chaque région.

Ce recensement sera bientôt disponible au public sur Internet mais il est déjà présent au sein des DRDJS. Les régions pourvues d'un CTR peuvent y avoir accès.

Ainsi, il s'agira de sélectionner ces structures potentielles et d'élaborer le plan d'action régional de la campagne d'affiliation.

Ce dispositif va faciliter la prise de contact avec nos cibles et donner de la cohérence à la mise en œuvre de cette action.

- ***Communiquer via les médias fédéraux***

Comme pour les autres actions, la communication interne et externe autour de la campagne d'affiliation est incontournable afin d'obtenir des résultats probants, c'est à dire un nombre conséquent de nouvelles affiliations et donc de nouvelles licences.

Là encore, nous devons créer des flux d'informations clairs et réguliers en direction des Comités régionaux et Départementaux, des clubs et surtout de notre public cible.

Il s'agit donc de :

- Fournir la plaquette à nos organes déconcentrés pour favoriser leurs démarches
- Communiquer par l'intermédiaire de la revue fédérale
- Créer une page web consacrée à l'affiliation

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Cette action est un axe prioritaire de développement de notre fédération en terme de nombre de licenciés. Elle prend en compte le vivier considérable que représente les associations municipales et les sociétés commerciales déjà existantes.

Par contre, nous devons adapter notre démarche afin que la prise de contact soit cohérente avec notre objectif de les fédérer. L'envoi d'une plaquette de publicité de nos services ne paraît pas judicieux pour interpeller ce type de public. Nous devons nous déplacer vers eux afin de réduire la distance et de favoriser le dialogue voire la négociation.

De plus, l'outil ministériel qui sera bientôt à notre disposition favorisera ce type démarche.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le loisir est déjà le secteur qui génère le plus de ressources propres à notre fédération, mais c'est aussi celui qui présente les plus grandes opportunités de développement.

Ainsi, il offre un potentiel considérable en terme de nouveaux clubs et de nouveaux licenciés. Nous devons donc concentrer nos efforts dans ce sens afin d'améliorer notre notoriété au sein de la sphère sportive, notre crédibilité au sein des institutions qui développent ou contribuent au développement du sport en France et part la même occasion de consolider la situation financière de notre fédération.

Le développement efficient de ce secteur nécessite un spécialiste de la forme, une disponibilité très importante et une connaissance du milieu commercial afin d'adapter nos dispositifs à la réalité de terrain de notre public cible. L'ampleur de ce chantier nécessiterait donc d'intégrer un nouveau CTS pour la musculation.

C'est en conjuguant nos efforts dans cette direction, en collectant des données pour mieux cerner les attentes de notre public, en diversifiant nos pratiques loisirs et en créant des animations qui leurs seront spécifiques, que nous exploiterons de manière optimale tout le potentiel du secteur de la forme.

# **LES JEUNES**

## Les jeunes

Le développement des activités sportives de notre Fédération est dépendant des actions de recrutement, d'animation, et de formation mises en place par les clubs sous l'impulsion fédérale.

Le public « jeune » (les –20 ans), qui pratique en loisir ou en compétition au sein de notre fédération représente au total 6 156 licences sur les 36 607, soit 16,8 % de nos licenciés ont moins de 20 ans.

Ce faible pourcentage est à relativiser, compte tenu de nos pratiques loisirs qui sont destinées davantage à un public adulte.

Cependant, nous constatons que seulement 1 494 jeunes, soit 24,3 % du total des jeunes, pratiquent une discipline de compétition contre 4 662 jeunes, soit 75,7% du total des jeunes, pratiquent nos disciplines de loisir.

Ces chiffres font apparaître un déficit chez les jeunes compétiteurs, en comparaison avec le nombre beaucoup plus important (3 fois plus) de jeunes qui pratiquent la musculation de loisir notamment. Pourtant, dans le cadre des activités sportives se pratiquant en salle, les jeunes vont plus facilement être attirés par les disciplines de compétition.

Nous pouvons alors émettre plusieurs hypothèses qui peuvent expliquer le choix des jeunes à pratiquer nos disciplines de loisir, au détriment de nos disciplines de compétition.

Tout d'abord, la musculation dispose d'une notoriété très développée, en comparaison avec l'haltérophilie, la force athlétique et le culturisme. D'ailleurs, ce public fait souvent l'amalgame entre la musculation et les autres disciplines de compétition.

Ensuite, les pratiques « loisir » sont plus « libres » car elles ne nécessitent pas un apprentissage très long, alors que nos disciplines de compétitions requièrent une éducation posturale et un apprentissage technique plus approfondi dans l'optique de la réalisation à long terme d'une performance, et cela, dans le respect de l'intégrité physique de l'athlète. De ce fait, les séances d'initiation et d'entraînement qui suivent ne sont pas forcément assez ludiques pour séduire ce public jeune dont la pratique sportive se caractérise par le phénomène du « zapping ». De plus, nous constatons que les clubs se tournent très vite vers la recherche d'une performance sportive chez les débutants, ce qui impose inévitablement des capacités importantes de concentration et donc ne favorise pas le caractère ludique, le défoulement et la qualité de la formation des jeunes athlètes.

La mise en œuvre d'une politique sportive visant à favoriser l'accès des jeunes à notre offre de pratique sportive comporte donc deux finalités distinctes et transversales à la fois.

Il s'agit d'un côté, de densifier notre masse de compétiteurs pour permettre d'alimenter plus facilement notre filière d'accès au sport de haut niveau dans le cadre du développement de notre Département Performance et Préparation Olympique, et de l'autre, de favoriser l'accès des jeunes vers nos pratiques sportives afin de participer plus activement à notre mission de service public que nous confère l'agrément du MJSVA, notamment dans le cadre de la socialisation, de l'insertion sociale et de la lutte contre les incivilités en direction du public jeune.

Afin d'apporter des éléments de réponse et un plan d'actions pour contribuer au développement de ce secteur, nous proposons deux axes :

- Faire connaître les activités sportives fédérales auprès de ce public
- Adapter notre pédagogie et nos méthodes d'initiation pour fidéliser nos débutants de -20 ans

Dans l'optique de réaliser ces objectifs, nous devons :

- Créer et pérenniser des animations ponctuelles ciblées vers ce public
- Elaborer un parcours spécifique pour encadrer l'activité des débutants

## **ACTION 1 : ELABORER UN PARCOURS SPECIFIQUE POUR ENCADRER L'ACTIVITE DES DEBUTANTS**

Lors de l'olympiade précédente, nous avons constaté une diminution de la densité des compétiteurs chez les jeunes. Ce phénomène s'accompagne aussi d'une baisse des performances techniques de nos jeunes dans nos différentes disciplines sportives.

Ensuite, les statistiques de l'encadrement médical des équipes de France font émerger la problématique d'une insuffisance dans la préparation physique de ces jeunes, puisque les micro-traumatismes et traumatismes causés notamment par une pratique intensive de nos sports de compétition arrivent plus tôt dans la carrière de nos athlètes et/ou plus fréquemment (lésions articulaires des épaules et des genoux, discopathie).

Ce constat fait donc apparaître une faiblesse, voire un manque de contenus en matière de prophylaxie au cours de la formation des futurs compétiteurs. Par exemple, ce public est souvent très peu sensibilisé au travail des abdominaux, lombaires, étirements et renforcement musculaire individualisé puisque le temps qui devrait leur être imparti, est utilisé en priorité pour le travail spécifique à chaque discipline.

Enfin, le calendrier fédéral des compétitions est très chargé dès le début de la saison sportive (septembre), notamment pour les jeunes débutants puisque les compétitions commencent en septembre et se terminent fin juin pour la trêve estivale. Ainsi, les temps aménagés pour l'apprentissage des qualités techniques et physiques est très mince.

La première partie de la saison est consacrée à la préparation de la « coupe de France » et des « championnats des clubs » (de septembre à janvier) et la seconde période (janvier à juin) se tourne vers la préparation des finales nationales. Les mois de juillet et août représentent le seul espace restant pour combler des déficits techniques et/ou physique, soit dix mois après le début de la saison. Mais évidemment, cette période estivale est consacré aux activités personnelles et familiales des jeunes.

Afin d'apporter des solutions permettant d'améliorer le recrutement de jeunes compétiteurs et la qualité de la formation des futurs champions, nous devons créer une animation fédérale qui remplira les objectifs suivants :

- Apporter une préparation physique pour les pratiques sportives fédérales
- Fidéliser les jeunes de manière progressive
- Sensibiliser ce public par l' « Education Posturale » à une véritable qualité de vie
- Participer à la prévention contre l'obésité et la sédentarité par une pratique sportive régulière
- Impulser l'insertion sociale par la participation active à la vie associative

Dans l'optique de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes, nous devons solliciter l'appui des différents partenaires comme :

- UFOLEP : Favoriser la création de contacts (réseau des Ecoles Primaires)
- UNSS : Participer et dynamiser le réseau des commissions mixtes régionales
- FFSU : Optimiser les relations
- les ergothérapeutes des CNAM : Etablir des relations pour promouvoir l' « Education posturale » (soulever, porter, ergonomie...)

Ces contacts favoriseront la communication sur nos activités auprès des jeunes pour leurs vertus éducatives, sociales et de santé.

A cet effet, il convient de mettre en place le « parcours découverte » afin de sensibiliser un jeune public de filles et garçons de moins de vingt ans et leur permettre de mieux appréhender la diversité de nos activités au travers d'un programme ludique dans un ambiance conviviale.

➤ *Le Parcours Découverte*

Afin que ce dispositif soit efficace, nous devons :

- Adapter notre calendrier fédéral

Actuellement, notre calendrier fédéral de compétition ciblé sur les jeunes (moins de 20 ans) est très chargé, ne laissant aucun espace conséquent pour l'apprentissage, le ludique...

Nous devons déterminer une période de « trêve de compétition » pour tous les débutants. Le début de saison, du 15 septembre au 15 décembre, apparaît le moment opportun pour placer stratégiquement notre « parcours découverte » :

Il favorisera la formation des jeunes débutants, voire imposera un réel espace pour la construction cohérente des futurs champions (préparation physique, prophylaxie, technique...) puisque sur trois mois, aucune compétition nationale ne leur sera proposée.

Nous pouvons aussi nous projeter sur une seconde possibilité de modification du calendrier fédéral des compétitions qui représenterait un lourd travail de restructuration mais qui rendrait notre dispositif et notre politique sportive « jeune » beaucoup plus cohérente.

Il s'agit alors de passer le calendrier national en année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, le découpage de l'année en rendez-vous majeurs nationaux favoriserait la mise en place du « parcours découverte », et surtout une planification de l'entraînement en direction des jeunes, mieux adaptée à leur apprentissage et ce dans le respect de leur intégrité physique à moyen et à long terme.

Notamment, nous pourrions concevoir que durant la première période de compétition : de janvier à fin juin, se dérouleraient le « championnats de France des clubs », la « coupe de France », le « trophée des minimes » et les qualifications aux « championnats de France cadets, juniors et seniors ». Puis, après la trêve estivale (juillet-août), la seconde période de compétition : de septembre au 31 décembre, serait le cadre du grand prix fédéral et de nos championnats de France cadets, juniors et seniors (mi-décembre).

La période estivale deviendrait alors, suivant les qualifications des athlètes aux finales nationales : une période de récupération, de renforcement musculaire, de perfectionnement technique, de promotion de nos disciplines sportives...

De cette manière, la seconde période permettrait la mise en place systématique du « parcours découverte » pour les débutants et les jeunes en général. Tandis que les confirmés et les experts continueraient leur préparation vers les finales nationales individuelles.

- Créer des outils de soutien et d'animation
  - Proposer des séances types « parcours de découverte »

Nous devons élaborer des séances types à partir d'un programme national, encadrant notre « parcours découverte » suivant trois voies :

- l'initiation gestuelle (haltérophilie, force athlétique)
- l'éducation Posturale
- la musculation « Ecole du Tonus »:

Nous devons donc, mettre en place des groupes de réflexion qui seront chargés de rédiger ces séances types, en faisant apparaître une progression pédagogique adaptée à ce public de moins de vingt ans tout au long du « parcours découverte ».

Le chef du Département Développement et Détection, par délégation du Directeur Technique National et après avis du Président de la fédération, sera chargé de constituer et de coordonner ces groupes de travail.

- Instaurer un livret de suivi « parcours découverte » :

Afin de valoriser notre dispositif et de recueillir des données sur notre action de recrutement des jeunes, nous devons mettre en place un livret de suivi. Cet outil nous permettra d'évaluer dans un premier temps l'efficacité de notre dispositif. Ensuite, il nous donnera des informations plus précises sur les modalités de l'apprentissage du jeune et servira de point de départ de notre dispositif de « détection des talents » (cf. Plan d'action détection).

Ce livret devra notamment contenir les éléments suivants :

- Les informations personnelles du jeune
- Les caractéristiques anthropométriques
- Les relevés de tests physiques (à déterminer)
- Les évaluations techniques (à déterminer)
- Le type d'investissement au sein de l'association sportive

Le chef du Département Développement et Détection, par délégation du Directeur Technique National et après avis du Président de la fédération, sera chargé d'élaborer ce livret de suivi.

- Utiliser la « valise pédagogique » (cf. Plan d'action formation fédérale) :

Enfin, pour soutenir l'action des entraîneurs de clubs au sein de notre dispositif national, nous devons élaborer une « valise pédagogique » qui contiendra notamment les séances types du « parcours découverte ».

- Coordonner le dispositif au niveau national

Afin que le « parcours découverte » soit mis en œuvre de façon efficiente au niveau national, le Directeur Technique National et le Président de la fédération coordonneront ce dispositif.

Les Conseillers Techniques Régionaux, à défaut les Directeurs Techniques de Zones, seront chargés par le DTN, de coordonner les actions des clubs affiliés sur leur secteur. Les Equipes

Techniques Régionales, à défaut les Equipes Techniques de Zones, apporteront leur concours dans sa réalisation.

Les Comités Régionaux, en tant qu'instances déconcentrées de la Fédération, seront chargés d'assurer la mise en place du dispositif au sein des clubs affiliés sur leur secteur. A ce titre, ils percevront des aides financières fédérales intégrés aux reversements liés au conventionnement avec les comités régionaux.

Les Comités Régionaux pourront éventuellement prolonger ces accords par des conventions associant les clubs, dans le cadre du « parcours découverte ».

- Former les entraîneurs de nos clubs affiliés

Afin d'obtenir les résultats escomptés, à court terme et à long terme, nous devons informer et former les acteurs qui seront la base de notre dispositif.

Les Conseillers Techniques Régionaux, à défaut les Directeurs Techniques de Zones, seront chargés par le DTN, de réaliser une réunion d'information auprès des entraîneurs de clubs, présentant le « parcours découverte » et les outils mis à leur disposition. Aussi, ils seront chargés de mettre en place une formation spécifique sous forme de regroupements ponctuels afin de garantir l'efficacité du dispositif.

## CONCLUSION SUR L'ACTION

La création du « parcours découverte » est avant tout un dispositif visant à améliorer l'accès des jeunes à nos pratiques sportives. Il va nous permettre de mieux prendre en compte les motivations de ce public dans le cadre d'une pratique sportive.

A cet effet, notre dispositif doit répondre aux attentes des jeunes et en lien avec la spécificité de nos pratiques sportives. Nous pourrons ainsi rendre nos séances ludiques et riches d'apprentissages. C'est dans cette voie que nous ferons **reconnaître** de nos pratiques sportives auprès des jeunes et que nous augmenterons le nombre de licenciés dans cette tranche d'âge.

D'autre part, ce dispositif nous permettra aussi de mieux répartir les temps d'apprentissage et les temps de compétition, dans les clubs, au cours d'une saison sportive, voire de la carrière sportive. Ce qui impulsera à long terme une meilleure formation technique et physique de nos futurs sportifs pour garantir l'amélioration du niveau des performances et une longévité de carrière accrue.

Enfin, à l'issue du « parcours découverte » le jeune sera apte à intégrer le circuit sportif fédéral.

## **ACTION 2 : CREER ET PERENNISER DES ANIMATIONS PONCTUELLES CIBLEES VERS CE PUBLIC**

Nous devons mettre en place des actions de promotion de nos activités sportives visant à sensibiliser le public jeune. A cet effet, nous devons donc élaborer des animations qui auront un impact sur notre cible.

Nos animations de promotion vers les jeunes doivent donc être élaborées en fonction :

- Des vacances scolaires
- Des lieux fréquentés par ce public
- D'une animation attractive
- D'une communication adaptée

Nous devons aussi sensibiliser les parents, puisque notre public ciblé (les moins de 20 ans) est mineur. Nous devons alors construire nos animations en fonction de ces deux publics : les parents et leurs enfants.

Enfin, dans l'optique de toucher un nombre considérable de jeunes, les clubs doivent forcément être les opérateurs de ces animations au niveau local. Notre fédération doit donc soutenir leurs actions promotionnelles en apportant des conseils et une expertise afin d'optimiser le rendement de ces campagnes promotionnelles vers les jeunes.

Les objectifs sont donc de :

- Faire découvrir et vulgariser les différentes activités fédérales.
- Communiquer en direction des jeunes sur nos disciplines (presse, radio, télé, Internet)
- Faire venir des jeunes nouveaux pratiquants dans nos clubs.
- Présenter notre programme « Parcours Découverte »

Il s'agit donc d'impulser au niveau national :

### ➤ *La mise en place d'Animations d'été*

Afin d'améliorer accès vers nos pratiques sportives et de favoriser le recrutement de jeunes au sein de notre fédération, nous devons :

- Aller à la rencontre de ce public (lieu de regroupement, plage, centre ville, quartiers, centre commercial...)
- Choisir la période propice pour sensibiliser ce public (les vacances d'été)
- Trouver et aménager le cadre de l'animation de manière attractive
- Dynamiser l'action de promotion et d'initiation
- Associer les jeunes des clubs et les sportifs de haut niveau pour valoriser l'action

Les vacances scolaires d'été représentent la période adéquate pour promouvoir et initier de nouveaux jeunes pratiquants. La météo est optimale pour organiser une animation à l'extérieur et aller à la rencontre des jeunes. C'est la période où les jeunes sont le plus « disponibles » pour une longue durée (deux mois). D'ailleurs, ils sont souvent à la recherche

d'occupation originale et sont prêts à découvrir notamment de nouvelles pratiques sportives. D'autre part, les parents sont aussi en vacances et apprécient les animations qui se déroulent sur les plages, les fêtes de villages ou de quartiers, ou encore dans les centres commerciaux.

Dans l'optique de mettre en place des animations d'été en direction des jeunes et de leurs parents au niveau local et de favoriser une promotion et un recrutement efficace, nous devons :

- Rédiger un guide de recommandations et de conseils pour la mise en place de ce type d'action

Ce guide de recommandations (cf. plan d'action évènementiel) permettra à nos clubs affiliés de trouver un recueil de conseils sur les différents points à mettre en œuvre pour que l'animation récolte les résultats escomptés.

Il contiendra notamment des conseils sur :

- Organisation logistique et matérielle de l'animation extérieure
  - Trouver des acteurs suscitant l'intérêt du public local (participation des sportifs de haut niveau et des jeunes)
  - Choisir un lieu adéquat
  - Promouvoir l'événement (avant, pendant, après)
  - Elaboration de circuits de démonstration sportive sur des lieux publics
  - Elaboration de séquences type d'initiation
  - Distribution de matériel promotionnel (dépliants d'informations sur nos associations et nos activités, affichettes, tee-shirts, projection de vidéo)
  - Exposition de photos mettant en valeur de jeunes pratiquants
  - Organiser l'accueil des différents types de participants (sponsors et partenaires potentiels, média, sportifs, staff technique...)
  - Donner une invitation gratuite pour une séance à utiliser pendant le mois de septembre dans un club affilié à la fédération
  - Etablir un calendrier de ces manifestations estivales
  - Rechercher des financements (Conseil National du Développement du Sport, collectivités territoriales dans le cadre d'animations locales, partenaires commerciaux, moyens fédéraux au travers du conventionnement avec les Comités Régionaux...)
  - Evaluation et suivi après l'événement
- Mobiliser les cadres techniques sur l'organisation et la réalisation de ces actions

Les Conseillers Techniques Régionaux, à défaut les Directeurs Techniques de Zone, apporteront leur expertise afin de coordonner les actions des différents intervenants pour mettre en place efficacement ces animations d'été.

Les Equipes Techniques Régionales et les Equipes Techniques de Zones apporteront leur concours dans l'organisation structurelle et logistique de ces actions en direction des jeunes.

Ces acteurs seront chargés notamment d'étudier la faisabilité, de promouvoir et de mettre en œuvre ces animations dans un but de pérennisation. A cet effet, ils devront aussi concevoir des outils d'évaluation de ses actions afin de créer une base de données qui favorisera l'évolution optimale du projet. Ces données seront stockées au siège fédéral pour servir de

« pôle ressource » en mutualisant les expériences. Ainsi, nos bénévoles auront accès à toutes les informations permettant de résoudre des problèmes liés à l'efficacité du dispositif de promotion de nos activités vers les jeunes.

➤ *La création d'une Journée Nationale « Portes Ouvertes »*

Dans la continuité des « Animations d'été », nous devons mettre en place un événement au niveau national afin de récupérer les bénéfices de notre promotion estivale.

Nous devons donc concentrer nos efforts dans la création d'une journée nationale où tous les clubs affiliés de notre fédération travailleraient en synergie afin d'ouvrir leurs portes pour promouvoir leur association et leurs prestations de services d'une part, et d'autre part pour favoriser le recrutement des jeunes.

Les objectifs de la journée nationale de la FFHMFAC sont de :

- Réunir les différents acteurs de la fédération sur une action nationale
- Faire découvrir et vulgariser les différentes activités fédérales
- Promouvoir nos offres de pratiques sportives (presse, radio, télé, Internet)
- Identifier et affirmer l'association vis à vis de la collectivité locale.
- Faire venir des jeunes nouveaux pratiquants dans nos clubs
- Présenter notre « Parcours Découverte »

A cet effet, nous devons déterminer au niveau national, en concertation avec nos clubs affiliés :

- Les modalités d'organisation de cette journée (quand, comment, l'appellation facilitant sa médiatisation...)
- Un plan de communication Nationale (campagne de communication externe)
- Des contenus d'animation pour une initiation attrayante à nos différentes pratiques

Et impulser dans nos clubs affiliés :

- Un partenariat avec les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes et leurs parents à notre action « portes ouvertes »
- Un partenariat avec les collectivités locales favorisant la promotion de notre action

D'autre part, le guide de recommandations cité précédemment permettra à nos clubs affiliés de mettre en œuvre cette animation afin qu'elle récolte les résultats escomptés.

Les Conseillers Techniques Régionaux, à défaut les Directeurs Techniques de Zone, apporteront leur expertise afin de coordonner les actions des différents intervenants pour mettre en place efficacement cette journée « portes ouvertes ».

Les Equipes Techniques Régionales et les Equipes Techniques de Zones apporteront leur concours dans l'organisation structurelle et logistique de ces actions en direction des jeunes.

Les Comités Départementaux seront les « opérateurs » de cette journée nationale, en tant qu'instance dirigeante déconcentrée la plus proche des clubs locaux.

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

Afin d'améliorer notre nombre de licences « jeune, moins de 20 ans », nous devons donc faire connaître nos pratiques sportives vers ce public et leurs parents. Les animations estivales vont nous permettre d'aller à la rencontre de ce public au moment le plus opportun pour leur faire découvrir nos disciplines sportives qui restent peu connues du grand public.

Ensuite, la journée « portes ouvertes » s'inscrira dans la continuité pour recruter et fidéliser les nouveaux jeunes pratiquants.

Elle fournira aussi l'occasion à nos clubs de conforter ou de créer des liens avec le milieu scolaire et en mettant, notamment, l'accent sur l'éducation posturale comme la réponse adaptée pour limiter les micro-traumatismes causés aussi par le port du cartable en cette période de rentrée scolaire.

## **CONCLUSION GENERALE**

L'augmentation du nombre de nos licences « jeunes » passe inévitablement par des actions de promotion de nos disciplines sportives ciblées sur ce public pour améliorer leur notoriété. Nous devons faire connaître notre offre de pratiques sportives et nous adapter aux attentes d'un jeune dans le cadre de sa pratique sportive. A cet effet, les animations estivales et autres animations ponctuelles vont nous permettre de sensibiliser un maximum de jeunes, ainsi que leurs parents afin d'aller à leur rencontre et de changer les idées reçues sur nos disciplines. Ce travail doit s'inscrire dans le long terme puisque les stéréotypes sur nos activités fédérales sont bien ancrés. L'objectif premier sera de faire connaître nos disciplines sportives auprès des jeunes afin de leur donner envie de les pratiquer en loisir ou en compétition.

Une fois le recrutement amorcé, nous devons réformer nos méthodes d'interventions pour fidéliser et former nos débutants. Le phénomène du « zapping » dans la pratique sportive est le témoignage du changement des modalités de pratiques chez ce public. Nous devons le prendre en compte en créant et en intégrant des contenus innovants et ludiques afin de susciter l'attrait en priorité, puis l'envie de s'investir dans la réalisation d'une performance en compétition.

Avec cette démarche, nous favoriserons aussi la formation de sportifs de qualité tout en respectant leur intégrité physique. Dans ce projet, l'adaptation du calendrier fédéral pour le public « jeune » apparaît le meilleur compromis pour favoriser à la fois une politique nationale de recrutement et la formation cohérente des champions de demain.

# **LES FEMMES**

## Nos publics féminins

Aujourd'hui, les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer un sport et à participer à des compétitions, mais certaines disparités demeurent :

- La pratique féminine reste souvent une pratique de loisir
- La présence des femmes au sein des instances dirigeantes sportives reste faible
- Les femmes sont peu nombreuses dans l'encadrement sportif
- La pratique féminine n'est pas valorisée...

Depuis quelques années, le Ministère chargé des Sports affirme sa volonté de promouvoir et défendre l'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de pratiques sportives dans toutes les disciplines et aux postes de dirigeantes à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation du sport.

En tant que fédération sportive agréée et délégataire, nous exerçons une mission de service public. Il est de notre devoir de respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. De ce fait, et parce que l'adhésion des femmes au modèle sportif existant ne va pas de soi puisque le sport a été créé par et pour des hommes, nous devons faire évoluer la place de la femme dans le sport.

Afin de structurer notre réflexion, nous considérons trois types de femmes au sein de notre fédération :

- *La femme sportive*
- *La femme bénévole*
- *La femme et l'accès aux formations professionnelles*

Les licences féminines représentent 34,5% du nombre total des licences, soit 12 641 sur 36 607 licences. Par contre, au sein des instances dirigeantes fédérales (Bureau Directeur, Comité Directeur, Commissions Fédérales), les femmes ne représentent que 13,5% des élus fédéraux. Il apparaît donc que la féminisation de nos instances dirigeantes n'est pas encore à la hauteur de la représentativité des femmes au sein de la fédération.

La fédération souhaite contribuer à la levée des freins et des obstacles auxquels les femmes pourraient être confrontées pour la pratique et la prise de responsabilité dans nos disciplines, en aidant ses associations à évoluer, à s'ouvrir vers tous les publics et à élaborer des projets permettant un réel développement de la pratique féminine.

La conférence européenne « Femme et Sport » d'avril 2004 présidée par Brigitte Deydier, et l'association « Femix' » (Femme, Mixité et Sport), ont fait apparaître grâce à leur réflexion et leurs enquêtes, des freins à la pratique sportive et à l'investissement des femmes vers lesquels nous devons travailler :

- L'articulation des temps de vie (familial, professionnel, loisir)
- A poste égal, l'exigence d'une compétence supérieure
- La faiblesse des incitations réglementaires
- Le manque de structures d'accueil pour les enfants en bas âge
- Des attentes spécifiques des femmes vis à vis des activités sportives

Afin d'agir sur deux niveaux :

- Porter une attention particulière au public féminin dans les dispositifs actuels
- Mettre en œuvre des actions spécifiques de discrimination positive

Dans l'optique de réaliser ces objectifs, nous proposons trois actions :

- Développer l'accessibilité des jeunes filles à nos pratiques compétitives
- Promouvoir et valoriser la pratique féminine
- Favoriser l'accès des femmes aux instances dirigeantes

## **ACTION 1 : DEVELOPPER L'ACCES DES JEUNES FILLES A NOS PRATIQUES COMPETITIVES**

Notre fédération regroupe trois disciplines de compétition : l'haltérophilie, la force athlétique et le culturisme.

Notre secteur compétition, dans son entier, compte 788 licences féminines. Parmi elles, les licences jeunes (-20 ans) représentent seulement 28,2% du nombre totale de nos compétitrices, qui sont réparties respectivement par disciplines de la façon suivante : 87,4% en haltérophilie, 12,6% en force athlétique et 0% en culturisme.

Si nous prenons en compte les moins de 15 ans, le pourcentage chute à 9,6% du nombre total de compétitrices (100% en haltérophilie).

Cette disparité s'explique par les règlements sportifs fédéraux des disciplines qui autorisent les premières compétitions uniquement en cadet et en junior respectivement pour la force athlétique et le culturisme.

Afin d'augmenter notre nombre de licences compétitives chez les jeunes filles, nous devons améliorer l'image de nos disciplines au féminin avec une communication adaptée, et d'autre part, féminiser nos règles de compétitions et leur déroulement qui ont été créées par des hommes pour des hommes, afin de pérenniser leur présence.

Dans l'optique de développer l'accessibilité des jeunes filles à nos pratiques compétitives, nous devons prendre en compte deux axes :

- Amener les jeunes filles du loisir vers la compétition

Le secteur loisir représente un vivier non négligeable en terme de potentiel de jeunes compétitrices puisque 10,1 % des 11 853 licences femmes loisirs ont moins de 20 ans.

- Favoriser le recrutement de nouvelles compétitrices en mettant en avant nos sportives de haut niveau

Nos disciplines sportives sont très largement stéréotypées comme masculinisant notamment à cause de la médiatisation des catégories lourdes lors des grands rendez-vous internationaux. D'autre part, on ne met pas en avant nos féminines de haut niveau qui ont une morphologie atypique comparée aux autres nations : elles sont performantes sans être « déformées » musculairement.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Améliorer l'image de nos sportives féminines
- Prendre en compte la féminisation de nos disciplines

Afin de coordonner nos efforts et de développer l'accessibilité des jeunes filles vers nos pratiques compétitives, conformément aux directives émanant du Ministère chargé des Sports, il convient de :

➤ *Lancer une campagne de communication mettant en valeur nos pratiques au féminin*

Les hommes pratiquants nos disciplines de compétitions sont souvent caricaturés comme des géants avec une musculature démesurée. Cette image de nos athlètes masculins colle malheureusement à nos féminines puisqu'elles pratiquent un sport de force, donc dit « d'homme ».

Parallèlement, les gens extérieurs à notre discipline ne sont pas informés que nos pratiques sportives comportent des catégories de poids de corps (des -44kg au +69kg chez les jeunes filles). De ce fait, la pratique de nos disciplines de compétition permet l'expression de tous les gabarits, et respecte un développement morphologique naturel.

Afin de faire évoluer les idées reçues sur nos disciplines sportives, nous devons élaborer des outils de communication visuels (affiches, vidéos, plaquettes promotionnelles) mettant en valeur nos sportives de tous niveaux.

Pour que cette campagne soit efficace, les outils choisis devront :

- Présenter nos féminines dans et hors de leur pratique
- Montrer l'hétérogénéité des morphologies
- Choisir différentes générations (de minimes à seniors)
- Suggérer l'épanouissement par la pratique
- Suggérer la préservation de l'intégrité physique

Ces outils de communication devront être diffusés sur tous les médias fédéraux (revue fédérale, site Internet...). Les clubs seront chargés de la promotion au niveau local afin de sensibiliser les jeunes filles déjà adhérentes en loisir et d'améliorer l'image de nos sportives pour favoriser le recrutement de nouvelles compétitrices.

➤ *Féminiser nos disciplines de compétition :*

Afin d'accompagner cette campagne de communication externe, nous devons favoriser l'expression de la féminité dans nos compétitions.

○ La tenue de compétition :

L'unique adaptation du règlement des compétitions qui prend en compte les sportives, mise à part le matériel, est la présence d'arbitres femmes pour la pesée.

Dans l'optique de changer notre image très masculinisant, nous devons adapter tous les compartiments distincts de notre logique interne sportive en prenant en compte la femme sportive.

A ce titre, nous proposons la modification des règlements techniques fédéraux concernant la tenue vestimentaire en compétition.

Il s'agit d'ouvrir la possibilité à celles qui le souhaitent, d'avoir une combinaison de compétition deux pièces lors d'événements fédéraux. C'est le cas en athlétisme, les tenues féminines sont soit en une pièce ou en deux pièces.

o Les récompenses :

Les médailles récompensant les compétitions sont les mêmes que se soit un compétiteur ou une compétitrice. Là encore nous devons prendre en compte la présence des femmes dans notre secteur compétitif en féminisant nos récompenses.

Les médailles représentent toujours un homme dans un des mouvements de compétition. Nous devons alors élaborer un type de médaille qui récompensera nos féminines. Il s'agit donc de faire fabriquer des médailles à l'effigie d'une de nos sportives.

Ensuite, nous devons aussi réfléchir à d'autres types de récompense au féminin et impulser les organisateurs de nos compétitions (notamment par le biais du guide d'organisation des compétitions) à discerner les récompenses masculines des féminines.

Ainsi, les compétitrices pourraient recevoir :

- Une peluche
- Un bouquet de fleur
- Un t-shirt de la compétition à la coupe féminine
- ...

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

Le développement de l'accessibilité des jeunes filles vers nos pratiques compétitives est axe important afin d'augmenter le nombre de licences féminines au sein de notre fédération.

De plus, nos efforts vers les jeunes filles permettront, à plus ou moins long terme, de favoriser le développement du Département Performance puisque nous regroupons une discipline féminine Olympique (l'haltérophilie), une discipline féminine de haut niveau (la force athlétique) et une discipline féminine de compétition (le culturisme).

Nous devons alors, améliorer l'image que nos pratiques compétitives renvoient et mieux prendre en compte la présence des jeunes filles dans nos compétitions.

Ainsi, les freins causés par les représentations sociales de nos disciplines sportives, ne seraient plus un obstacle à leur découverte.

## **ACTION 2 : PROMOUVOIR ET VALORISER LA PRATIQUE FEMININE**

La pratique féminine représente un peu plus d'un tiers des licences de notre fédération. Elle est en constante évolution depuis 2002 avec une augmentation d'environ 30% en trois ans. Cependant, c'est le secteur loisir qui en a essentiellement bénéficié.

La pratique féminine au sein de la FFHMFAC :

- *Le secteur loisir*
  - 93,8% sont des licences loisir
  - dont 89,9% ont plus de 20 ans
  
- *Le secteur compétition*
  - 3,3% pratiquent l'haltérophilie en compétition
  - 2,2% pratiquent la force athlétique en compétition
  - 0,7% pratiquent le culturisme en compétition
  - dont 71,8% ont plus de 20 ans
  - 33,9% des SHN inscrits sur les listes Ministérielles

Nous constatons que la pratique féminine au sein de la fédération est surtout tournée vers le loisir. Concernant le secteur compétition, les femmes représentent 14,1% des licences.

D'une manière générale, nous avons une faible pratique compétitive chez les femmes (6,2% des licences féminines). Les féminines sont donc plus intéressées par l'offre fédérale de loisir que par la compétition.

Mais, la proportion des moins de 20 ans est équivalente à celle des plus de 40 ans. Et, 71,8% des compétitrices ont plus de 20 ans. Nous remarquons alors que les femmes viennent plus tard à la compétition.

Nos disciplines sportives ont la réputation d'être exclusivement ouvertes aux hommes. De ce fait, les femmes ne vont pas spontanément vers nos sports de compétition. Les femmes se présentent souvent dans nos clubs dans un premier temps pour leur offre loisir, puis par l'impulsion de nos éducateurs sportifs et en voyant d'autres compétitrices, elles passent petit à petit vers la pratique compétitive. Ce qui explique le pourcentage important des plus de 20 ans dans ce secteur.

Ce constat fait apparaître nos lacunes en terme de communication sur nos pratiques féminines de compétition. Nous devons montrer que l'haltérophilie, la force athlétique et le culturisme sont aussi ouvertes à la compétition pour les femmes.

D'autre part, ces faits sont à mettre en corrélation avec le manque d'encadrement sportif féminin à tous les niveaux de notre fédération, comme nous le montre les données suivantes :

La femme et l'accès à la formation professionnelle :

- 0% des EN
- 0% des CTS

- 16,6% des BEES HACUMESE 2<sup>nd</sup> degré (2 femmes sur 12 diplômés en 2004)
- 7,8% des BEES HACUMESE 1<sup>er</sup> degré (9 femmes sur 115 diplômés en 2005)
- 9,7% des diplômés fédéraux (26 femmes sur 269 diplômés en 2005)

De plus, nous ne retrouvons pas ces femmes diplômées d'Etat dans l'encadrement du secteur compétition au sein des clubs. Elles occupent essentiellement des postes dédiés à l'encadrement de nos pratiques loisirs.

Afin de promouvoir et de valoriser la pratique féminine, les objectifs de cette action sont :

- Mettre en avant la féminisation de nos pratiques de compétition
- Favoriser un encadrement sportif mixte
- Dynamiser nos pratiques compétitives féminines

Afin de coordonner nos efforts pour promouvoir la pratique féminine, conformément aux directives émanant du Ministère chargé des Sports, il convient de :

➤ *Créer une manifestation exceptionnelle nationale exclusivement féminine*

Il s'agit de mettre en place un événement de prestige réunissant exclusivement nos compétitrices des trois disciplines de compétition.

La fédération doit donc organiser un spectacle permettant la mise en place d'une stratégie de communication externe qui aura pour objectif de faire connaître et de valoriser nos pratiques au féminin.

Cet événement doit être élaborer de manière à toucher le grand public régulièrement (chaque année) afin de changer progressivement les idées reçues sur nos activités compétitives.

Toute la difficulté réside dans le fait de trouver la bonne solution.

A cet effet, il paraît donc incontournable de s'entourer de professionnels de l'évènementiel qui sont experts en communication et marketing notamment afin que l'organisation soit en adéquation avec le message à véhiculer.

D'autre part, le guide méthodologique encadrant l'élaboration d'une manifestation exceptionnelle, évoqué dans le plan d'action évènementiel permettra de soutenir les initiatives fédérales.

La commission féminine à déjà réfléchi sur ce projet et émis quelques propositions pour organiser un gala international :

- Limiter ce gala dans la durée afin de ne pas « abrutir » le spectateur
- Inviter 18 athlètes pour les trois disciplines, 9 françaises et 9 étrangères
- 6 athlètes par discipline
- Agrémenter le gala par un challenge par équipes
- Trouver une formule valorisant nos sportives

Il convient d'apporter notre soutien technique à cette initiative primordiale pour le développement de la pratique féminine.

➤ *Favoriser la mixité dans l'encadrement sportif à tous les niveaux*

L'encadrement de la pratique compétitive est essentiellement masculin. Afin de favoriser l'accueil des jeunes filles et d'impulser l'augmentation des licences compétitives au féminin, il convient d'encourager la mixité de l'encadrement sportif.

Ainsi, nous devons informer, par le biais des média fédéraux (revue fédérale, site Internet, plaquette...), de l'intérêt d'intégrer des femmes dans le secteur compétition des clubs, des comités régionaux et de la fédération.

Dans cet optique, nous devons inciter vivement le recrutement des femmes à ces postes. Il convient donc de valider des dérogations exclusivement pour les femmes afin qu'elles puissent plus facilement accéder à toutes les formations fédérales et diplômantes, et à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Nous devons aussi identifier les femmes qui désirent devenir Professeur de Sport afin de :

- Inciter et motiver leur candidature au concours externe du P.S. et/ou à l'entrée en classe PSHN
- Encadrer leur préparation par une formation fédérale spécifique et réservée
- Apporter un soutien complet jusqu'à la concrétisation du projet professionnel

Afin que ces dispositifs soient efficaces, il convient de :

- Promouvoir les formations et les métiers du sport auprès du public féminin
- Etablir un calendrier de formation adapter à leur « temps de vie » (professionnel, familial, associatif)
- Tendre vers la gratuité des formations proposées (aides financières, recherche de subventions, gratuité des formations fédérales...)

➤ *Créer des challenges fédéraux*

Afin de valoriser et de dynamiser les pratiques féminines de compétitions, nous devons mettre en place un challenge récompensant les sportives et les entraîneurs féminins qui s'investissent dans notre fédération.

Il s'agit d'établir un challenge par discipline sportive (haltérophilie, force athlétique et culturisme).

- Par exemple, traitons le cas de l'haltérophilie

Le challenge sportif récompenserait :

- Une fille par catégorie de poids de corps dans l'optique de participer à un gala international de promotion des haltérophiles féminins (le Eleiko Women Grand Prix).
- Une femme entraîneur afin d'encadrer les vainqueurs du challenge durant la compétition

- Les règles du challenge :

Ce concours concernerait les jeunes, c'est à dire les cadettes et les juniors.

Il s'agit de prendre comme base, les performances réalisées aux championnats de France jeunes.

A l'issu d'une période déterminée (le grand prix se déroulant fin mai), les 7 filles ayant réalisées les progressions les plus importantes en compétition officielle, dans le courant de la saison, seraient récompensées par la participation à un tournoi international.

De la même manière, l'entraîneur femme sera choisi en fonction de son investissement sur les haltérophiles de son club.

Afin de garantir l'impact de ce challenge sportif féminin, nous devons :

- Etablir les modalités de participation (haltérophiles et éducatrices sportives)
- Choisir les principes de classement
- Créer l'émulation autour de ce challenge
- Pérenniser ce challenge

- La communication autour du challenge :

La communication interne sur ce challenge sportif réservé aux féminines est un axe primordial pour la réussite et la pérennisation de ce challenge.

Ses objectifs sont :

- Dynamiser la pratique féminine
- Motiver l'investissement des jeunes filles dans la compétition
- Favoriser l'émergence de futures championnes dans l'optique d'intégrer les équipes de France à plus ou moins long terme

Dans ce cadre, le challenge devra être relayé par tous les média fédéraux (revue fédérale, flash infos, site Internet, de son lancement jusqu'au retour du gala de promotion.

Par exemple, un classement provisoire des 7 filles devra être diffusé tous les mois pour entretenir l'émulation entre les compétitrices concernées. De plus, ces informations récurrentes valoriseront nos pratiques féminines de compétition.

- Pour la force athlétique et le culturisme :

Il s'agit de trouver une formule similaire permettant de créer un challenge sportif en direction exclusive du public féminin afin de faire la promotion interne, de façon régulière, de nos compétitrices.

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

La féminisation de nos pratiques sportives est indéniable si nous considérons l'augmentation du nombre de licence de 30% en trois ans. Cependant, nos disciplines de compétitions souffrent d'une image trop souvent masculine, contraignante pour leur développement.

Il apparaît donc très important de promouvoir et de valoriser nos sportives et nos pratiques au féminin afin de montrer le vrai visage de notre fédération.

Cette communication doit s'opérer dans deux directions :

- En externe afin d'améliorer l'image de nos disciplines au féminin et de favoriser l'augmentation de nos licences compétitives
- En interne afin d'accélérer la féminisation de nos pratiques sportives

Enfin, nous devons favoriser la mixité de l'encadrement sportif à tous les niveaux de notre fédération afin de permettre un meilleur accueil des jeunes filles dans nos structures et une pédagogie plus adaptée.

### **ACTION 3 : FAVORISER L'ACCES DES FEMMES AUX INSTANCES DIRIGEANTES**

Le décret du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, rappelle dans son article 1 que les fédérations sportives qui sollicitent l'agrément doivent garantir dans leurs instances dirigeantes une représentation des femmes en proportion du nombre de licenciées éligibles (application au plus tard après les JO de 2008).

34,5% du nombre total des licences sont des femmes. Alors qu'au sein des instances dirigeantes fédérales (Bureau Directeur, Comité Directeur, Commissions Fédérales), les femmes ne représentent que 13,5% des élus fédéraux. Il apparaît donc que la féminisation de nos instances dirigeantes n'est pas encore à la hauteur de la représentativité des femmes au sein de la fédération.

La femme bénévole au sein de la FFHMFAC, c'est :

- 21,6% des postes à responsabilité électorale, dont :
  - 13,5% des postes à responsabilité dans les instances fédérales (Bureau et Comité Directeur)
  - 3,6% des présidents de comités régionaux
  - 10,1% des présidents de clubs
- 18,7% des arbitres

Nous constatons d'une manière générale que plus les postes à responsabilités sont élevés et moins les femmes sont représentées. D'autre part, elles restent souvent confinées dans des rôles secondaires (commissions féminines, jeunes, secrétaire,...).

Les études réalisées sur ce sujet (par l'association femix'), ont fait apparaître quelques freins à l'accession de la femme aux instances dirigeantes fédérales, ligues et clubs :

- L'articulation du « temps de vie » (professionnel, familial, associatif)
- Le manque de motivation extrinsèque
- A poste égal, demande d'une compétence supérieure
- Le manque d'engagement pour la parité

Ensuite, nous remarquons que le bénévolat des femmes subit le même phénomène. C'est-à-dire que les responsabilités qui leur sont confiées dans l'organisation de manifestations sportives ou pour la convivialité de l'association, restent souvent minimes.

Ensuite, toujours d'après les travaux de « femix' », il apparaît que les femmes doivent faire plus longuement les preuves de leur adhésion avant qu'elles se voient proposées et confiées des responsabilités plus importantes.

Nous devons prendre en considération que les femmes ont une manière différente de s'investir dans une association, leur participation est plus tardive, notamment due à leur rôle familial. La pratique d'un/des enfant(s) est souvent le moteur du bénévolat des femmes.

Afin de favoriser la féminisation des instances dirigeantes à tous niveaux territoriaux de la fédération et de valoriser leur engagement dans le bénévolat au sein des clubs, les objectifs de cette action sont :

- Inciter réglementairement l'accès des femmes aux postes à responsabilité
- Favoriser prioritairement l'engagement des femmes
- Valoriser le bénévolat féminin

Afin de favoriser la mise en œuvre du plan de féminisation de notre fédération, de ses instances déconcentrées et des clubs, conformément aux directives émanant du Ministère chargé des Sports, il convient de :

➤ *Provoquer l'entrée des femmes dans nos instances dirigeantes*

Dans l'optique de mieux prendre en compte l'avis et la vision des femmes dans les politiques de développement fédérale afin d'en améliorer la pertinence, nous devons réduire les obstacles qui limitent leur accession aux postes à responsabilité.

Le décret du 7 janvier 2004 régissant les conditions d'attributions de l'agrément des fédérations sportives, introduit « la loi des quotas » qui impose une représentativité des femmes dans les postes à responsabilités (1/3 des sièges doivent être pourvus par des femmes).

De la même manière, nous devons impulser et favoriser l'accession des femmes aux instances dirigeantes des organes déconcentrés fédéraux et des clubs. Il s'agit donc d'inciter réglementairement une proportion minimale de dirigeants féminins en mettant en place des quotas suivant les différents organes dirigeants afin de s'assurer que les femmes sont représentées dans tous les bureaux, comités directeurs et commissions sportives.

Afin d'imposer notre plan de féminisation des instances dirigeantes dans les comités régionaux, nous devons nous appuyer sur les conventions qui vont être établies entre la fédération et les régions dans le cadre du reversement d'une quote-part des licences et des affiliations. L'augmentation des femmes dirigeantes serait un indicateur de calcul pertinent.

Ensuite, nous devons faciliter le chemin d'accès des femmes aux postes à responsabilité en accordant des dérogations afin de permettre une ascension plus rapide aux fonctions de dirigeantes. De cette manière, nous entretenons leur motivation face aux exigences accrues qu'elles rencontrent dans le cadre de se voir confier des rôles plus importants.

➤ *Créer des formations particulières pour les femmes bénévoles*

Nous devons mettre en place des formations fédérales afin de :

- Favoriser les prises d'initiatives des femmes
- Faciliter l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes
- Soutenir les femmes durant leur mandat

Il s'agit alors de concevoir une formation initiale et continue, exclusivement réservée aux femmes. Les objectifs de ces formations seront de les préparer à leurs futures fonctions et d'apporter un suivi régulier et adapté aux problèmes qu'elles rencontrent dans leur mandat.

D'autre part, l'investissement bénévole des femmes dans les clubs est souvent limité à des rôles dans la restauration, l'accueil ou la vente de t-shirt. Nous devons, là encore, favoriser la prise d'initiative des femmes dans les organisations de manifestations sportives afin que des responsabilités comme : secrétaire de compétition, chargeur...leur soit proposés et/ou confiés.

A cet effet, nous devons créer un diplôme spécifique d'Assistante Technique de Compétition afin d'inciter les femmes à demander de nouvelles responsabilités. Ce diplôme contribuera à l'épanouissement des femmes bénévoles dans l'association et renforcera leur engagement grâce à la diversité des responsabilités proposées.

➤ *Prendre en compte et valoriser nos femmes bénévoles*

Il s'agit de valoriser l'investissement des femmes notamment par l'intermédiaire de la création d'un prix fédérale. Cette récompense permettrait de mettre en avant la femme bénévole et/ou dirigeante lors de grandes manifestations nationales.

Ces « médailles fédérales » récompenseront obligatoirement une femme bénévole afin de :

- Encourager l'investissement des femmes
- Mettre en avant la féminisation de nos instances dirigeantes

Afin que ces médailles fédérales obtiennent les retombées escomptées, nous devons insister sur la qualité de la communication. A cet effet, elles seront remises lors d'un évènement phare de la saison pour s'assurer que la « famille fédérale » soit la plus complète possible. Ensuite, les informations seront relayées et mises en valeur dans tous les média fédéraux avec des photos, des articles.

Ensuite, nous devons impulser une meilleure prise en compte des femmes au sein de notre fédération. Il convient alors de féminiser les tenues officielles d'arbitrage et la boutique fédérale destinée à tous les licenciés dont plus d'un tiers sont des femmes.

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

A l'heure des évolutions sociales en faveur de la parité, la sphère sportive ne doit pas être en retard. Nous devons donc élaborer et mettre en place un plan de féminisation de nos instances dirigeantes et du bénévolat dans les clubs.

Afin d'enlever les freins et les obstacles à l'investissement des femmes dans la vie associative, nous devons les favoriser par des dispositifs spécifiques (formation, communication, modification réglementaire, création de challenge).

L'accession des femmes aux postes à responsabilité est un enjeu majeur de démocratie au sein de la fédération et par la même occasion, un gage de qualité de nos futurs politiques sportives.

## CONCLUSION GENERALE

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, pourtant elles sont très peu représentées au sein des instances dirigeantes et l'environnement de la pratique leur est très peu adapté.

Le plan de féminisation de notre fédération prend en compte les différents types d'engagement des femmes qui se licencient dans nos clubs. Nous trouvons la femme pratiquante, la femme bénévole et la femme professionnelle.

Nous devons donc mettre en œuvre des actions qui impulseront et favoriseront l'investissement des femmes dans tous les compartiments de notre fédération. A cet effet, nous devons dans un premier temps, changer les idées reçues sur nos pratiques compétitives grâce à une campagne de communication adaptées.

Cette communication positive nous permettra d'augmenter nos licences compétitions et de rajeunir la moyenne d'âge de nos compétitrices à moyen terme. A long terme, nos équipes de France féminines seront étoffées grâce à une densification de la pratique féminine de compétition.

Enfin, nous devons être vigilants pour favoriser l'accession des femmes à tous les postes à responsabilités, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, en prenant en compte tous les obstacles qu'elles rencontrent afin d'adapter nos dispositifs de discrimination positive.

Une représentativité des femmes aux fonctions de dirigeantes, proportionnelle au nombre des licences féminines ne doit correspondre qu'à la première étape du plan de féminisation. L'objectif à long terme est que la parité sportive au sein des instances dirigeantes soit acquise et s'inscrive dans « la normalité ».

# **L'ÉVENEMENTIEL**

## L'évènementiel

Quand on aborde ce thème, l'imaginaire collectif se tourne forcément vers le spectacle, le sensationnel, bref la manifestation d'exception qui marque le spectateur ou le téléspectateur.

Le Département évènementiel de la FFHMFAC repose uniquement sur l'organisation de compétitions. Celles-ci sont inscrites aux calendriers nationaux ou internationaux dans les trois disciplines sportives. Cependant, nous constatons régulièrement que ces diverses organisations ne sont pas toujours à la hauteur des exigences des divers cahiers des charges, mais aussi des attentes fédérales en terme de communication interne, externe et/ou internationale.

Le type d'organisation actuelle permet seulement de faire une promotion interne, pas toujours très ciblée en fonction d'objectifs précis d'image à véhiculer.

A ce jour, nos organisateurs de manifestations sportives ne peuvent s'appuyer sur aucun document regroupant tous les aspects nécessaires à l'optimisation de l'évènement.

Le développement du secteur évènementiel de la fédération est un axe primordial pour une communication efficace et peut lui offrir une vitrine et des opportunités pour mieux atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

D'autre part, nos sportifs, entraîneurs, dirigeants et bénévoles peuvent ainsi tirer autant profit de la participation à l'organisation de ces évènements, que de l'apport de nouvelles installations et de nouveaux matériels.

Sur le plan social, les avantages sont variés avec des expériences de travail incomparables, une formation et une participation des jeunes, la promotion du bénévolat et la mise en valeur de la condition physique et de la santé.

L'action fédérale doit donc être axée sur :

- La pérennisation de l'existant
- Le soutien aux futurs organisateurs
- La création de nouveaux évènements nationaux et internationaux.

Afin de :

- Mettre en valeur notre fédération et la France au niveau sportif, touristique et culturel
- Contribuer à souligner le savoir-faire français
- Devenir des « vitrines » et des leviers d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Dans l'optique de réaliser ces objectifs, nous proposons trois actions :

- Optimiser l'organisation de compétitions inscrites aux calendriers nationaux
- Structurer l'organisation de championnats et tournois internationaux d'envergures
- Innover par la création de nouveaux évènements.

## **ACTION 1 : OPTIMISER L'ORGANISATION DES COMPETITIONS INSCRITES AUX CALENDRIERS NATIONAUX**

Notre fédération regroupe 3 disciplines pouvant faire l'objet d'une organisation d'un grand rendez-vous national, dans les diverses catégories d'âges.

Nos trois Commissions sportives respectives sont chargées d'étudier les candidatures à l'organisation des diverses Finales de Zone et Finales Nationales. D'autre part, le Championnat de France des Clubs par équipes masculin et féminin d'haltérophilie, est un élément important de notre secteur de compétition fédéral.

D'une manière générale, nous constatons que l'organisation de ces compétitions ne sont pas toujours à la hauteur des objectifs de communication externe fédéraux, à savoir : l'amélioration de notoriété de nos disciplines. Ces manifestations sont souvent élaborées en fonction de nos compétiteurs, sans mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'être aussi attractif pour des non-spécialistes.

Ensuite, nous constatons aussi que le cahier des charges de nos compétitions fédérales n'est pas toujours respecté. Ces manques nuisent obligatoirement au bon déroulement de nos événements et provoquent donc quelques mécontents au sein même des acteurs de la compétition.

Par ailleurs, nous remarquons que certaines structures qui accueillent nos événements (tour de championnat de France des clubs) n'ont pas toujours les moyens et les infra-structures nécessaires leur permettant de respecter notre règlement fédéral.

De plus, les appels à candidatures de la Fédération concernant l'organisation de nos finales nationales sont lancés 12 mois à l'avance, voire décidées en début de saison. Ces délais laissent donc peu de temps à l'organisateur pour créer un événement de grande envergure, réunissant toutes les conditions nécessaires à un déroulement optimal.

Enfin, les collectivités territoriales qui financent l'organisation de manifestations sportives fonctionnent avec des budgets prévisionnels élaborés au moins 12 mois à l'avance. Les demandes de subventions émanant de l'organisateur ne peuvent donc être honorées que dans le cadre de demande exceptionnelle car non prévu dans l'exercice en cours.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Structurer et rationaliser les appels à candidatures
- Coordonner et soutenir l'organisateur
- Assurer des conditions optimales de déroulement
- Respecter les cahiers des charges des compétitions nationales
- Respecter les obligations législatives relatives à l'organisation de manifestations sportives

Afin de coordonner nos efforts et de garantir la qualité de l'organisation des manifestations sportives nationales, conformément aux directives émanant du Ministère chargé des Sports, il convient de :

➤ *Elaborer un appel à candidature 2 ans avant :*

La fédération doit constituer la liste des compétitions de zones et nationales concernées, pour nos trois disciplines, sur une période deux ans.

Ceci permettra aux organisateurs potentiels de :

- Se porter candidat
- Structurer leur projet
- Garantir une organisation optimale
- Tenir leurs engagements.

➤ *Construire un dossier de candidature en direction des clubs*

La création de ce dossier doit regrouper les passages obligatoires pour espérer recevoir un événement et garantir son déroulement dans des conditions optimales.

Ce dossier type permettra à notre fédération de :

- Informer des pré-requis nécessaires à l'acte de candidature
- Centraliser et recenser le nombre de candidats potentiels
- Effectuer une première évaluation/sélection
- Etre l'organe décisionnel

Afin de garantir son efficacité, il contiendra au moins les thèmes suivants :

- Les informations générales clubs/villes
- Les items du cahier des charges national (conformité ou projet de mise en conformité)
- Les caractéristiques du lieu où se tiendra l'événement (projet, schéma...)
- Les exigences fédérales à respecter (les sponsors, des visites évaluatives, soutien technique...)
- L'engagement du club par rapport à la candidature présentée
- L'engagement des collectivités territoriales soutenant la candidature.

Afin de faciliter la communication de ce dossier de candidature, la meilleure solution consiste, là encore, à le mettre en accès direct sur le site fédéral.

De plus, un exemplaire sera disponible auprès de chaque comité régional afin de promouvoir et d'inciter leurs clubs à présenter un projet d'organisation de compétitions nationales.

➤ *Lancer un appel d'offre vers nos clubs pour rechercher les candidats*

Une fois la liste établie sur la période de deux ans, il s'agira de la communiquer par le biais de tous les média fédéraux (revue fédérale, flash infos, site Internet, autres...) dans le but d'impulser un maximum de candidatures.

Un appel d'offre national sera émis par le comité directeur afin de lancer cette campagne.

➤ *Aider à la constitution du dossier*

Réunir toutes les conditions nécessaires à une organisation efficiente, présente notamment des difficultés d'ordre logistique, législatives et réglementaires.

A ce titre, nous allons construire un guide méthodologique à l'intention de nos clubs. Cet outil présentera un recueil de conseils permettant d'appréhender une organisation optimale. Ce guide sera conçu de manière à être modulable afin de le faire évoluer grâce à la mutualisation des expériences.

Actuellement, dix fiches sont prévues :

- Le calendrier des démarches administratives et techniques
- La composition et le rôle du comité d'organisation
- Les assurances
- La sécurité
- Le contrôle anti-dopage, la protection de la santé, les premiers secours
- L'organisation matérielle (structures, installations)
- La logistique (restauration, hébergement, les transports)
- La promotion et la communication (Les médias)
- Les protocoles
- Le budget prévisionnel et bilan financier

Enfin, les CTS apporteront leur expertise afin d'accompagner les clubs qui souhaitent constituer un dossier de candidature.

➤ *Sélectionner le club retenu*

Les dossiers de candidature seront remis à la Commission Sportive concernée qui étudiera les propositions. Elle formulera un avis motivé sur toutes les candidatures (constructif pour les candidatures rejetées). Le Comité Directeur retiendra alors le candidat qui présente le meilleur dossier.

➤ *Convenir d'une convention*

Une convention sera établie entre la fédération et l'organisateur désigné. Elle définira les responsabilités et les relations entre les deux parties, en prenant en compte notamment toutes les dispositions nécessaires à la réalisation d'une organisation optimale. De plus, elle astreindra l'organisateur à tenir ses engagements.

La convention pourra comporter notamment :

- L'organisateur s'engage à :
  - Respecter le cahier des charges de la fédération
  - Avoir les ressources humaines nécessaires
  - Obtenir le matériel nécessaire
  - Etablir un budget prévisionnel

- Joindre l'engagement des collectivités territoriales
- Mettre en œuvre toute la logistique
- La fédération s'engage à :
  - Apporter des aides financières, humaines
  - Fournir un soutien technique
  - Matériels, sponsors.

➤ *Soutenir et conseiller l'organisateur de l'élaboration à la clôture de la compétition*

Les CTS de la fédération participeront à la construction et la réalisation du projet. Nous apporterons des conseils, notre expertise et l'accompagnement nécessaires au bon déroulement du projet. Par ailleurs, nous serons les garants des dispositions réglementaires et législatives liées à l'organisation de telles manifestations.

Enfin, nous assurerons le rôle d'interface entre le comité d'organisation et les institutions du sport grâce à des réunions de coordination de tous les acteurs qui seront mises en place afin de déterminer les rôles et les actions de chacun.

➤ Etablir un échéancier pour une candidature

Un échéancier sera élaboré afin de délimiter dans le temps toutes les étapes menant au dépôt du dossier de candidature devant la Commission Sportive concernée.

Proposition de déroulement possible (base année compétition visée):

- Appel d'offre fédéral : J -2 ans
- Constitution du dossier de candidature : de J -2 à J -1,5ans
- Date butoir pour dépôt du dossier : J -1,5ans
- Etude du dossier/avis motivé par la Commission Sportive : J - 1,5 à J -1 an
- Choix du candidat et conventionnement avec la FFHMFAC: J -1an

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

La structuration des démarches dans l'optique d'accueillir une compétition nationale est indispensable pour améliorer la qualité de nos organisations.

La mise en place d'un échéancier sur une période de deux ans permettra une réflexion plus approfondie afin de constituer des dossiers de qualité.

Ce découpage temporel garantira :

- Une organisation efficiente
- L'engagement de tous les acteurs locaux
- Une mobilisation de toutes les forces de la FFHMFAC

## **ACTION 2 : STRUCTURER L'ORGANISATION DES COMPETITIONS INTERNATIONALES**

Notre fédération regroupe 3 disciplines pouvant faire l'objet d'une organisation d'un grand rendez-vous international, dans les diverses catégories d'âges.

Actuellement la candidature à l'organisation d'une de ces compétitions est souvent à l'initiative des clubs sans forcément passer par notre fédération. On peut alors être confronté à organiser plusieurs événements importants dans la même période. Donc, l'organisation n'est pas coordonnée au niveau national et les moyens fédéraux sont dispersés.

Dans la législation sportive et les règlements qui nous lient avec les fédérations internationales, il incombe à notre fédération de garantir et de piloter l'organisation de ces compétitions internationales afin que les conditions de performance, de sécurité, de logistique et de diffusion de l'événement soient optimales.

De plus, on constate que les calendriers internationaux respectifs comportent des zones de chevauchement dans les périodes où se déroulent ces compétitions. Ainsi, en novembre 2005 les championnats du monde de nos 3 disciplines avaient lieu pratiquement au même moment.

Il convient alors de rationaliser, au niveau national, l'organisation des compétitions internationales.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Coordonner tous nos moyens pour ces événements
- Assurer des conditions optimales de déroulement
- Respecter les cahiers des charges des compétitions internationales
- Respecter les obligations législatives relatives à l'organisation de manifestations sportives

Afin de coordonner nos efforts et de garantir la qualité de l'organisation des manifestations internationales, conformément aux directives émanant du Ministère chargé des Sports, il convient de :

- *Elaborer une stratégie fédérale de candidature sur 8 ans prenant en compte les trois calendriers internationaux*

Afin d'éviter la proximité temporelle (voire le chevauchement) des compétitions, il convient de sélectionner avec soin les manifestations.

Le comité Directeur doit donc établir une sélection cohérente des compétitions qu'il souhaite accueillir sur une période de huit ans dans les trois disciplines.

A cet effet, il devra notamment tenir compte des compétitions internationales organisées par d'autres fédérations qui constitueront des concurrents potentiels dans le cadre de l'obtention de subvention exceptionnelle du Ministère chargé des Sports.

Ceci permettra aux organisateurs potentiels de :

- Se porter candidat
- Structurer leur projet

- Garantir une organisation optimale
- Tenir leurs engagements
- D'obtenir le soutien du Ministère chargé des Sports.

➤ *Construire un dossier de candidature en direction des clubs*

La création de ce dossier doit regrouper les passages obligatoires pour espérer recevoir un événement et garantir son déroulement dans des conditions optimales

Ce dossier type permettra à notre fédération de :

- Informer des pré-requis nécessaires à l'acte de candidature
- Centraliser et recenser le nombre de candidats potentiels
- Effectuer une première évaluation/sélection
- Etre l'organe décisionnel

Afin de garantir son efficacité, il contiendra au moins les thèmes suivants :

- Les informations générales clubs/villes
- Les items du cahier des charges international (conformité ou projet de mise en conformité)
- Les caractéristiques du lieu où se tiendra l'événement (projet, schéma...)
- Les exigences fédérales à respecter (la constitution d'un comité d'organisation, les sponsors, des visites évaluatives, soutien technique...)
- L'engagement du club par rapport à la candidature présentée
- L'engagement des collectivités territoriales soutenant la candidature.

Afin de faciliter la communication de ce dossier de candidature, la meilleure solution consiste, là encore, à le mettre en accès direct sur le site fédéral.

De plus, un exemplaire sera disponible auprès de chaque comité régional afin de promouvoir et d'inciter leurs clubs à présenter un projet correspondant à la stratégie fédérale d'organisation de compétitions internationales.

➤ *Lancer un appel d'offre vers nos clubs pour rechercher les candidats*

Une fois la stratégie déterminée sur la période des huit prochaines années, il s'agira de la communiquer par le biais de tous les média fédéraux (revue fédérale, flash infos, site Internet, autres...) dans le but d'impulser un maximum de candidatures.

Un appel d'offre national sera émis par le comité directeur afin de lancer cette campagne.

➤ *Aider à la constitution du dossier*

Réunir toutes les conditions nécessaires à une organisation efficiente, présente notamment des difficultés d'ordre logistique, législatives et réglementaires.

A ce titre, nous allons construire un guide méthodologique à l'intention de nos clubs. Cet outil présentera un recueil de conseils permettant d'appréhender une organisation optimale. Ce guide sera conçu de manière à être modulable afin de le faire évoluer grâce à la mutualisation des expériences.

Actuellement, dix fiches sont prévues :

- Le calendrier des démarches administratives et techniques
- La composition et le rôle du comité d'organisation
- Les assurances
- La sécurité
- Le contrôle anti-dopage, la protection de la santé, les premiers secours
- L'organisation matérielle (structures, installations)
- La logistique (restauration, hébergement, les transports)
- La promotion et la communication (Les médias)
- Les protocoles
- Le budget prévisionnel et bilan financier

Enfin, les CTS apporteront leur expertise afin d'accompagner les clubs qui souhaitent constituer un dossier de candidature.

➤ *Sélectionner le club retenu*

Les dossiers de candidature seront remis à la Commission Sportive concernée qui étudiera les propositions. Elle formulera un avis motivé sur toutes les candidatures (constructif pour les candidatures rejetées). Le Comité Directeur retiendra alors le candidat qui présente le meilleur dossier.

➤ *Convenir d'une convention*

Une convention sera établie entre la fédération et l'organisateur désigné. Elle définira les responsabilités et les relations entre les deux parties, de la défense de la candidature auprès des instances internationales à la clôture de l'événement, en prenant en compte notamment toutes les dispositions nécessaires à la réalisation d'une organisation optimale. De plus, elle astreindra l'organisateur à tenir ses engagements.

La convention pourra comporter notamment :

- L'organisateur s'engage à :
  - Respecter le cahier des charges de la fédération internationale
  - Avoir les ressources humaines nécessaires
  - Obtenir le matériel nécessaire
  - Etablir un Budget prévisionnel
  - Joindre l'engagement des collectivités territoriales
  - Mettre en œuvre toute la logistique

- La fédération s'engage à :

-

Le président de la fédération ou son représentant portera le dossier de candidature auprès des instances internationales concernées.

Il défendra le projet français afin d'obtenir l'organisation de l'événement.

- *Soutenir et conseiller l'organisateur de l'élaboration à la clôture de la compétition*

Les CTS de la fédération participeront à la construction et la réalisation du projet. Nous apporterons des conseils, notre expertise et l'accompagnement nécessaires au bon déroulement du projet. Par ailleurs, nous serons les garants des dispositions réglementaires et législatives liées à l'organisation de telles manifestations.

Enfin, nous assurerons le rôle d'interface entre le comité d'organisation et les institutions du sport grâce à des réunions de coordination de tous les acteurs qui seront mise en place afin de déterminer les rôles et les actions de chacun.

- Etablir un échéancier pour une candidature

Un échéancier sera élaboré afin de délimiter dans le temps toutes les étapes menant au dépôt du dossier de candidature devant la fédération internationale concernée.

Proposition de déroulement possible (base année compétition visée):

- Appel d'offre fédéral : J -6 ans
- Constitution du dossier de candidature : de J -6 à J - 5ans
- Date butoir pour dépôt du dossier : J -5ans
- Etude du dossier/avis motivé par la Commission Sportive : J - 5 à J -4 ans
- Choix du candidat et conventionnement avec la FFHMFAC: J -4ans
- Dépôt et défense du dossier auprès de la fédération internationale : à partir de J -4ans

## **CONCLUSION DE L'ACTION**

La structuration des démarches dans l'optique d'accueillir une compétition internationale est indispensable pour améliorer la qualité de nos organisations.

La mise en place d'un échéancier sur une période de six ans permettra une réflexion plus approfondie afin de constituer des dossiers de qualité.

Ce découpage temporel garantira :

- Une mobilisation de toutes les forces de la FFHMFAC
- L'engagement de tous les acteurs locaux
- Une organisation efficiente

## **ACTION 3 : INNOVER PAR LA CREATION DE NOUVEAUX EVENEMENTS**

L'organisation de manifestations sportives exceptionnelles peut offrir à notre fédération une vitrine et un levier d'action pour mieux atteindre les objectifs de communication que nous nous fixons en terme d'amélioration de l'image et de notre notoriété en direction du grand public.

Nous distinguons trois types de communication :

- Interne :

La communication interne a pour objectif de mettre en place un projet dont le public ciblé est nos propres licenciés et/ou les pratiquants d'autres fédérations. En somme, il s'agit de tous les acteurs de la sphère sportive.

- Externe :

Ce type de communication consiste à élaborer un événement afin de séduire un public novice en terme de sport qui souhaite assister à un spectacle. Il s'agit alors d'une population extérieure à nos offres fédérales.

C'est aussi un moyen de montrer nos points forts en vue de séduire des partenaires potentiels pour notre fédération. Il s'agit alors des chefs d'entreprise et de multinationales.

- Internationale :

L'objectif de ce genre de manifestation est d'obtenir des retombées, en terme d'image de notre fédération française, à différents échelons territoriaux internationaux (Union européenne, Européenne et mondiale).

La création d'un événement doit être motivé, en amont, par une stratégie de communication afin de nous permettre de mieux nous faire connaître et ainsi d'accroître notre influence dans le domaine sportif (communication interne), voire augmenter le nombre de licences (communication externe) et contribuer au rayonnement de la France auprès des instances sportives internationales (communication internationale).

Au sein de notre fédération, nous ne constatons aucun événement réellement mis en place dans l'optique d'une communication réfléchiée et ciblée sur un public précis. Même si nos finales nationales nous permettent actuellement d'établir une communication interne, cloisonnée par discipline, nous n'avons pas d'événement créé pour solidariser tous les licenciés de notre fédération. D'autre part, il n'y a pas à ce jour d'organisations ciblées sur une stratégie de communication externe. Et concernant nos retombées internationales, seul un tournoi, inscrit au calendrier des compétitions internationales, est organisé en France et peut donc faire l'objet d'une stratégie de communication fédérale.

Afin de créer des évènements en accord avec notre politique fédérale de communication, cette action doit répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer et développer nos stratégies de communication interne
- Créer et se positionner dans des stratégies de communication externe
- Pérenniser et améliorer notre communication internationale

Afin de coordonner nos efforts, il convient de :

- *Favoriser les initiatives locales de développement de communication interne et/ou externe :*

Dans l'optique d'impulser la création d'événements au niveau local conformément à la politique fédérale de communication et d'aider nos structures affiliées à concrétiser leur projet en matière de retombées sur leur image et leur notoriété, nous allons élaborer un guide méthodologique encadrant l'élaboration d'une manifestation exceptionnelle.

Il sera construit comme un recueil de conseils, regroupant toutes les étapes indispensables à la création optimales de l'événement, mais aussi afin d'obtenir l'impact escompté en terme de communication et de retombées médiatiques.

Il pourra comporter notamment les fiches suivantes :

- Veiller à bien définir le public visé
- Choisir un thème porteur
- Trouver des acteurs suscitant l'intérêt du public visé
- Choisir un lieu adéquat
- Promouvoir l'événement (avant, pendant, après)
- Organiser l'accueil des différents types de participants (sponsors et partenaires potentiels, VIP, média, sportifs, staff technique...)
- Evaluation et suivi après l'événement

Enfin, les CTS apporteront leur expertise afin d'accompagner les clubs qui souhaitent élaborer ce genre de projet.

- *Créer des évènements au niveau national :*

- Le spectacle de la FFHMFAC :

Notre fédération doit se positionner comme le moteur de l'évènementiel en créant une manifestation exceptionnelle renouvelée chaque année.

Au même titre que « La nuit des Arts Martiaux » existe, il conviendrait de créer « La nuit de la Force » par exemple, qui serait le spectacle de la FFHMFAC de l'année avec tous nos champions dans les diverses disciplines, des démonstrations et des formules spectaculaires qui sortent complètement du cadre réglementaire compétitif.

Cet événement devra être élaboré suivant une stratégie de communication qui comportera deux objectifs :

- Interne : solidariser nos licenciés (trois disciplines de compétition et le loisir)
- Externe : améliorer notre notoriété

Toute la difficulté réside dans le fait de trouver la bonne solution.

A cet effet, il paraît donc incontournable de s'entourer de professionnels de l'évènementiel qui sont experts en communication et marketing notamment afin d'obtenir une organisation pérenne qui tient toutes ses promesses en matière d'affluence du public.

- Le positionnement de la FFHMFAC :

Comme nous l'avons vu précédemment, nos pratiques sportives, quelles soient compétitives ou de loisir, sont tournées vers le muscle.

Etant donné le lien évident entre nos pratiques fédérales et les maladies musculaires comme la myopathie, il serait intéressant de se positionner auprès du TELETHON, comme parrain de la prochaine édition.

De cette manière, nous soutenons et participons activement à cette cause médicale et parallèlement, nous pourrions faire connaître notre fédération.

Nous devons donc :

- Prendre contact avec cette association
- Etablir un partenariat

Ainsi, en coordonnant une action nationale fédérale durant le TELETHON, nous participerons à la dynamique de cet événement et par la même occasion, nous pourrions promouvoir nos disciplines sportives et notre image fédérale.

- Les conférences de la FFHMFAC :

Notre fédération offre une multitude d'activités sportives avec l'haltérophile, la force athlétique, le culturisme et la musculation.

L'activité musculaire, la qualité du muscle sont les points communs entre toutes nos pratiques sportives. Pour cette raison, nous sommes sensibilisés aux thèmes de la santé, de la forme, de la préparation physique à la performance de haut niveau et à l'éducation posturale.

Nous devons donc, dans le cadre d'une stratégie de communication externe afin de positionner notre image fédérale et de la faire connaître, mettre en place des conférences avec des thèmes bien définis, visant un public bien ciblé (l'exemple du colloque UNSS).

Il convient donc de déterminer les secteurs à investiguer par notre fédération et ensuite de mettre en place une/des conférences afin de solliciter le public visé et ainsi positionner notre image par le biais de nos compétences et notre expertise.

A plus ou moins long terme, l'objectif de cette communication externe est que le sigle « FFHMFAC » soit significatif et directement associé aux activités que nous organisons.

➤ *Soutenir les galas internationaux :*

Afin de pouvoir mettre en œuvre la stratégie de communication interne, externe et de rayonnement international de notre fédération, il convient de créer et de soutenir les organisations de tournois internationaux en France.

La création d'un tournoi d'envergure serait un excellent support pour une stratégie nationale et internationale de communication.

Mais, afin d'obtenir les retombées médiatiques escomptées, il nous faut :

- Sélectionner une date adéquate :
  - Prendre en compte le calendrier national et international

- Tenir compte de l'éventuelle concurrence des autres fédérations
- Choisir un lieu stratégique :
  - Accessible
  - Pérenne pour la lisibilité du public
  - Attrayant intrinsèquement et extrinsèquement
- Proposer une offre attractive pour les haltérophiles
  - Hébergement prestigieux
  - Remise de prix attractif (prime financière au classement, au record du monde)
  - Banquet de clôture
- Favoriser sa médiatisation :
  - Inviter des champions internationaux
  - Trouver un parrain connu et reconnu du grand public (utilisant nos pratiques : athlétisme, judo, rugby...)
  - Dynamiser le tournoi par des animations périphériques
  - Mettre en place une logistique de spectacle (son, lumière, des speakers...)
  - Convoquer la presse écrite, audiovisuelle et de radiodiffusion
  - Communiquer de façon optimale sur tous les médias fédéraux
  - Lancer une campagne de communication externe large (affichage massif)
  - Mettre un tarif attractif
  - Diffuser deux types de cartons d'invitation : VIP et partenaires potentiels, populaire
- Pérenniser et améliorer l'évènement :
  - Communiquer pendant et après l'évènement (photos sur site Internet, articles sur presse écrite, communiqués de presse...)
  - Effectuer un bilan objectif de l'évènement (enquête auprès de tous les types de spectateurs, forum sur site Internet...)
  - Réflexion et remise en cause du projet
  - Evolution dans l'organisation pour la prochaine édition

## CONCLUSION DE L'ACTION

La mise en œuvre de ce genre d'évènement est une action incontournable afin de développer la notoriété de la fédération, et par la même occasion, de nos disciplines sportives. Cependant, un évènement doit être réfléchi et conçu suivant une stratégie de communication bien définie pour que les moyens utilisés soient en adéquation avec les retombées médiatiques escomptées.

Il est donc très important que notre fédération s'investisse financièrement notamment pour s'entourer de professionnels de l'évènementiel qui garantiront ainsi la qualité et la clarté de la communication.

## **CONCLUSION GENERALE**

Les objectifs de notre Département évènementiel sont donc d'un côté, de structurer et d'optimiser l'organisation de nos compétitions de tout niveau, et de l'autre côté, de favoriser la mise en œuvre de nos politiques de communication fédérale par l'intermédiaire de la création d'évènements d'envergure.

A ce titre, le guide méthodologique d'organisation d'évènements comportera donc trois parties : les compétitions nationales, les compétitions internationales et la création d'évènements. Ce recueil de conseils encadrera les initiatives de nos clubs et favorisera des organisations de qualité.

D'un point de vue général, la communication est un univers complexe qui nécessite donc de s'entourer d'experts et d'investir des moyens financiers conséquents afin d'obtenir une amélioration de notre image et de notre notoriété. Mais ces efforts permettront aussi d'améliorer le nombre de licences et les ressources propres de la fédération à plus ou moins long terme. Ce qui pourra être caractérisé comme un retour sur investissement.

# **LES DOM TOM**

## **Les DOM-TOM**

Du strict point de vue géographique, la FFHMFAC est présente (avec ses clubs et comités) sur l'ensemble de la métropole. Les différents départements et territoires d'outre mer ne sont quant à eux pas tous représentés. Aussi, dans un souci de développement de ses activités et de sa représentativité à travers le monde, la Fédération se doit de tenir compte de toutes les potentialités humaines et territoriales existantes.

C'est donc dans le cadre de son projet global d'élargissement, qu'un plan d'action en direction des DOM-TOM est envisagé par la FFHMFAC.

Il se décompose en trois parties qui sont :

### **ACTION 1 : RENFORCER ET PERENNISER LE SOUTIEN APORTE AUX DOM DEJA ACTIFS**

S'il est un département d'outre mer qui compte dans le paysage sportif de notre fédération, c'est bien la Réunion. En effet, il n'a pas été une saison sans que l'on voit la présence d'un athlète en équipe de France (haltérophilie ou force athlétique) ou au plus haut niveau national. Ceci s'explique certainement par le fait que la Fédération a toujours été présente localement avec le positionnement d'un cadre technique d'Etat sur place. Cette présence d'un CTS conjuguée au potentiel humain local reste une source évidente de progrès, qu'il soit d'ordre purement sportif ou en matière de qualité d'encadrement.

Aussi, c'est dans une optique de pérennisation de cette dynamique qu'un cadre d'Etat a de nouveau été reconduit dans ses fonctions sur l'île de la Réunion par la FFHMFAC. Ses missions restent les mêmes qu'un cadre en métropole avec, il est vrai, un accent mis sur le développement des activités et la détection de jeunes talents.

Dans le cadre de son développement et à la demande des élus locaux, la Guadeloupe est aujourd'hui un département que la Fédération va soutenir. En effet, si le culturisme et les activités de loisir sont bien implantées dans ce comité, notre discipline olympique est inexistante.

Aussi, la Fédération va tout mettre en œuvre pour missionner de façon permanente un CTS sur place afin de palier à ce problème et amener son expertise. Ce cadre aura la charge de développer d'une part la pratique de l'haltérophilie, mais aussi de former des cadres en s'appuyant sur des infrastructures existantes tel que le CREPS. Ses missions devraient également l'amener à étendre son champ d'action à toute la région jusqu'à la Guyane.

Il ne faut pas que la FFHMFAC perde de vue que les bons résultats obtenus par le sport français, vient du fait de l'élargissement des politiques de détection et de développement de nombreuses fédérations (athlétisme, football, hand-ball...) en direction de ces départements.

### **ACTION 2 : L'OUVERTURE VERS LES TOM A FORT POTENTIEL**

En se projetant après les Jeux Olympiques de 2008, la FFHMFAC doit être en mesure de penser au renouvellement de son élite sportive et donc de ses équipes de France. Ceci passe évidemment par la formation et la détection des jeunes métropolitains, mais aussi et sûrement par l'élargissement de son champ d'action.

A ce titre, il faut que la fédération fasse preuve d'une réelle volonté d'ouverture et de coopération avec des territoires à fort potentiel humain.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire qui a toujours cultivé une passion profonde pour le sport et qui regorge de potentialités. Un grand nombre de champions évoluant dans des disciplines énergétiques comme les nôtres en sont la preuve (lancers en athlétisme, cyclisme sur piste...).

Une véritable opportunité se présente à la FFHMFAC si elle souhaite développer une politique efficace de recrutement. Aussi, la collaboration avec ce territoire semble aujourd'hui être incontournable pour plusieurs raisons :

- Le potentiel humain important dans les catégories de poids faisant souvent défaut en métropole (94 kg, 105 kg et +105 kg chez les hommes et 75 kg et + chez les femmes),
- Un engouement certain pour la pratique des sports énergétiques faisant appel aux dominantes de force et de vitesse,
- Une situation géographique proche d'autres petits Etats et territoires à fort potentiel tels Wallis et Futuna et la Polynésie.
- Une volonté du gouvernement calédonien d'aider au développement et à l'intégration des jeunes par la pratique sportive.

Le gouvernement autonome de Nouvelle-Calédonie incite aujourd'hui ses ligues et comités à s'affilier ou se rapprocher des instances sportives internationales de la zone océanienne. Ceci a pour but la mise en avant de la politique d'intégration et de participation à la vie sportive de la région du Pacifique Sud. Il faut que notre fédération tienne compte de ce point si elle veut continuer son partenariat avec les acteurs du mouvement sportif local, sous peine de perdre, à terme, tout contact avec ce territoire. Il ne s'agit pas là de néocolonialisme primaire, mais bien d'une réelle volonté d'entretenir un partenariat sportif enrichissant et utile pour les deux parties.

Un levier sur lequel l'expertise de la FFHMFAC pourrait également agir est celui de la mise en avant des résultats sportifs obtenus par les néo-calédoniens lors des Jeux du Pacifique Sud. En effet, si la France n'a que peu d'intérêts portés vers cet évènement, il n'en est pas de même pour le gouvernement Calédonien. Le nombre de médailles pouvant être glané en haltérophilie est à l'image des Jeux Méditerranéens. Aussi, de bons résultats dans cette discipline deviennent vite synonymes de notoriété et de poids politique pour un Etat.

La FFHMFAC, avec la mise en place d'une politique de coopération avec la Nouvelle Calédonie pourrait ainsi permettre l'émergence de jeunes talents qui évolueraient sportivement à la fois localement et au sein des équipes de France si le niveau atteint le permet.

Les Jeux du Pacifique Sud se dérouleront à Nouméa en 2011 et doivent être la base d'une nouvelle collaboration entre la FFHMFAC et les instances sportives Calédoniennes. Les clubs affiliés à la FFHMFAC et le CTOS qui gèrent nos activités sont actuellement en manque de compétences et ont du mal à s'entendre sur une politique sportive cohérente à mener.

Face à ce constat, la FFHMFAC doit pouvoir répondre présente pour faire valoir son expertise et ainsi proposer une politique de développement ambitieuse par l'implantation d'un cadre d'Etat sur ce territoire à moyen terme.

**LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT DE HAUT  
NIVEAU**

# **LA DETECTION DES TALENTS**

## **Détection – Evaluation**

A l'heure actuelle, aucune stratégie nationale de détection n'est établie. En effet, seules des actions ponctuelles sont effectuées et de ce fait, ne permettent pas d'élaborer un protocole reproductible et cohérent d'évaluation des futurs jeunes talents.

Les résultats obtenus par nos équipes nationales lors des compétitions internationales ne sont que la partie émergée d'une politique générale d'accès au haut niveau, qui débute dans les clubs. L'objectif final est connu et clairement identifié. Nous devons maintenir voire augmenter le rang de notre pays da

- Mettre en place des modalités de suivi de ces athlètes
- Coordonner au niveau national les actions de détection entre les différents niveaux d'intervention
- Sensibiliser les membres des ETR et ETZ au programme de détection pour encadrer les stages

Pour réaliser les objectifs suivants :

- Alimenter la pré-filière d'accès au haut niveau
- Respecter la progressivité et la répartition des tâches selon les différents échelons concernés
- Responsabiliser et valoriser les intervenants à chaque niveau du dispositif
- Pérenniser le processus
- Motiver et donner l'ambition, l'envie aux jeunes de s'investir dans le haut niveau

## **ACTION 1 : LA STRATEGIE DE DETECTION/EVALUATION**

Notre stratégie de détection 2006 – 2009 a pour perspective la participation du plus grand nombre d'athlètes possible pour les Jeux Olympiques de 2012 et de 2016. Ainsi, l'obtention des quotas Olympiques sera l'étape primordiale pour concrétiser cet objectif. A cet effet, nous devons dès maintenant « dénicher » les futurs champions de demain qui viendront alimenter et renouveler nos équipes de France Olympiques.

Notre fédération ne dispose pas encore d'un réservoir important de compétiteurs. Nous devons donc élaborer un système de détection qui permettra de brasser tous nos jeunes. Afin qu'ils soient tous évalués, il convient d'appliquer plusieurs filtres à notre dispositif pour agir à la manière d'un entonnoir. De cette façon, nous ne laissons aucune potentialités de côté et d'autre part, nous dynamisons cette campagne annuelle de détection grâce à différentes étapes d'évaluation. Ainsi, une liste restreinte de futurs talents va émerger, vers lesquelles nous concentrerons nos moyens.

### **Présentation de notre stratégie de détection/évaluation : « AMBITION 2012 »**

#### *➤ Les différents échelons d'intervention*

L'élaboration de la stratégie de notre dispositif doit se faire en continuité avec le travail réalisé en club à l'issue du Programme Découverte (cf. Plan d'action Jeune). Les clubs qui sont les recruteurs et les formateurs des futurs « champions » de demain, doivent donc être le point de départ de notre dispositif.

Les rôles de chaque échelon sont respectivement :

- **LES CLUBS** : Recrutement-Animation -Motivation-Formation

Les clubs sont donc la base du dispositif de détection puisqu'ils vont l'alimenter à chaque début de saison grâce à leur action de recrutement. Leur rôle sera de diriger tous les nouveaux athlètes vers notre dispositif afin que personne ne soit oublié.

- **LES COMITES REGIONAUX** : Formation-Détection

Les Comités Régionaux représentent le premier filtre du dispositif de détection. Ils ont un rôle de formation très important afin de permettre aux jeunes athlètes de continuer leur apprentissage technique de la discipline sportive tout en commençant à les évaluer sur les déterminants physiques de la performance, à savoir : la souplesse, la coordination et la force explosive.

Ainsi, cette étape intermédiaire permettra de collecter des données qui guideront le travail des zones dans leur rôle de sélection pour le dernier niveau de notre dispositif de Détection/Evaluation.

Les Comités Régionaux seront donc au cœur du dispositif. L'établissement d'une convention entre la fédération et ses organes déconcentrés pour rationaliser le reversement d'une quote part des licences, contractualisera le rôle et les actions du Comité Régional en faveur de la mise en œuvre du projet fédéral, notamment en ce qui concerne la Détection/Evaluation.

Ces conventions avec les organes déconcentrés nous permettront d'inciter et de donner les moyens d'adhérer à ce programme.

Les Conseillers Techniques Régionaux, et à défaut le Directeur Technique de Zone, seront chargés de coordonner cette action au niveau de la Région. L'Equipe Technique Régionale apportera son concours au CTR ou à défaut au DTZ pour la mise en œuvre de cette étape.

- LES ZONES : Détection-Evaluation

Cet outil technique et pédagogique a été créé, d'une part pour établir un niveau de compétition intermédiaire, mais surtout pour mettre en place une synergie entre les régions la constituant, et ce dans le domaine de la recherche de talents.

Les zones feront office de second filtre dont l'objectif sera d'effectuer une première sélection large des « futurs talents » qui participeront à l'évaluation finale de notre dispositif.

Les tests et les critères de sélection devront permettre d'avoir une vision globale des potentialités des jeunes. Tous les déterminants de la performance devront être explorés (mental, physique, technique).

Les Directeurs Techniques de Zone seront chargés de coordonner cette action au niveau des Zones. Les Equipes Techniques de Zones apporteront leur concours au DTZ pour la mise en œuvre de cette étape.

- LA FEDERATION : Evaluation-Orientation

Enfin, un à deux stages nationaux d'évaluation des talents, suivant le nombre de jeunes sélectionnés par les Zones, devront être organisés par la fédération afin de finaliser cette campagne.

L'objectif de cette étape finale est double. Nous devons évaluer le plus exactement possible, le potentiel de chaque jeune grâce à l'utilisation d'outils de mesure scientifiques et de protocoles précis. D'autre part, les critères subjectifs des entraîneurs nationaux seront pris en compte dans la sélection finale des futurs potentiels car la performance n'est pas une science exacte et la détection est un pari sur l'avenir.

Enfin, le niveau national orientera ces jeunes. D'un côté, les jeunes présentant le plus fort potentiel seront orientés vers nos pôles espoirs, à raison de un par Zone (à défaut, les Centres d'Entraînement et de Formation Interrégionaux qui ont vocation à devenir pôles espoirs). De l'autre, les jeunes qui auront montré un potentiel moins complet, intégreront le suivi « des futurs talents potentiels » qui sera développé postérieurement.

La Direction Technique Nationale, les Entraîneurs Nationaux et les responsables des pôles espoirs ou à défaut des CEFI seront chargés de mettre en œuvre l'étape finale de ce programme.

Le Directeur Technique National, en lien avec le président de la Fédération, coordonnera la campagne de Détection/Evaluation.

➤ *Création des contenus techniques et élaboration des protocoles d'évaluation par échelon territorial*

Nous devons mettre en place un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir, d'une part sur les contenus techniques et d'autre part sur des protocoles d'évaluation reproductibles sur tout le territoire, et cela pour chaque échelon territorial du programme de Détection/Evaluation.

Ce groupe qui sera constitué par le Directeur Technique National devra pour les étapes des clubs, des Comités Régionaux et des Zones prévoir :

- Les contenus techniques obligatoires
- Les déterminants de performance à évaluer
- Les tests d'évaluation obligatoires
- Les procédures de validité des tests
- Les grilles d'évaluation
- Le mode de recueil et de transmission des données vers le responsable de l'étape du programme
- Les modalités d'information et de formation des entraîneurs de clubs

Les tests seront déterminés en fonction de la logique interne de la discipline concernée et les attentes d'une performance de haut niveau qui seront établies par le Entraîneurs Nationaux. Ensuite, de ces déterminants de la performance, émanera les qualités qui doivent être naturelles et celles qui seront entraînables.

Enfin, les tests seront élaborés afin d'évaluer précisément ce que nous recherchons. La progressivité des tests et les éventuelles difficultés de mise en œuvre devront concorder avec l'agencement du programme de Détection/Evaluation dans les différents échelons de compétence.

La Direction Technique Nationale, les Entraîneurs Nationaux et les responsables des pôles espoirs ou à défaut des CEFI, seront chargés de déterminer les axes de développement de l'étape finale.

➤ *Promotion et valorisation de la campagne de Détection/Evaluation*

Cette campagne de Détection/Evaluation nécessite l'intervention de tous les acteurs de notre fédération pour être réalisé efficacement. Nous devons donc coordonner nos efforts de manière optimale.

Afin de promouvoir notre programme, nous devons dans un premier temps informer tous nos acteurs du déroulement de ce programme et mettre en avant la synergie nécessaire des différents échelons. Nos média fédéraux (la revue fédérale, le flash infos et le site Internet) seront là encore très importants afin de faire passer les informations et de coordonner efficacement toutes les actions de chacun.

A l'approche de chaque étape de notre campagne de Détection/Evaluation, nous devons la promouvoir afin de montrer son caractère prioritaire. Des articles et des photos dans nos média fédéraux permettront là encore de valoriser cette campagne, de mettre en avant les jeunes athlètes, leurs entraîneurs-recruteurs-formateurs et leurs clubs.

Enfin, nous devons mettre en avant notre dispositif et les jeunes qui y participent grâce notamment à une promotion ciblée par le biais de T-shirt attrayant et exclusif, comportant le nom de la campagne de Détection/Evaluation : AMBITION 2012.

➤ *Pérennisation du dispositif*

Notre dispositif de détection doit fournir à chaque instant des éléments de contrôle afin de pouvoir apporter des corrections à notre projet.

Des comptes-rendu et des réunions d'harmonisation au niveau national, en amont et en aval de la campagne de Détection/Evaluation, doivent être prévues afin d'effectuer des analyses critiques du dispositif et de mettre en œuvre les remédiations nécessaires pour garantir son efficacité.

Le Directeur Technique National fixera les modalités des réunions.

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Après une période de reconstruction de notre fédération, nous devons mettre en place les outils pour assurer son développement. Pour le secteur sportif, nous devons tout mettre en œuvre pour pérenniser les résultats sportifs obtenus aux derniers Jeux Olympiques de 2004.

Dans ce cadre, une stratégie de détection est incontournable afin de pouvoir ré-alimenter nos équipes de France régulièrement et de ce fait garantir le rayonnement International de la France pour les échéances sportives majeures.

La sensibilisation de tous les acteurs de notre fédération et le travail en synergie dans les différents échelons territoriaux seront les atouts majeurs de notre dispositif pour palier à la faible densité de compétiteurs au sein de notre fédération.

En effet, moins le nombre de compétiteurs est important et plus la détection doit être efficiente.

## **ACTION 2 : ELABORER D'UN SUIVI DES JEUNES TALENTS**

Actuellement, nous remarquons que l'intégration du collectif des -17 ans est le premier contact qu'un athlète hors pôles espoirs a avec la fédération et l'encadrement des équipes de France.

Nous n'avons donc aucune relation concrète avec ces jeunes athlètes avant leur participation à une compétition internationale. De plus, les athlètes à maturité plus tardive ne rentreront que dans le collectif junior, soit entre 18 et 20 ans.

Ensuite, l'athlète qui a participé à la compétition internationale chez les - 17 ans devra remplir les conditions d'entrée dans le collectif juniors pour bénéficier du suivi inhérent à la préparation des compétitions internationales juniors.

Seules les finales nationales par équipes, quand les athlètes visés ont une équipe qui participe, et les championnats de France permettent de garder un contact avec eux, soit au mieux trois fois dans la saison.

Or, un suivi de l'évolution de leur performance et de leur projet de vie par la fédération, qui pour eux représente l'accès aux équipes de France, est un facteur de motivation et d'investissement non négligeable dans l'optique d'une carrière de haut niveau. Nous devons résorber ce manque afin d'éviter que des athlètes mis en exergue dans les catégories jeunes, aient le sentiment d'être délaissés par la fédération durant la période nécessaire à l'acquisition du niveau requis pour entrer dans le collectif supérieur.

Il s'agit donc de créer une continuité relationnelle avec les athlètes « futurs talents » afin de les soutenir dans leurs démarches d'accession au haut niveau.

A cet effet, nous devons mettre en place des modalités de suivi « des futurs talents » afin de déterminer les besoins des jeunes athlètes hors pôles espoirs pour les aider à mener leur projet de vie. D'autre part, ce dispositif va nous permettre de créer une base de données pour centraliser tous les éléments de réponse afin de nous permettre de faire évoluer de manière efficiente ce suivi qui semble incontournable pour entretenir la motivation de nos jeunes sportifs.

L'objectif principal de ce dispositif est de placer l'athlète au centre de son projet sportif.

Ce suivi se présentera de la manière suivante :

➤ *Les modalités du suivi national des « futurs talents potentiels »*

Afin de placer l'athlète au cœur de son projet sportif, le Directeur Technique National missionnera un Conseiller Technique National qui sera responsable de ce dispositif.

Il sera chargé d'arrêter une liste d'athlètes garçons et filles (50 au total) qui découlera directement des résultats de la campagne de « Détection/Evaluation » de l'année précédente.

Le suivi consistera à prendre contact une fois par mois avec chaque athlète/club afin de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de son projet de vie :

- Entraînement/performance
- Santé
- Scolarité
- Projet professionnel et familial

Ces informations permettront de mesurer l'évolution du projet sportif de l'athlète et d'apporter des solutions aux éventuels problèmes rencontrés, notamment en matière de projet sportif et projet professionnel.

Par exemple, ce dispositif permettra d'apporter des aides dans :

- L'acquisition de matériels d'entraînement
- L'aménagement d'emploi du temps scolaire
- Le suivi médical...

➤ *Les méthodes de recueil des données*

Dans l'optique de minimiser les coûts inhérents à ce dispositif, nous devons utiliser des moyens de communication économiques. En effet, ce dispositif expérimental nécessite des communications d'une durée moyenne de 10 minutes par athlète/club afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'efficacité du suivi, pour 50 athlètes tous les mois.

Dans un souci d'efficience et de longévité de ce dispositif, nous devons privilégier les moyens de communication suivant :

- Internet par E-mail
- Les téléphones fixes
- Les téléphones portables

➤ *Les acteurs ciblés par ce suivi*

Nous contacterons, selon la nécessité, l'entraîneur ou le président du club de l'athlète inscrit dans le dispositif. Ainsi, nous pourrions recueillir et recouper les informations concernant l'athlète visé.

Ensuite, comme nous l'avons mentionné auparavant, ce dispositif s'adresse prioritairement à l'athlète afin de l'inscrire au centre de son projet sportif dans un premier temps, puis au centre de son projet de vie. L'objectif sera donc d'entrer en communication avec lui tous les mois.

➤ *Les perspectives d'évolution de ce dispositif*

Ce dispositif est primordial pour assurer la continuité entre la détection et l'intégration d'un collectif équipe de France ou d'une structure de type pôle espoir ou pôle France.

Nous devons donc le rendre autant que possible le plus efficient possible que ce soit en terme de gestion ou de financement.

Il s'agira de déconcentrer ce dispositif dans les zones où chaque Directeur Technique de Zone sera chargé de le mettre en œuvre sur son territoire et de communiquer les données au responsable du dispositif national, au siège fédéral, précédemment cité.

Enfin, pour que ce dispositif soit complètement efficace, nous devons répondre aux besoins des jeunes athlètes en devenir qui seront répertoriés dans le recueil de données. Il conviendra donc de budgétiser son fonctionnement pour un rendement optimum.

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Nous devons créer un outil nous permettant de suivre nos futurs potentiels afin d'entretenir leur motivation et leur investissement, en vue d'accéder aux équipes de France. La fédération doit garder un lien constant avec ces sportifs pour leur montrer que l'intérêt qui leur est porté n'est pas ponctuel, uniquement dans le cadre des compétitions internationales, mais régulier avec un investissement qui s'inscrit dans le long terme.

Ensuite, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, un réservoir important de futurs « champions ». Notre pôle espoir et notre pôle France sont les seules structures de haut niveau qui permettent d'établir un suivi des athlètes. Les places y sont forcément limitées.

Ce dispositif favorisera donc l'émulation chez les jeunes et à moyen terme, permettra une densification des performances de haut niveau.

## **CONCLUSION GENERALE**

Les résultats de nos équipes de France sont en constante amélioration avec les trois places de finaliste obtenues lors des derniers Jeux Olympiques de 2004, les médailles obtenues aux Jeux méditerranéens de 2005 et aux championnats du monde seniors de 2006.

Dans cette continuité, ce collectif prépare actuellement le gain des quotas Olympiques pour les Jeux Olympiques de 2008.

Par contre, dans l'optique de préparer une équipe de France compétitive pour gagner le plus de quotas possibles pour les JO de 2012 et de 2016, nous devons d'ores et déjà rechercher les futurs talents qui viendront ré-alimenter nos équipes de France.

Notre stratégie de Détection/Evaluation a donc pour objectif d'accompagner le turn-over de nos athlètes de haut niveau au sein de nos équipes de France. Il s'agit de repérer au plus vite les futurs talents potentiels afin de les accompagner et de les orienter dans la construction de leur performance.

Cette campagne annuelle viendra s'imbriquer dans la filière d'accès au haut niveau pour garantir son alimentation et par la même occasion sa structuration. Ensuite, le suivi des « futurs talents potentiels » permettra de garder un contact régulier avec les jeunes talents à maturité plus tardive.

# **LA FILIERE**

## La filière

Issu des anciens C.P.E.F. au nombre de 5 (INSEP, Reims, Aix, Toulouse et Evron), le passage en pôles ne s'est pas fait facilement compte tenu de la situation fédérale durant cette période. En effet, seul le pôle de l'INSEP a fonctionné de manière continue grâce au financement réglé en direct par le MJSVA, et cela jusqu'en 2001.

Parallèlement, une première validation des pôles de la filière en décembre 2001 a permis la création de deux pôles Espoirs (Amiens) issus d'un ancien C.R.E.F., Toulouse (qui n'a jamais fonctionné) et de trois pôles France, l'I.N.S.E.P. ayant vocation d'accueillir les collectifs seniors, Aix et Wattignies ayant pour vocation d'accueillir les collectifs jeunes.

Le bilan de notre filière d'accès au sport de haut niveau sur la période comprise entre 1996 et 2000 ne peut faire l'objet d'une réelle analyse quant aux forces et faiblesses de la France. En effet cette période coïncide avec de réelles difficultés liées au retrait d'agrément de notre fédération.

Durant cette période, la force de la France a résidé d'une part dans la relative stabilité de la composition de ses collectifs de sportifs et d'autre part dans la régularité des moyens consacrés à la politique de haut niveau tant en cadres qu'en fonctionnement, permettant une régularité des performances et de présence lors des échéances internationales. La principale faiblesse de notre dispositif est le manque de renouvellement de l'élite.

Afin d'établir un diagnostic plus complet de notre filière d'accès au sport de haut niveau, nous devons analyser les performances européennes et mondiales des olympiades de 1996 à 2004 :

### ➤ *L'olympiade 1996-2000*

Chez les filles, l'Asie occupe la majorité des podiums (60%) suivi de l'Europe (25%) puis à égalité avec 5% des médailles l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Au niveau européen, écrasante domination des bulgares, suivis des russes et des ukrainiens.

Chez les hommes, le continent européen écrase le reste du monde avec 75% des médailles, suit l'Asie avec 23% puis les autres continents se partagent 2% des médailles.

La France, après de sérieux problèmes fédéraux, réussit à qualifier 3 athlètes aux J.O.

### ➤ *L'olympiade 2000-2004*

Chez les filles, cette olympiade montre que l'Europe a rattrapé son retard envers l'Asie et fait dorénavant jeu égal sur les podiums mondiaux et olympiques (49% des médailles pour chaque continent). Ensuite l'Afrique, l'Amérique du sud et l'Amérique du nord se partagent les médailles restantes (2%). Au niveau Européen, les turques et les russes se battent pour les premières places puis suivent les Bulgares et les Hongroises.

Chez les hommes, l'Europe est toujours le meilleur continent avec 62% des médailles mais l'Asie gagne du terrain avec 33 % des médailles, les autres continents progressent aussi puisqu'ils se partagent 5% des médailles.

Les Français progressent en qualifiant 5 athlètes aux J.O. d'Athènes mais surtout ils deviennent la meilleure nation de l'Ouest.

Notre fédération a terminé sa phase de reconstruction et s'appuie actuellement sur des bases solides pour élaborer une filière d'accès au sport de haut niveau capable de pérenniser le rang de la France lors des grands rendez-vous internationaux, et surtout de favoriser la progression de nos équipes de France olympiques en vue d'obtenir les meilleurs résultats lors des futures échéances olympiques.

Dans cette optique, nous devons adapter notre dispositif en fonction des évolutions :

- Du règlement international (gain des quotas Olympiques)
- Du nouveau rang mondial de l'haltérophilie française
- Des contraintes d'une préparation optimale
- Des objectifs ambitieux à moyen et à long terme de notre fédération

A cet effet, nous devons alors :

- Déterminer la politique globale de la filière d'accès au sport de haut niveau 2005-2009
- Déterminer les objectifs sportifs ambitieux de notre filière, à notre portée
- Prévoir les perspectives de développement de notre filière

## **ACTION 1 : DETERMINER LA POLITIQUE GLOBALE DE LA FILIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU**

Sport Olympique, la pratique Française de l'haltérophilie à haut niveau a pour finalité la participation aux Jeux Olympiques du plus grand nombre d'athlètes ayant pour but d'y obtenir le meilleur classement possible, voire l'obtention de médailles.

L'évolution des critères spécifiques conduisant à la participation d'athlètes lors des Jeux Olympiques a amené la fédération internationale à établir des règles de qualifications (validées par le CIO) dont la principale caractéristique en est l'obtention d'un quota par nation. Celui-ci est obtenu grâce au classement de cette nation lors des deux Championnats du Monde précédant la célébration des J.O (N-2 et N-1).

De fait, l'objectif prioritaire de chaque olympiade est devenu en dehors des Jeux Olympiques eux-mêmes, les championnats du monde des deux années précédentes. De plus, le quota est attribué en fonction du classement non pas individuel mais de l'équipe. De ce fait, en phase de préparation, il est donc primordial de pouvoir disposer d'un collectif conséquent (environ 20 athlètes pour 15 que compte une équipe).

La stratégie de la filière d'accès au sport de haut niveau en haltérophilie est faite sur la base de ce constat.

### ➤ *Les lieux de préparations des évènements majeurs*

Bien que sport individuel, l'haltérophilie nécessite paradoxalement un entraînement regroupant plusieurs athlètes, grand facteur, sinon la priorité, des synergies de progressions.

Deux formes de regroupement peuvent s'envisager : ponctuel en variant les sites ou permanent sur un seul site fixe.

S'il peut être envisagé des regroupements ponctuels et variés pour des raisons spécifiques (bénéfice du travail en altitude, lutte contre la monotonie, recherche d'un environnement très particulier), la mobilisation efficace des moyens et outils d'optimisation de la performance ne peut se faire qu'en sédentarisant les collectifs d'athlètes sur un site géographique. Cette implantation durable permet ainsi d'y fixer toutes les conditions pratiques de la réalisation du double projet sportif et socioprofessionnel. Il n'en demeure pas moins que le sportif ayant aussi un projet familial, peut-être même le plus important, le regroupement permanent de tous les meilleurs sportifs dans une même et unique structure pose aussi ses limites et n'est pas par conséquent forcément réalisable dans son ensemble.

Cependant il en découle, en fonction des objectifs sportifs, des caractéristiques spécifiques de la pratique haltérophile, voire de celles sociologiques de nos pratiquants, que la concentration de tous les moyens reste, il nous semble, la réponse la plus appropriée à la problématique de la pratique de haut niveau en haltérophilie.

L'INSEP se trouve alors être le lieu le plus adapté par les différentes possibilités matérielles, structurelles et humaines pour y répondre en terme d'organisme support.

En vue de l'excellence sportive, la fédération devra alors faire converger l'ensemble de ses moyens, issus principalement de la C.O pour permettre une dynamique qui doit conduire à la réussite.

### ➤ *L'alimentation de la filière*

S'il paraît relativement aisé de mettre en place, de façon théorique, un outil performant tel que l'INSEP en concentrant les moyens humains (E.N, médical, etc...), financiers (AP, CO...) et logistiques (médical, suivi scolaire...) issus soit de l'INSEP lui-même, soit de la fédération, soit du MJSVA directement, il n'en demeure pas moins que la composante indispensable de la réussite sportive se trouve dans la qualité du recrutement d'athlètes qui vont pouvoir bénéficier de l'outil.

Issus pour l'essentiel directement d'une politique de clubs, les SHN en devenir, se trouvent parfois en situation d'échec lorsqu'ils ne sont pas préparés à la pratique de haut niveau avec toutes ses contraintes. L'organisation matérielle de structures inter-régionales à vocation de validation « pôle espoir » semble, là aussi, constituer la meilleure approche en vue d'établir une formation à la pratique de haut niveau favorable à une intégration progressive dans les collectifs France et donc l'INSEP.

La mise en place d'équipe technique de zone (au nombre de cinq) doit permettre, d'une part, la création, le fonctionnement et l'optimisation de telles structures ; d'autre part, la mise au point d'une réelle politique locale de détection afin d'alimenter ces pôles avec des athlètes de qualités certaines.

La Direction Technique Nationale doit s'impliquer dans la politique générale afin d'optimiser les domaines liés au développement et à l'Animation Fédérale. Pour ce faire, elle doit participer à la réflexion sur la pratique de nos jeunes sportifs, ayant le profil nécessaire à leur intégration en pôles espoirs ainsi structurés.

### **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Afin d'optimiser au mieux notre dispositif d'accès au niveau, il convient de réévaluer chaque année nos points forts et nos points faibles en tenant compte de la réalisation ou non des objectifs sportifs, des changements des règles de qualification olympique et de l'évolution du niveau international.

L'analyse critique afin de pérenniser, voire conforter nos points forts, et de remédier aux points faibles dans l'optique de continuer notre progression au niveau mondial, nous permet d'améliorer l'efficacité de notre dispositif.

De ces remises en cause, découle la stratégie axée sur le pôle France INSEP et l'alimentation de la filière de cette action afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles lors des échéances olympiques.

## **ACTION 2 : DETERMINER LES OBJECTIFS SPORTIFS DE NOTRE FILIERE**

Nous devons déterminer des objectifs sportifs ambitieux afin de pouvoir évaluer régulièrement notre dispositif d'accès au sport de haut niveau. Ils doivent être établis en continuité avec les résultats obtenus lors des Jeux Olympiques de 2004 et témoigner d'une progression réaliste au regard du niveau international.

Ainsi, nous pourrons constamment adapter notre dispositif afin d'obtenir les résultats escomptés.

### ➤ Les objectifs et les différentes étapes 2005-2008 de la filière SENIOR HALTEROPHILIE

- Objectif : Qualification Olympique par obtention de quota lors des CM 2006 et 2007
  - Étape 2005 : Constitution d'un pré-collectif à travers principalement les Jeux Med.
  - Étape 2006 : Identification d'un collectif d'une vingtaine d'athlètes (H et F) et obtention d'une partie des quota olympiques lors des CM à Santo Domingo (Rép. Dom)
  - Étape 2007 : Obtention des quotas olympiques lors des CM à Chiang Mai (THA)
  - Étape 2008 : Quotas aux CE et qualification individuelle plus Participation aux JO avec le meilleur résultat possible

### ➤ Les objectifs et les différentes étapes 2005-2008 de la filière JEUNE

#### HALTEROPHILIE

- Objectif : Préparer les collectifs jeunes à la pratique de haut niveau
  - Étape 2005 : Identification d'une population susceptible de faire partie du collectif jeune.
  - Étape 2006 : Travail sur la pratique de haut niveau (Stages, intégration des tous meilleurs éléments à l'INSEP participation aux compétitions des catégories d'âges jeunes)
  - Étape 2007 : Intégration progressive dans les collectifs « seniors ».
  - Étape 2008 : Redéfinition du collectif France

### ➤ Les objectifs et les différentes étapes 2005-2008 de la filière JEUNE

#### FORCE ATHLETIQUE

- Objectif : Création d'une équipe de France en adéquation avec les logiques et les contraintes du Haut Niveau.
  - Étape 2005 : Travail sur la création, puis la constitution d'un collectif « France Jeune ».

- Étape 2006 : Mise en application des obligations liées au haut niveau (Stages, intégration en pôles, suivi médical,...)
- Étape 2007 : Structuration optimale de la stratégie de haut niveau.
- Étape 2008 : Participation aux Championnats du Monde Senior avec un collectif renouvelé et issu des trois premières étapes.

## **CONCLUSION SUR L’ACTION**

La fixation des objectifs sportifs, à court, à moyen et à long terme, permet d’entretenir les motivations fédérales, d’évaluer ponctuellement notre dispositif pour le faire évoluer le cas échéant, et d’afficher nos ambitions lors des prochaines échéances olympiques.

Ils sont fixés dans une logique de progressivité des équipes de France et du contexte international qui, grâce à l’Agence Mondiale Antidopage, nous permet d’envisager, enfin, de récolter les fruits de l’expertise de nos entraîneurs nationaux et de nos politiques sportives tournées vers la performance de haut niveau.

En ce qui concerne la force athlétique, discipline nouvellement reconnue de haut niveau, il s’agit de favoriser la structuration efficiente de sa filière de haut niveau pour aussi, à moyen terme, obtenir les meilleurs résultats lors des compétitions de référence.

## **ACTION 3 : PREVOIR LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE FILIERE**

Les perspectives d'évolution de la filière pour 2009-2012

Objectifs : Intégration du plus grand nombre d'athlètes du collectif France en structure permanente à l'I.N.S.E.P. en vue des J.O. de 2012.

➤ Collectif « SENIORS » :

Pérenniser la structuration de l'outil à vocation olympique de l'I.N.S.E.P.

Présence d'un encadrement compétent et disponible

Suivi social et professionnel

Optimisation des outils d'entraînement

➤ Collectif « JEUNES » :

Permettre l'intégration progressive des jeunes dans le collectif France

Intégration des meilleurs éléments au sein du Centre National d'Entraînement à l'I.N.S.E.P.

➤ Collectif « ESPOIRS » :

Création de structures inter-régionales (5) en situation d'auto financement

Validation de pôle espoirs répondant au cahier des charges, fédéral et ministériel permettant d'alimenter le pôle Olympique.

### **CONCLUSION SUR L'ACTION**

La recherche de la performance nécessite continuellement une remise en cause, car ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera peut-être pas demain.

Dans l'optique d'améliorer notre dispositif, nous devons établir les perspectives d'évolution de notre filière d'accès au sport de haut niveau pour l'olympiade suivante.

L'alimentation de notre Centre National d'Entraînement est le principal chantier de notre dispositif de haut niveau avec la volonté de créer un pôle espoir par Zone d'ici à 2012.

## **CONCLUSION GENERALE**

La nouvelle filière se caractérise principalement par la fermeture de deux pôles : le pôle France du C.R.E.P.S. de Wattignies et le pôle de Toulouse, et le reclassement du pôle France du C.R.E.P.S. d'Aix en Provence.

D'autre part, la reconnaissance du caractère de haut niveau de la Force Athlétique au mois de février, nous amène à anticiper dès la présentation de la filière d'accès au sport de haut niveau pour la période 2005-2009, un aperçu de la stratégie particulière à cette discipline. Tout d'abord par la définition simple des objectifs et des différentes étapes du collectif France, puis par la définition des critères d'inscription en listes ministérielles. Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation de quota de liste pour la fédération, mais que le quota actuel de l'haltérophilie permet l'intégration de quelques athlètes (5 à 8 en liste senior, 8 à 12 en liste jeune et une vingtaine en liste espoir).

Ensuite, la volonté de regrouper tous les moyens fédéraux sur les pôles construits dans la filière, nous amène là aussi à envisager l'intégration des meilleurs éléments des équipes de France de force athlétique dans les pôles qui accueillent l'haltérophilie. Il n'est pas envisageable, à l'heure actuelle, de pouvoir disperser les moyens humains, techniques, financiers, etc... sur d'autres structures propres à la force athlétique.

# **LA PREPARATION OLYMPIQUE ET LA PERFORMANCE**

## Performance et haut niveau

En temps que fédération agréée et délégataire du MJSVA, la FFHMFAC assure une mission de service public. A ce titre, elle se doit de mettre en place un dispositif qui vise à aider le sportif à se préparer dans les meilleures conditions aux grandes compétitions de référence (jeux Olympiques, championnats du monde et d'Europe) pour atteindre les podiums, sans hypothéquer sa santé et son avenir professionnel.

L'Etat se fixe pour but de maintenir voire améliorer le rang de la France dans le classement mondial des nations sportives.

Pour atteindre cette ambition, le ministère chargé des sports place des cadres techniques auprès de la fédération et signe avec celle-ci une convention d'objectifs pluriannuels qui permet de prendre en compte ses orientations, de respecter les objectifs sportifs fédéraux ainsi que les actions que la fédération envisage de réaliser notamment dans le domaine de la performance et du sport de haut niveau. A l'heure actuelle, la quasi totalité des moyens financiers affectés à ces actions provient de cette convention d'objectifs et, de plus, notre délégation de pouvoir de l'Etat nous impose de respecter le cadre d'action fixé par le ministère.

Divisée en 4 disciplines (une olympique, une de haut niveau, une compétitive, une non compétitive) les activités de notre fédération sont organisées de façon différentes selon leur particularité.

En effet, toutes les disciplines inscrites au programme officiel des Jeux Olympiques sont automatiquement reconnues de Haut Niveau, c'est donc le cas de l'haltérophilie. Depuis l'année dernière, à la demande de la fédération, la CNSHN a reconnu la force athlétique pour la période 2005/2008. Le culturisme quand à lui reste une discipline de compétition mais ne bénéficiant pas de la reconnaissance de haut niveau, il ne peut pas profiter au même titre que les 2 autres disciplines des mêmes dispositifs ministériels. La remise en forme et le loisir n'étant pas pratiqués en compétition, ils ne seront pas traités dans ce chapitre.

Néanmoins, la préparation aux compétitions internationales de références des 3 premières disciplines constitue un projet fédéral transversal.

Traditionnellement ces actions concernant le haut niveau sont :

- l'organisation des stages et compétitions,
- la préparation spécifique des jeux Olympiques,
- la structuration, le développement et la coordination des filières d'accès au sport de haut niveau,
- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement directes individualisées en faveur des sportifs de haut niveau,
- la mise en place d'un encadrement médical et paramédical des équipes

## **ACTION 1 : LA PREPARATION OLYMPIQUE DE L'HALTEROPHILIE**

La finalité de la pratique de l'haltérophilie est d'obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions de référence :

- Les Jeux Olympiques
- Les Championnats du Monde et les Jeux Méditerranéens
- Les Championnats d'Europe

### ➤ *La stratégie de haut niveau en haltérophilie*

- Participer aux Jeux Olympiques avec le plus grand nombre d'athlètes
- Réaliser les meilleurs classements possibles, voire l'obtention d'une médaille (comptant pour le classement général des nations)

### ➤ *Collectif 2008*

Pour la première fois, la détermination du nombre de place olympique par pays prendra en compte les points obtenus par les classements cumulés des championnats du Monde 2006 et 2007.

Les objectifs fédéraux pour cette olympiade sont clairement définis :

- 4 sélectionnés chez les hommes
- 2 sélectionnées chez les femmes
- 4 places parmi les finalistes

Pour les atteindre, une stratégie en 2 temps sera mise en place :

Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'obtention de quotas pour la France. Cela impliquera la préparation d'une équipe complète pour les championnats du Monde 2006 et 2007 puisque ces 2 épreuves permettront d'obtenir les points qui seront cumulés pour établir le classement déterminant le nombre de places qu'obtiendra la nation.

L'enjeu collectif et les situations géographiques particulièrement éloignés des implantations de ces 2 échéances (République Dominicaine et Thaïlande) engendre une augmentation notable mais justifiée des coûts de préparation pour les années 2006 et 2007.

Dans un second temps, chaque athlète pourra tenter de décrocher sa qualification personnelle selon des modalités qui seront définies ultérieurement afin de ne pas faire interférer les ambitions individuelles avec la priorité fédérale collective.

Pour être plus compétitif, l'haltérophile de haut niveau à besoin de s'entraîner au sein d'une équipe qui lui apportera ambiance, motivation et autres synergies quotidiennes indispensables dans la recherche de la performance.

➤ *Collectif 2012*

Divisé en deux groupes distincts, l'un de 18 à 20 ans (junior), l'autre de 20 à 23 ans, ce collectif participe aux compétitions juniors (championnats d'Europe et du Monde principalement) et au championnat de l'Union Européenne.

L'objectif prioritaire du collectif junior (- 20 ans) cette année est le championnat d'Europe qui se déroule traditionnellement en septembre. Ce choix est motivé pour plusieurs raisons. La première est que la concurrence sera plus en accord avec notre niveau actuel, permettant ainsi une confrontation profitable de nos éléments avec la réalité du sport de haut niveau. La deuxième raison est d'ordre chronologique, la période durant laquelle se déroule ce championnat d'Europe permet d'investir sur un travail de qualité, relativement long, durant les vacances scolaires estivales.

Le travail sur ce collectif consiste à faire appréhender toutes les rigueurs nécessaires dans la pratique de haut niveau, que ce soit au travers des stages de préparation ou de la participation aux compétitions internationales de cette catégorie d'âge.

Dans un souci de préserver l'intégrité des jeunes sportifs soumis à un calendrier scolaire chargé, à de nombreuses compétitions lors de cette partie de l'année, et, compte tenu du coût élevé lié à son éloignement géographique (Chine), seuls les athlètes les plus performants qui montreront la possibilité d'intégrer les 8 premiers participeront cette année aux Championnats du Monde juniors.

La population composant le groupe des moins de vingt trois ans, issue des juniors, a pour vocation l'intégration rapide du collectif France. Des stages communs, voire la participation des meilleurs éléments, aux échéances seniors (Europe et Monde), est envisagée.

En ce qui concerne l'avenir, les meilleurs éléments seront orientés vers le Centre National d'Entraînement de l'INSEP qui sera pleinement opérationnel pour la préparation des J.O. de 2012.

## **ACTION 2 : LA PREPARATION DE HAUT NIVEAU DE LA FORCE ATHLETIQUE**

La finalité de la pratique de la force athlétique est d'obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions de référence :

- Les Championnats du Monde
- Les Jeux Mondiaux
- Les Championnats d'Europe

### ➤ Construire la stratégie de haut niveau en Force Athlétique

- Déterminer des objectifs à court, moyen et long terme
- Structurer la pratique
- Se conformer aux directives du MJSVA
- Harmoniser les stratégies des différents collectifs

### ➤ *Collectif 2008*

De part la récente reconnaissance de la Force Athlétique en temps que discipline de haut niveau par la CNSHN, le collectif 2008 va faire l'objet d'attention toute particulière sur les obligations liées à son nouveau statut.

Un suivi de l'entraînement, à travers une politique de développement, de regroupements et une relation plus attentionnée avec les athlètes du collectif sera mis progressivement en place.

La création d'un poste de cadre technique d'état à travers un contrat de haut niveau, serait souhaitable pour aller dans cette voie.

Des critères sont établis pour les sélections internationales, pour les aides personnalisées ainsi que pour l'établissement des listes de sportifs de haut niveau.

La filière de cette discipline sera déterminée rapidement, pour un projet 2006 – 2008

Le suivi médical obligatoire est mis en place dès cette année, et pour l'aspect entraînement un renforcement de l'équipe médicale lors des différentes actions de ce collectif.

### ➤ *Collectif 2012*

La mise en place effective de ce collectif s'inscrit en amont du projet concernant celui du collectif 2008. Il y sera plus aisé de mettre en place les conditions logistiques, techniques et culturelles d'une approche du sport de haut niveau, avec ses exigences, ses contraintes et son cadre réglementaire. Ce collectif jeune par définition, n'ayant pas encore côtoyé la pratique de compétitions internationales, aucune habitude, coutume, a priori, ne sera alors ancrée dans la culture de pratique de ces jeunes gens qui formeront ce collectif.

Il sera donc fait une priorité sur la mise en place d'un réel dispositif pour encadrer ce collectif, en vue des échéances internationales (championnats du Monde et d'Europe).

Plusieurs regroupements permettront l'adaptation progressive au rythme d'entraînement biquotidien, exigé dans le sport de haut niveau, ainsi que la préparation et la formation sportive des athlètes aux contraintes de cette pratique.

Les meilleurs éléments pourront même intégrer rapidement une structure permanente de la filière fédérale d'accès au sport de haut niveau.

### **ACTION 3 : LES OUTILS DE SOUTIEN A LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE DE HAUT NIVEAU**

Afin d'encadrer nos équipes de France dans la recherche de l'excellence sportive, nous avons plusieurs outils à notre disposition :

- La filière d'accès au sport haut niveau (cf. plan d'action filière d'accès au sport de haut niveau)
- Le suivi médical
  - Le Suivi Médical Sanitaire Contrôlé
  - La lutte contre le dopage
  - Les Autorisations à Usage Thérapeutique
  - Le suivi médical des équipes de France
- Les contractualisations
  - Les Conventions d'Insertion Professionnelle
  - Les conventions d'aménagement de formations
  - La convention individualisée entre le SHN et la Fédération
- Les moyens financiers
  - La Convention d'Objectifs 2006-2008
  - Les Aides Personnalisées
  - Les partenaires
  - Les fonds fédéraux
- Le suivi social

Le suivi de la scolarité puis l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau est une priorité de la FFFHMFAC et du Ministère des Sports. Ce domaine concerne donc tous les niveaux de scolarité et les formations supérieures et professionnelles, mais aussi les démarches relatives à la recherche d'un éventuel emploi aménagé. La démarche de suivi social demande des actions concertées de tous les acteurs (Sportifs, Fédération, correspondant du haut niveau des DRDJS, services du ministère des Sports). La mise en œuvre de ces actions et leur suivi, tout au long de la carrière sportive, sont subordonnées à la réelle volonté du sportif de mener son projet personnel, d'abord sportif, mais aussi de formation et d'insertion professionnelle à terme. Les évolutions du sport de haut niveau montrent qu'un nombre de plus en plus important d'intervenants est mobilisé pour permettre au sportif d'atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, il est de notre rôle de coordonner les interventions et les divers dispositifs d'aides pour permettre à l'athlète de se concentrer sur la réalisation de performance sans nuire à son avenir.

Nous devons alors favoriser :

- Aménagements de scolarité
- Aménagement d'études supérieures
- Convention d'insertion professionnelle

- Aide à l'insertion professionnelle

Afin d'impulser :

- Suivi individualisé des SHN
- Conseils, orientation et aide à la mise en œuvre des procédures administratives
- Validation des projets de formations et/ou d'insertion
- Aide à la recherche de bourses de formation
- Conventions avec les athlètes et les employeurs
- Articulation des interventions entre les diverses responsabilités

## **ACTION 4 : LA PERFORMANCE EN CULTURISME**

Actuellement, les moyens dont nous disposons ne permettent que la participation aux compétitions de référence championnats du Monde, championnats d'Europe.

Cependant, l'objectif fédéral est de mettre en place pour la discipline du culturisme les mêmes principes de fonctionnement et de gestion de la préparation aux échéances sportives que dans les autres disciplines.

Ne sont reconnues au niveau international que les compétitions de la catégorie d'âge seniors et juniors.

Nous devons alors favoriser, dans un premier temps, la mise en place de :

- Stages courts regroupant informations générales et préparation sportive
- Suivi logistique des déplacements internationaux

Afin d'apporter :

- Conseil et aide à la mise en oeuvre des différentes actions
- Sensibilisation à la politique de lutte antidopage
- Participation à l'encadrement lors des compétitions internationales
- Aide à la mise en place d'un encadrement médical et para médical pour l'équipe de France

# **LA PROMOTION DES METIERS DU SPORT**

# **LA FORMATION FEDERALE**

## La formation fédérale

Notre offre actuelle de formation fédérale est calquée sur le dispositif ministériel des diplômes professionnels d'avant la rénovation du niveau IV. Au même titre que le brevet d'Etat 1<sup>er</sup> degré (HA.CU.M.E.S.E), nos diplômes fédéraux regroupent toutes les disciplines sportives et de loisir organisées par la fédération.

La formation fédérale a pour but de former les futurs animateurs de clubs. Elle est donc indispensable pour favoriser le « turn-over » des bénévoles au niveau local et pour entretenir le dynamisme de l'enseignement de nos activités compétitives et de loisirs.

Notre fédération organise trois disciplines de compétition et une de loisir, nous devons donc mettre en place une formation fédérale respectivement pour l'enseignement de : l'haltérophilie, la force athlétique, le culturisme et la musculation, pour lesquelles nous avons reçu la délégation de pouvoir. Toutefois, nos clubs affiliés sont très rarement présents dans les trois secteurs compétitifs.

D'une manière générale, les clubs organisent et développent leur activité autour d'une discipline de compétition et proposent la musculation de loisir afin de soutenir financièrement le fonctionnement de l'association et les coûts inhérents à cette pratique compétitive.

Nous constatons donc que notre offre de formation fédérale ne répond pas aux besoins réels du terrain. En effet, nos logiques de formation sont trop « généraliste » et correspondent aux attentes de clubs multidisciplinaires dont le profil n'existe pas au sein de notre fédération.

D'autre part, les compétences attendues sur les différents degrés des brevets fédéraux ne sont pas concrètement définies et/ou ne correspondent plus aux besoins du terrain en matière d'initiation par exemple. Les contenus de la formation fédérale ne sont pas fondamentalement arrêtés puisque le libre choix sur les méthodes d'initiation et d'apprentissage technique est laissé aux formateurs. Nous observons donc une disparité des contenus dispensés dans la formation fédérale en fonction du lieu et de l'échelon territorial.

Enfin, la certification fédérale représente 269 diplômés en 2005 (290 en 2004). Elle a doublé en 5 ans. Nous avons donc de plus en plus de candidats à la formation fédérale afin d'apporter leur concours à l'encadrement du club ou contribuer à son animation. Pourtant, ces nouveaux « animateurs » ne se voient pas forcément confier de réelles responsabilités dans leur club. Par exemple, nous ne les retrouvons pas dans l'encadrement des compétitions.

Ce manque de responsabilisation provoque donc une diminution de la motivation des jeunes à s'engager dans leur club. D'autre part, la formation fédérale, telle qu'elle est actuellement, ne permet pas de valoriser l'investissement des bénévoles au sein des clubs et de ce fait n'est pas attrayante puisqu'elle n'apporte aucune reconnaissance réelle au sein de la fédération.

Afin de mettre en adéquation l'offre de formation fédérale et la demande de terrain, nous proposons trois actions :

- Restructurer la formation fédérale
- Créer un référentiel de contenus de formation
- Valoriser les diplômés de la formation fédérale

## **ACTION 1 : RESTRUCTURER LA FORMATION FEDERALE**

En tant que fédération délégataire, conformément à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation du sport en France, nous devons mettre en place la formation fédérale des activités physiques et sportives pour lesquelles nous avons reçu des prérogatives de puissance publique.

Ainsi, notre fédération organise et développe trois disciplines de compétition : l'haltérophilie, la force athlétique et le culturisme ; et une discipline de loisir : la musculation. Nos brevets fédéraux doivent être élaborés dans l'optique de former des futurs cadres qui répondent aux besoins des clubs.

Les objectifs de la rénovation de notre formation fédérale sont donc :

- Adapter l'offre à la demande
- Offrir divers degrés de compétences
- Rationaliser les actions de tous les échelons territoriaux concernés
- Coordonner la formation et la certification au niveau national

Afin d'assurer la structuration efficace de notre formation fédérale et de garantir la qualité des futurs diplômés, il convient de :

➤ *Adapter notre dispositif aux besoins des clubs*

Actuellement, les brevets fédéraux sont structurés de la manière suivante :

- Deux niveaux de compétences (AAR et AAN)
- Trois options sur le niveau AAR (haltérophilie – musculation ; force athlétique – musculation ; culturisme – musculation)
- Une option sur le niveau AAN (toutes les activités sportives de la fédération)

Afin d'adapter notre offre de formation à la demande de terrain, nous devons donc prendre en compte la culture et la structuration des clubs.

Dans notre fédération, nous distinguons quatre types de clubs suivant les prestations qui sont offertes :

- Haltérophilie – musculation
- Force athlétique – musculation
- Culturisme – musculation
- Remise en forme

Ensuite, nos clubs ont des attentes précises sur les compétences des futurs diplômés et font donc émerger trois niveaux d'expertise :

- Etre capable d'initier aux fondamentaux des disciplines sportives et d'animer une séance
- Etre capable d'enseigner l'activité dans l'optique d'un perfectionnement
- Etre capable d'entraîner à tous les niveaux de pratiques et de former des cadres

Au regard de ces informations de terrain, nous devons rénover la structure de notre formation fédérale afin de mieux correspondre à la réalité quotidienne de nos associations sportives affiliées.

Nous proposons donc de restructurer la formation fédérale de la manière suivante afin de se recentrer sur l'activité :

- Trois niveaux de compétences : INITIATEUR (AAR), MONITEUR (AAN) et ENTRAINEUR
- Quatre options par niveaux (sauf exception) :
  - Haltérophilie – musculation
  - Force athlétique – musculation
  - Culturisme – musculation
  - Remise en forme et préparation physique musculaire
- Aucune transversalité (sauf partie commune « musculation) et niveau 2 « Préparation physique musculaire »)

En résumé :

Nous proposons de mettre en place les trois niveaux de compétences par option sauf pour le culturisme et la remise en forme.

Les compétitions de culturisme sont autorisées à partir de 15 ans, et nous considérons que la remise en forme est un préalable à la pratique du culturisme en compétition. L'option « Culturisme – musculation » ne comportera pas de niveau AAR (« Initiateur »).

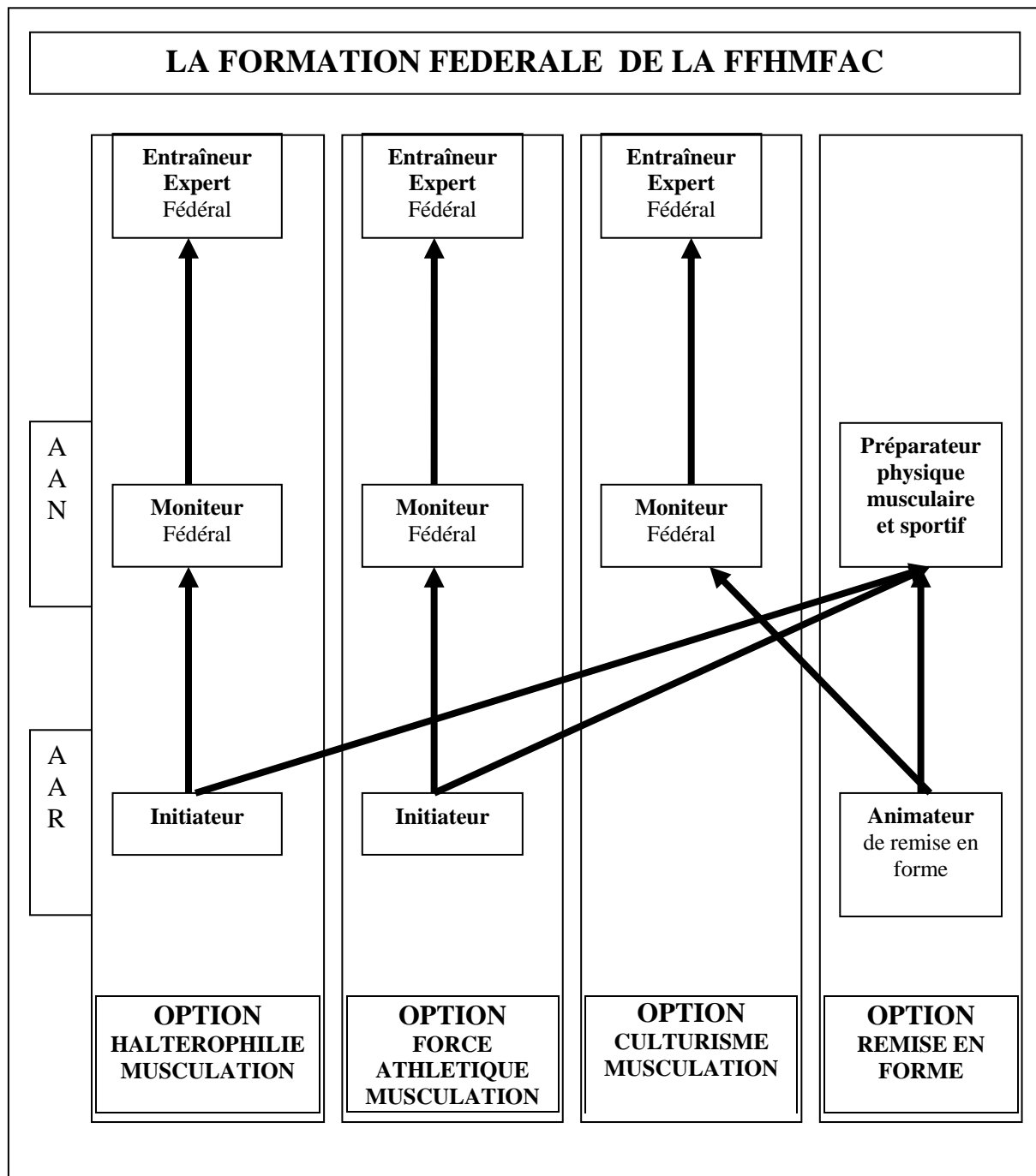
Ensuite, l'option « remise en forme » n'a pas d'objectif de haut niveau proprement explicité. De ce fait, l'option « Remise en forme » ne se déclinera pas au niveau 3 (« Entraîneur »).

Les allègements de formation et les transversalités se déclineront de la manière suivante :

- AAR « Remise en forme » vers AAN « Culturisme – musculation »
- AAR « Haltérophilie – musculation » et « Force athlétique – musculation » vers AAN « Préparation physique musculaire »
- Si diplôme AAR « Haltérophilie – musculation », allègement partie « musculation » pour formation AAR « Force athlétique – musculation » et réciproquement

Ces nouvelles certifications vont permettre d'élargir le registre de nos formations en proposant un panel qui correspond mieux aux besoins de nos licenciés et de nos clubs.

*Schéma du projet de la structure de la formation fédérale :*



➤ *Déterminer et coordonner notre offre de formation fédérale au niveau national :*

Selon la convention de mission du Directeur Technique National auprès de la fédération, le DTN est le chef de projet de la formation fédérale et il assure :

- La coordination des travaux de conception et de réactualisation des différents diplômes
- L'organisation des formations d'animateurs et entraîneur fédéraux
- La cohérence de l'ensemble du dispositif des formations dans sa discipline et propose à la fédération et au Ministère les adaptations nécessaires

Afin d'organiser de manière rationnelle et opérationnelle ces trois niveaux de brevets fédéraux, nous devons déterminer suivant le diplôme concerné :

- Les rôles et les prérogatives de chaque instance déconcentrée dans la formation fédérale
- Les relations entre la DTN et les instances déconcentrées opératrices des diplômes fédéraux
- Les modalités de formation et de certification
- La délivrance des diplômes

Le DTN ou un CTN par délégation coordonne la mise en place de la formation fédérale et la certification des diplômes fédéraux INITIATEUR (AAR), MONITEUR (AAN) et ENTRAINEUR.

Les compétences sont réparties de la manière suivante :

- Les Comités Régionaux ont compétence pour le niveau INITIATEUR
- Les Zones ont compétence pour le niveau AAN
- La fédération a compétence pour le niveau ENTRAINEUR

○ Le niveau INITIATEUR (AAR) :

Les Comités Régionaux par leurs représentants : le président du Comité Régional et le CTR (à défaut, le DTZ), en tant qu'organes déconcentrés de la fédération, sont les opérateurs et les certificateurs de ce niveau.

Pour mettre en oeuvre une formation d'Initiateur, ils doivent obtenir l'habilitation du DTN afin de :

- Dispenser la formation au diplôme d'Initiateur
- Mettre en place les modalités de certifications

La demande d'habilitation « opérateur et certificateur d'Initiateur » devra comporter les contenus de formation qui seront dispensés, et ce en accord avec les dispositions obligatoires établies par le Département « Formation - Emploi », et les modalités de l'examen final qui sera mis en place pour la délivrance du diplôme.

Après étude de ce dossier de candidature, le DTN ou par délégation la personne compétente, valide ou non la demande pour former et certifier le niveau Initiateur au sein du Comité Régional.

Une fois l'autorisation obtenue, le président du Comité Régional et le CTR (à défaut le DTZ) sont garants de la conformité du diplôme fédéral de niveau 1.

L'Equipe Technique Régionale peut apporter son concours au CTR pour mettre en œuvre la formation et la certification.

A l'issue de la certification, le président du Comité Régional et le CTR (à défaut le DTZ), envoient la liste exhaustive de tous les participants à l'examen. Ces informations permettront, entre autres, d'établir une base de donnée précise sur la formation fédérale d'Initiateur.

Ils proposent alors au président de la fédération et au DTN, la liste des candidats ayant remplis les conditions d'attributions de l'Initiateur, pour validation.

Le président de la fédération et le DTN entérinent cette liste et préparent les diplômes pour chaque lauréat afin que le président du Comité régional et le CTR (à défaut le DTZ) les signent et les remettent aux candidats concernés, avec un courrier d'accompagnement.

- Le niveau MONITEUR (AAN) :

Ce niveau présente des ramifications vers le diplôme professionnel de niveau IV (BP AGFF) du Ministère chargé des Sports. De ce fait, nous devons assurer la certification du niveau 2 à l'échelon national afin de garantir une aptitude suffisante des diplômés pour se porter candidat à un diplôme d'animateur permettant l'enseignement contre rémunération.

Les Zones par leur représentant : le DTZ en accord avec le président de Zone, en tant qu'organes déconcentrés de la fédération, sont les opérateurs de ce niveau.

Pour mettre en oeuvre une formation de Moniteur, il doit obtenir l'habilitation du DTN.

La demande d'habilitation « opérateur de Moniteur » devra comporter les contenus de formation qui seront dispensés, et ce en accord avec les dispositions obligatoires établies par le Département « Formation - Emploi ».

Après étude de ce dossier de candidature, le DTN ou par délégation la personne compétente, valide ou non la demande pour former le niveau Moniteur au sein de la Zone.

Une fois l'autorisation obtenue, le DTZ est garant de la conformité du diplôme fédéral de niveau 2. L'Equipe Technique de Zone doit apporter son concours au DTZ pour mettre en œuvre cette formation.

Le DTZ envoie la liste exhaustive de tous les candidats qui vont se présenter à l'examen final, organisé par la fédération. Ces informations permettront aussi d'établir une base de donnée précise sur la formation fédérale de Moniteur.

A l'issue de cet examen, le président de la fédération et le DTN établissent la liste des candidats ayant remplis les conditions d'attributions de ce diplôme et signent les diplômes pour chaque lauréat. Ils seront remis aux candidats concernés, avec un courrier d'accompagnement.

○ Le niveau ENTRAINEUR (Expert) :

Ce niveau présente des ramifications vers le diplôme professionnel de niveau III du Ministère chargé des Sports. De ce fait, nous devons assurer la formation et la certification du niveau 3 de notre formation fédérale à l'échelon national.

Ainsi, nous garantissons une aptitude suffisante des diplômés pour se porter candidat à un diplôme d'entraîneur permettant l'enseignement contre rémunération.

La formation et la certification de ce niveau 3 de notre formation fédérale sera entièrement gérée par la fédération.

Le DTN ou par délégation la personne compétente, coordonne la mise en œuvre de la formation et les modalités de certifications.

A l'issue de l'examen, le président de la fédération et le DTN établissent la liste des candidats ayant remplis les conditions d'attributions de ce diplôme et signent les diplômes pour chaque lauréat. Ils seront remis aux candidats concernés, avec un courrier d'accompagnement.

➤ *Créer une offre de formation continue*

En parallèle de la rénovation de notre formation fédérale, nous devons élaborer des sessions de formation continue pour nos entraîneurs bénévoles.

Il convient de déterminer des thèmes qui intéresseront une majorité des entraîneurs de clubs et des jeunes diplômés de la formation fédérale. Ainsi, cette offre sera d'une part un moyen de « recyclage » en direction des entraîneurs de clubs expérimentés afin d'appréhender les évolutions méthodologiques de l'entraînement par exemple, et d'autre part une formation continue pour les jeunes diplômés fédéraux dans l'optique de préparer le niveau supérieur de la formation fédérale.

➤ *Communiquer sur la totalité de l'offre de formation fédérale et ses ramifications vers les diplômes professionnels*

Nous devons communiquer sur la rénovation de notre formation fédérale afin d'informer nos licenciés de sa nouvelle structuration et des opérateurs de chaque niveau de compétences. Nous devons donc utiliser tous nos médias fédéraux (revue fédérale, flash infos et site Internet) afin de promouvoir notre offre de formation fédérale et les cycles de recyclage ou formation continue.

Là encore, le site Internet représente le meilleur outil car il offre des opportunités non négligeables comme :

- Présenter les dispositifs de la formation fédérale
- Orienter les candidats vers l'opérateur en fonction de la demande
- Etablir le calendrier de la formation fédérale par niveau de compétences
- Proposer des sessions de formation continue ou de recyclage par thèmes
- Mettre en place un système d'inscription en ligne
- Donner la liste des lauréats par session
- Montrer les ramifications vers les diplômes professionnels

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

La formation fédérale a pour objectif de former nos bénévoles dans les divers rôles qu'ils peuvent être amenés à exercer au sein du club.

Ils sont au contact de tous les publics que la fédération rassemble pour pratiquer nos activités sportives de compétition et de loisir, et les formateurs de notre élite de demain. Notre formation fédérale doit servir d'appui pour nos bénévoles en leur proposant des contenus adaptés à leurs problématiques de terrain. D'autre part, elle doit favoriser les échanges entre entraîneurs de tous les horizons fédéraux et permettre de les tenir au courant des innovations méthodologiques sur l'apprentissage, la planification...

La rénovation de notre offre de formation fédérale doit donc correspondre à la mise en place d'une formation initiale sur trois niveaux de compétences nécessaires à l'évolution des clubs, mais aussi à la mise en place d'une formation continue.

De cette manière, nous répondrons mieux aux besoins du terrain et d'autre part, notre offre fédérale prendra en compte les travaux effectués sur le niveau IV du ministère chargé des sports et l'actuelle rénovation entamée sur les niveaux III et II.

Enfin, la formation fédérale dans son entier restera sous le contrôle du DTN, chef de projet et coordonnateur, afin de veiller et d'assurer la qualité de nos diplômes fédéraux qui ouvrent notamment des opportunités vers les diplômes professionnels permettant d'enseigner contre rémunération.

## **ACTION 2 : CREER UN REFERENTIEL DE CONTENUS DE FORMATION**

Actuellement, les contenus qui sont dispensés dans le cadre de la formation de nos brevets fédéraux ne sont pas harmonisés. En effet, les cours théoriques et pratiques pour les différents niveaux sont élaborés en fonction d'un cadre très large qui offre aux formateurs des libertés de contenus et de pédagogie afin de transmettre des savoirs, savoir-faire et savoirs être.

Cette marge, dans la création des contenus de formation, apporte une richesse supplémentaire à nos formations fédérales car elle permet aussi l'expression de la culture sportive locale. Ce qui représente un premier niveau d'adaptation au terrain.

Par contre, nos activités sportives compétitives et de loisir comportent chacune différentes méthodes d'apprentissage, divers modèles d'initiation, plusieurs choix offerts dans la progressivité à adopter pour un public novice... Or, certains choix pédagogiques ne sont plus forcément adéquates pour favoriser l'adhésion des jeunes dans les clubs compte tenu des évolutions sociologiques observées, notamment la prise en compte du phénomène de « zapping » chez ce public.

Ensuite, nous avons aussi constaté une diminution qualitative dans la formation des compétiteurs puisque d'un côté, la densité des performances de haut niveau a diminué et de l'autre côté, certaines traumatologies jusque là réservées à des athlètes expérimentés apparaissent de manière plus récurrentes chez des catégories d'âge inférieures. Il convient donc de réactualiser certains contenus, comme la prophylaxie par exemple, et de les rationaliser afin d'établir, au niveau national, le référentiel de la formation fédérale puis de les répercuter, sur le même cadre, dans les différents échelons territoriaux qui sont opérateurs de notre offre de formation fédérale.

Les objectifs de la création d'un référentiel de contenus de formation pour les différents niveaux sont :

- Positionner l'Ecole française d'apprentissage de nos disciplines sportives
- Harmoniser la formation fédérale sur le territoire national
- Favoriser une formation plus cohérente des jeunes
- Réactualiser les connaissances

Afin de concrétiser les objectifs de cette action, il convient de :

➤ *Constituer des groupes de réflexion et de travail :*

Notre rénovation de la formation fédérale propose donc quatre options sur trois niveaux d'expertise.

Les trois premières options concernent nos disciplines de compétition. Un groupe par discipline permettra d'avoir une progressivité cohérente entre les différents niveaux de compétences de notre formation fédérale.

La quatrième option comporte deux niveaux qui ont très peu de points communs puisque le niveau Initiateur concerne surtout les cours collectifs et que le niveau Moniteur appréhende la préparation physique musculaire en vue de la réalisation d'une performance de haut niveau.

Alors, afin d'avoir une réflexion cohérente, nous devons donc constituer cinq groupes de travail, soit :

- Groupe 1 : Haltérophilie – Musculation
- Groupe 2 : Force Athlétique – Musculation
- Groupe 3 : Culturisme
- Groupe 4 : Remise en forme
- Groupe 5 : Préparation physique musculaire

La composition des groupes se fera par un appel à candidature lancée par le Département Formation – Emploi sur nos divers média fédéraux.

Les groupes comporteront entre 5 et 8 personnes afin de favoriser l'efficacité des échanges et seront composés d'élus fédéraux, de CTS et CAS spécialiste de la discipline concernée ou à défaut de cadres techniques fédéraux, et de formateurs diplômés du second degré du BEES HA.CU.M.E.S.E.

➤ *Animer les groupes de travail :*

Afin de garantir l'efficacité des groupes dans l'élaboration des contenus pour les différents niveaux de compétences de nos diplômés fédéraux, nous devons définir un cadre permettant de guider les réflexions.

Le chef du Département Formation – Emploi sera chargé d'animer les groupes de travail en fixant un échéancier et en élaborant une trame des différents axes à aborder, notamment :

- Définir les attentes des futurs diplômés
- Choisir les thèmes de formation (sécurité, méthodes d'apprentissage, pédagogie, prophylaxie, perfectionnement technique, planification, diététique...)
- Analyser les contenus existants
- Sélectionner et/ou convenir des contenus du référentiel de formation pour chaque niveau de compétences
- Elaborer des supports pédagogiques (ex : 20 séances types d'initiation, 20 séances types de perfectionnement)
- Fixer les modalités de certification
- Rédiger le référentiel par niveau de compétence
- Déduire les dispositions obligatoires nécessaires pour être opérateur et/ou certificateur de formation fédérale

D'une manière générale, ces groupes de travail ont la charge de définir les compétences attendues par niveau et d'établir les dispositions obligatoires à mettre en œuvre dans les instances déconcentrées afin de garantir l'efficacité et la conformité de notre formation fédérale.

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

La création des contenus de notre formation fédérale est primordiale afin de garantir l'adéquation entre les besoins du terrain et les référentiels de formation que nous allons mettre en œuvre.

D'autre part, la formation continue est un moyen d'intervention non négligeable sur l'encadrement sportif au sein des clubs afin de participer à l'amélioration des méthodes d'apprentissage, de perfectionnement et d'apporter des moyens de protection de l'intégrité physique de nos pratiquants.

Les observations et analyses des pratiques fédérales détermineront les thèmes à proposer en formation continue et/ou recyclage.

Enfin, la finalité de cette action résultera dans la diffusion des référentiels de formation vers notre réseau de formateurs fédéraux et les responsables de la formation des futurs cadres fédéraux.

## **ACTION 3 : VALORISER LES DIPLOMES DE LA FORMATION FEDERALE**

Suite à nos observations, notre formation fédérale actuelle ne permet pas d'une part, la valorisation des candidats qui sortent avec le diplôme à l'issue de la formation, et d'autre part, la qualité des connaissances et des compétences transmises n'est pas forcément reconnue. En effet, nous constatons qu'il n'y a aucuns avantages à passer par notre offre de formation, mis à part l'acquisition de savoirs personnels.

Notamment, les nouveaux brevetés fédéraux n'acquièrent pas forcément des responsabilités au sein de leur club. En effet, nous ne constatons pas de « turn-over » dans l'encadrement de nos pratiques sportives. C'est-à-dire que notre formation fédérale reste confinée dans un rôle de vitrine où nos clubs incitent les jeunes à se former sans leur proposer ensuite des responsabilités pour qu'ils mettent à profit leurs compétences acquises. Ainsi, ces nouveaux diplômés ne peuvent assouvir leur passion et se démotivent progressivement. Ce phénomène peut notamment être une hypothèse dans les difficultés de renouvellement de nos bénévoles dans l'encadrement au sein de nos structures affiliées.

D'autre part, nous ne valorisons pas la réussite des candidats aux différents brevets fédéraux. Par exemple, nous ne publions pas la liste de nos lauréats dans les média fédéraux. Les candidats reçus à l'examen reçoivent uniquement par courrier, leur diplôme fédéral sans courrier de félicitation. En résumé, leur réussite reste totalement anonyme.

Nous devons donc valoriser les anciens et les nouveaux brevetés fédéraux et par la même occasion, nous devons mettre en avant notre nouvelle offre de formation fédérale.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- Elaborer une stratégie de communication valorisant les diplômés
- Améliorer et favoriser la reconnaissance des instances fédérales de la réussite à l'examen
- Développer la notoriété de notre formation fédérale

Afin de concrétiser les objectifs de cette action, il convient de :

- *Créer des supports et des dispositifs gratifiant les diplômés :*

Afin de laisser une trace du passage en formation et de soutenir le nouveau diplômé dans ses futures responsabilités, nous devons mettre en place un support qui regrouperait notamment des éléments pédagogiques servant d'outils d'intervention. D'autre part, nous devons créer une récompense qui leur sera exclusivement réservé.

Ainsi, nous favoriserons l'engouement autour de notre offre de formation fédérale.

Il s'agit donc d'élaborer **une mallette pédagogique** qui récompenserait tous les reçus aux différents brevets fédéraux.

Le contenu de cette mallette pourrait être :

- Des fiches techniques et pédagogiques (classeur, dvd)
- Un kinogramme
- Un support pédagogique (barre d'initiation en kit)

Ensuite, nous devons récompenser nos initiateurs, moniteurs et entraîneurs experts.

**Un tee-shirt ou un sweat-shirt** affichant le niveau du brevet fédéral (initiateur, moniteur ou entraîneur de la FFHMFAC) serait un excellent support de promotion pour nos jeunes diplômés et par la même occasion, mettrait en avant notre formation fédérale.

Par ailleurs, nos diplômes que nous remettons aux candidats sont obsolètes en terme de qualité et d'esthétisme.

Nous devons donc élaborer **un nouveau projet de diplôme** plus attrayant qui prendra aussi en compte les modifications dues à la rénovation de la formation fédérale.

Enfin, nous devons créer **une carte d'entraîneur**, de type carte professionnel, toujours dans l'objectif d'une reconnaissance pour nos futurs diplômés.

➤ *Susciter l'intérêt de notre dispositif de formation :*

La formation fédérale doit aussi apporter une autre forme de reconnaissance afin d'être plus attrayante. Nous devons récompenser l'investissement des bénévoles à intégrer notre dispositif fédéral.

Ainsi, notre fédération doit établir une liste de propositions permettant de récompenser leur investissement :

- Invitations aux compétitions nationales si aucuns athlètes du club qualifiés
- Invitations aux compétitions internationales
- Invitation et prise en charge des frais inhérents à la formation fédérale continue

Enfin, nous devons aussi favoriser l'accès à notre dispositif de formation fédérale notamment en soutenant les candidats au diplôme d'Entraîneur Expert qui sera organisé au niveau national. Par exemple, nous devons envisager la prise en charge des frais d'hébergement pour ce niveau de compétence afin que le lieu de la formation et de l'examen ne soit pas un frein à l'acquisition de connaissances.

➤ *Communiquer sur les diplômés :*

Nous devons promouvoir nos formations fédérales conjointement avec la valorisation de nos diplômés.

Ainsi, nos diplômes ne doivent plus être remis uniquement par courrier mais lors d'une manifestation sportive de la discipline concernée.

De cette manière, nous valorisons les lauréats, faisons reconnaître leur investissement et mettons aussi en valeur le travail des clubs dans la formation de l'encadrement sportif.

La rénovation de la formation fédérale prévoit d'attribuer des compétences aux instances fédérales déconcentrées suivant le niveau du diplôme fédéral :

- Les régions : compétente pour l'Initiateur
- Les zones : compétente pour le Moniteur
- La fédération : coordonnateur de la formation fédérale et compétente pour l'Entraîneur Expert

Alors, nous devons impulser la remise des diplômes fédéraux de la manière suivante :

- Initiateur : lors des Championnats Régionaux ou de l'assemblée générale du Comité Régional
- Moniteur : lors d'une finale de zone
- Entraîneur Expert : lors des Championnats de France ou de la Finale de Coupe de France

A ces occasions, nous pourrons aussi décerner des brevets fédéraux par **validation d'acquis de l'expérience ou équivalence** pour récompenser l'investissement des entraîneurs bénévoles.

D'autre part, nous devons communiquer sur tous nos média fédéraux (sites Internet, revue fédérale et flash infos) la liste des reçus aux examens sanctionnant nos brevets fédéraux. Afin de favoriser notre stratégie de communication sur la formation fédérale, nous devons créer un prix, support de notre dispositif.

La création **des médailles de la FFHMFAC** va nous permettre de récompenser nos bénévoles qui s'investissent depuis longtemps dans l'encadrement sportif au sein des clubs et qui ont formés des athlètes de haut niveau. Cette remise de prix devra aussi s'effectuer lors d'une manifestation nationale de référence pour toucher un large public. Ensuite, nous relayerons les informations sur nos média fédéraux.

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

Notre offre de formation fédérale ne doit pas seulement former les bénévoles de demain mais doit aussi permettre de les valoriser.

La réalisation de cette action va favoriser et récompenser l'expression de la passion des entraîneurs de club qui investissent beaucoup de leur temps libre pour former nos futurs champions. Nous devons leur montrer notre reconnaissance afin d'entretenir leur motivation.

D'autre part, ces dispositifs doivent susciter des vocations afin de faciliter le « turn-over » au sein des clubs.

C'est en mettant en avant nos brevets fédéraux et en valorisant les diplômés grâce à une communication adaptée, que nous allons dynamiser les encadrements sportifs au sein des clubs.

Enfin, en obtenant l'adhésion des bénévoles à notre dispositif de formation fédérale, nous continuerons à former des encadrements sportifs bénévoles de qualité.

## CONCLUSION GENERALE

La rénovation de notre formation fédérale est inévitable et prioritaire dans notre plan d'action afin que notre dispositif reste opérationnel. En effet, nous devons adapter notre offre de formation à la demande de compétences du terrain pour favoriser le renouvellement de nos bénévoles.

La création des trois niveaux de compétences sur quatre options, (excepté le culturisme et la remise en forme), va nous permettre d'obtenir des spécialistes en accord avec la culture sportive du club. D'autre part, les deux derniers niveaux (Moniteur et Entraîneur Expert) vont être transversale vers les diplômes professionnels. Ce qui ouvrira de nouvelles possibilités d'insertion professionnelle pour nos jeunes.

La fédération, par l'intermédiaire du DTN, sera le chef de ce projet afin d'assurer la cohérence de nos trois niveaux de certification fédérale et garantira les conditions nécessaires aux éventuelles connections avec la formation professionnelle des métiers de la forme. Afin que toutes les instances fédérales soient concernées, la structuration de la formation fédérale prévoit donc de partager les rôles aux différents échelons territoriaux, sous réserve d'une habilitation du DTN. Les diplômes contenant les transversalités seront pilotés directement par la fédération.

Afin de concrétiser cette rénovation de nos diplômes fédéraux de manière optimale, nous devons donc créer un référentiel de contenus par niveau et par option afin de garantir, d'une part, l'unicité des diplômes sur le territoire et d'autre part, de certifier l'acquisition des compétences requises pour initier, former ou perfectionner.

Enfin, le « turn-over » des bénévoles et la création de nouveaux clubs témoigneront de la réussite de ce dispositif.

La valorisation de nos diplômés constituera, bien entendu, la pierre angulaire du succès de la rénovation de notre formation fédérale, grâce à la mise en œuvre d'actions ciblées pour reconnaître et récompenser l'investissement des bénévoles dans le développement de la fédération.

# **LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

## La formation professionnelle

L'article L 363-1 du code l'éducation précise que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle..., les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

- Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée
- Et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles... »

Afin de favoriser la professionnalisation de nos éducateurs sportifs au sein de nos clubs, voire de susciter des vocations, nous devons devenir maître d'œuvre et promouvoir les diplômes professionnels du Ministère chargé des Sports permettant d'encadrer nos disciplines contre rémunération dans le cadre de l'animation des :

- Clubs
- Equipes Techniques Régionales
- Equipes Techniques de Zones
- Champ externe comme la préparation physique

La rénovation du niveau IV a permis de mettre en oeuvre des diplômes professionnels mieux adaptés à la demande de terrain en replaçant l'individu au centre du dispositif de formation. Le BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Il est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

La rénovation des niveaux III et II sont actuellement en cours de discussion dans les instances concernées afin d'élaborer le même dispositif pour des compétences supérieures notamment dans l'entraînement, la conception de projet et la formation de cadre.

Ce travail de rénovation s'est accompagné de l'ouverture des marchés de formation vers des organismes privés. Le Service Public de Formation, piloté par les DRDJS, n'est plus en position de monopole, en tant qu'opérateur des formations professionnelles des diplômes d'Etat relatifs aux sports et à la jeunesse. En effet, un organisme privé de formation peut dispenser des formations professionnelles et organiser des modalités de certification, sous réserve de l'habilitation de la DRDJS du siège de cet organisme. La certification finale de chaque U.C. des BPJEPS restant une compétence exclusive des DRDJS.

Au regard de ces évolutions, notre fédération doit se positionner dans la sphère : formation professionnelle afin de :

- Garantir la propriété des formations professionnelles concernant nos activités sportives pour lesquelles nous avons des prérogatives de puissance publique
- Favoriser la création d'emplois dans notre fédération
- Promouvoir nos métiers au sein de la fédération
- Former des animateurs compétents

- Impulser la professionnalisation dans :
  - Les clubs et les Comités Régionaux à court terme
  - Les Comités Départementaux à long terme
- Développer notre notoriété

Dans l'optique de dynamiser l'emploi au sein de notre fédération, d'être en accord avec les missions relatives à la délégation de pouvoir pour nos activités sportives (Haltérophilie, Force Athlétique, Culturisme et la Musculation) et ayant été un des acteurs dans la rédaction des textes réglementaires relatifs aux BPJEPS « AGFF », nous nous devons d'être les précurseurs et les pionniers dans le champ concurrentiel de la formation professionnelle liée à notre branche d'activité.

A cet effet nous proposons deux actions :

- Créer un organisme de formation
- Promouvoir la professionnalisation dans nos clubs, nos départements et nos régions

## **ACTION 1 : CREER UN ORGANISME DE FORMATION**

Avant tout, la formation professionnelle répond à une logique d'emploi. Le BPJEPS « activités gymniques, de la forme et de la force » comportent quatre mentions sur lesquelles les mentions : « forme en cours collectifs » et « haltère, musculation et forme sur plateau » correspondent aux activités dispensées dans nos clubs affiliés.

Nos activités représentent un bassin d'emplois par le biais de nos 600 associations affiliées, nos 26 Comités Régionaux et 101 Comités Départementaux. Par ailleurs, le métier de préparateur physique est en plein développement notamment par l'impulsion des préparations sportives des clubs professionnels qui utilisent le renforcement musculaire et les mouvements haltérophiles pour améliorer les déterminants physiques de la performance.

Enfin, le secteur commercial de la forme, qui lui aussi continu de se développer, représente un bassin d'emplois non négligeable et notamment dans les Zones Urbaines Sensibles où la musculation est très demandée.

### ➤ *Les diplômes préparés par l'organisme de formation*

Notre organisme de formation devra être capable, dans un premier temps, d'accueillir et de mettre en œuvre efficacement les formations non professionnelles et professionnelles suivantes :

- Nos Brevets Fédéraux
- Le BPJEPS « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force » mention 3 : « cours collectifs »
- Le BPJEPS « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force » mention 4 : « haltères, musculation et forme sur plateau »
- Accompagnement pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

### ➤ *Les obligations administratives dans le cadre de la création de notre organisme de formation*

Notre organisme de formation sera créé sous la forme d'une association de loi de 1901 relative au contrat d'association. Ainsi, notre organisme pourra remplir des missions d'intérêts générales.

L'organisme de formation sera domicilié en région Ile-De-France car elle présente un bassin d'emplois très important. D'autre part, ses facilités en terme d'accessibilité et sa proximité avec le siège fédérale seront des avantages majeurs afin que le dispositif soit efficient.

Les démarches nécessaires à la création de cet organisme :

- Déclaration en préfecture
- Dépôt de candidature à l'INPI (Institut National de la Propriété Individuelle)
- Enregistrement de l'appellation « IP2F : Institut Professionnel de la Forme et de la Force » à l'INPI
- Confirmation des prérogatives de l'organisme par l'INPI
- Procédure d'agrément de dispensateur de formation auprès de la DRTEFP (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

- Transmission du n° d'agrément à la DRDJS compétente
- Procédure d'attribution de l'agrément Jeunesse et Sports pour dispenser les formations professionnelles
- Déclaration des formations fédérales et professionnelles dispensées par l'organisme à la DRTEFP

➤ *Obligations administratives liées à la mise en œuvre du BPJEPS « AGFF » mention 3 et 4*

Les BPJEPS « AGFF » auxquels nous faisons référence sont régies par les arrêtés du 12 août 2005 et du 14 octobre 2005 relatifs à la création de ce diplôme professionnel de niveau IV avec quatre mentions :

- Activités gymniques acrobatiques
- Activités gymniques d'expression
- Forme en cours collectifs
- Haltère, musculation et forme sur plateau

Et ses 11 Unités Capitalisables Associées dont :

- Culturisme
- Force Athlétique
- Haltérophilie

Afin que cet organisme de formation puisse accueillir et mettre en œuvre les mentions 3 et 4 de ce BPJEPS, nous devons remplir les conditions explicitées dans l'arrêté du 18 avril 2002 portant sur l'organisation du BPJEPS délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Nous devons donc, en tant qu'organisme de formation préparant au brevet professionnel par la voie des unités capitalisables, présenter au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports du lieu de formation (DRDJS de Paris-IDF), au moins deux mois avant le début de sa première mise en œuvre, une demande d'habilitation par spécialité préparée.

Notamment, nos responsables pédagogiques de la mise en œuvre de chaque formation préparant à une spécialité du BP doivent effectuer le cycle de formation relative à la méthodologie du dispositif en UC.

- La procédure d'habilitation : le dossier de demande
  - Le référentiel professionnel
  - La définition des objectifs terminaux et intermédiaires des UCA
  - Le processus d'évaluation conforme au référentiel de certification de chaque spécialité
  - Les modalités de sélection des candidats
  - Les modalités d'organisation du positionnement
  - L'organisation pédagogique détaillée
  - L'attestation de formation du responsable pédagogique
  - La qualification des formateurs et des tuteurs
  - Les moyens et les budgets de l'organisme
  - Les modalités de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le Directeur Régional délivrera alors, pour une durée et un effectif annuel déterminé, l'habilitation à l'organisme concerné.

- Le livret de formation

Le Directeur Régional délivre un livret de formation d'une durée de validité de trois ans, préalablement à l'entrée en formation qui précise le parcours de formation individualisé pour le candidat et atteste des capacités à participer à l'encadrement des activités, lorsqu'elles sont acquises.

- La certification par UC

L'organisme habilité, deux mois avant le début de chaque formation, demande au Directeur Régional, la constitution du jury correspondant. Ce jury aura aussi compétence pour la VAE.

Les réunions du jury doivent se dérouler préférablement dans l'organisme de formation. Le jury, après délibérations, propose au Directeur Régional la délivrance des UC qui fera l'objet,

~~PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU JURY~~  
~~VAE~~

## **CONCLUSION SUR L'ACTION**

La création d'un organisme de formation est incontournable pour permettre à notre fédération de s'intégrer dans la sphère socioprofessionnelle.

En tant que fédération délégataire, nous nous devons d'être des modèles sur le marché des formations professionnelles afin de garantir des formations de qualités, en adéquation avec la demande terrain.

## **ACTION 2 : PROMOUVOIR LA PROFESSIONALISATION DANS NOS CLUBS, DEPARTEMENTS ET REGIONS**

Le développement de nos disciplines sportives au niveau départemental et régional se fait surtout par nos bénévoles, mise à part les Conseillers Techniques Régionaux quand les régions en sont pourvues (12 sur 28 actuellement). Ce contexte amène alors des restrictions dans les perspectives de développement qui sont légitimes car nos bénévoles ne peuvent apporter leur concours qu'après leurs obligations professionnelles et familiales.

A l'heure actuelle, seuls cinq de nos départements et régions sont pourvues d'un cadre technique départemental ou régional. Le développement de notre fédération par la promotion de nos disciplines sportives et l'augmentation de notre réservoir de futurs talents sportifs, passent nécessairement par la mise en place à moyen terme, d'un cadre technique fédéral par région, et long terme, d'un cadre technique fédéral par département.

Enfin, beaucoup de nos clubs affiliés n'ont pas les possibilités financières et/ou les capacités d'accueil (créneaux d'ouverture restreints des locaux municipaux...) pour employer un éducateur sportif à temps plein ou à temps partiel.

La professionnalisation dans nos organes déconcentrés va :

- Rééquilibrer géographiquement nos actions sur le territoire national
- Dynamiser ces territoires
- Créer des animations de promotion de nos disciplines sportives
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives de qualité
- Faciliter les démarches administratives avec les acteurs publics et privés du développement du sport
- Permettre la conception de projet de développement local en accord avec la politique sportive fédérale
- Mettre en place des actions ponctuelles de promotion

Et la professionnalisation dans nos clubs va offrir des opportunités de développement grâce :

- L'augmentation des jours et des créneaux horaires ouverts
- La conception de projet de développement de club
- La mise en place d'actions ponctuelles de promotion
- Offrir un interlocuteur auprès des acteurs publics et privés du développement du sport

Dans cet optique, nous devons :

- *Informers nos acteurs sur les dispositifs d'aide à l'emploi*

L'emploi est une des priorités de l'Etat et la sphère sportive représente un potentiel d'offre d'emploi non négligeable. Afin de favoriser l'embauche, l'Etat et le Ministère chargé des Sports mettent en place des dispositifs qui vont faciliter les démarches de l'employeur et aider son financement à court terme pour permettre la construction d'un projet de pérennisation.

Nous devons donc informer nos organes déconcentrés et nos associations affiliées des différents dispositifs d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat ou les collectivités territoriales dans l'optique de favoriser la professionnalisation dans le sport.

Il s'agira alors, grâce à nos média fédéraux (revue fédérale, flash infos et site Internet), de faire des fiches d'informations sur ces différents dispositifs :

- Le Plan Sport Emploi (MJSVA)

Ce dispositif d'aide financière permet le recrutement en Contrat à Durée Indéterminé d'éducateurs, d'agents d'animation, d'administration ou de maintenance dans les fédérations, leurs organes déconcentrés et les associations sportives qui leurs sont affiliées.

Il repose sur l'institution d'une collaboration étroite entre les services du Ministère du Travail et de l'ANPE dans les départements afin de mobiliser les mesures générales en faveur de l'emploi, et sur l'affectation d'aides spécifiques dégressives sur 5 ans (10 000, 7 700, 4 600, 3 100 et 1 600 euros) du Ministère chargé des Sports.

Chaque Direction Départementales de la Jeunesse et des Sports joue ainsi un rôle de « guichet unique » et se charge de faciliter les démarches administratives.

Le PSE s'adresse au plus de 26 ans, titulaires le plus souvent d'une réelle compétence professionnelle.

Notre fédération doit donc établir une convention d'objectif « emploi » afin de :

- Mettre en cohérence les objectifs fédéraux avec la structuration et l'adaptation de l'offre sportive
  - Cofinancer avec le Ministère chargé des Sports des postes de cadres sportifs fédéraux destinés à mettre en œuvre des plans de développement régionaux des pratiques sportives et du haut niveau
- Le Contrat d'Avenir (Ministère du Travail)

Ce contrat est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux. Instauré pour favoriser le retour à l'emploi stable, il ouvre droit à des aides des pouvoirs publics et est exonéré de charges patronales.

C'est un Contrat à Durée Déterminée à temps partiel de 6 mois et 2 ans renouvelables dans la limite de 36 mois, avec une durée hebdomadaire répartie entre temps de travail et temps de formation en direction du secteur non marchand, soit les organismes de droit privé à but non lucratif.

Les informations sur ce dispositif sont disponibles auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et la Formation Professionnelle ; de la Caisse d'Allocation Familiale et des ASSEDIC.

Les Contrats d'Avenir sont signés entre la collectivité territoriale compétente (Conseil Général ou Commune), l'employeur et le bénéficiaire.

- Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (Ministère du Travail)

Les CAE a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Avant de signer un CAE, une convention entre l'employeur et l'ANPE doit être conclue, fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de chaque personne sans emploi.

C'est un CDD d'une durée minimale de 6 mois à 2 ans, renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois. La durée minimale de travail est de 20 heures. L'employeur perçoit une aide de l'Etat ne pouvant excéder 95 % du taux brut du SMIC horaire (8,03 euros au 01 juillet 2005).

Les informations sur ce dispositif sont disponibles auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et la Formation Professionnelle et de l'ANPE.

- Les Emplois Tremplins (Conseil Régional)

Le dispositif Emplois Tremplins est dirigé vers les associations d'au moins deux ans d'existence légale.

Il est destiné aux jeunes de moins de 26 ans, sans emploi. Une attention particulière sera accordée aux jeunes les moins qualifiés, aux jeunes issus des quartiers d'habitat social en particulier ceux relevant de la politique de la ville ; aux demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ; aux handicapés sans condition d'âge...

C'est un CDI de droit commun pour un poste à temps complet. Dans le domaine du sport, l'emploi créé doit favoriser le développement des pratiques sportives pour tous, à tous les niveaux, favorisant la mise en œuvre de « l'agenda 21 » du sport et le soutien aux projets éducatifs de la politique de la ville.

Les aides à la rémunération sont possibles durant six ans avec :

15 000 euros pendant trois ans  
 12 000 euros la quatrième année  
 11 000 euros la cinquième année  
 10 000 euros la dernière année

L'employeur s'engage à faciliter la formation qualifiante du salarié afin de professionnaliser le salarié en recherchant une validation.

- Autres dispositifs locaux (Collectivités Territoriales)

Enfin, il existe d'autres dispositifs locaux d'aide à l'emploi à l'initiative des collectivités territoriales.

Il convient donc de se rapprocher d'elles afin de s'informer sur leur politique locale pour l'emploi.

➤ *Accompagner les organes déconcentrés et les clubs dans leurs démarches administratives*

Tous ses dispositifs d'aide à l'emploi concernent nos clubs, nos comités départementaux et nos comités régionaux. Ils convient donc à chaque association de déterminer ses besoins et ceux en adéquation avec les caractéristiques sociologiques et le projet professionnel de l'individu concerné, afin d'entamer les démarches administratives nécessaires à la constitution du dossier.

Afin de soutenir le président de club, le président du comité départemental et le président du comité régional dans ce sens, le Conseiller Technique Régional ou à défaut le Directeur Technique de Zone accompagnera l'initiateur de ce projet dans la constitution du dossier administratif.

➤ *Accompagner ces structures dans la pérennisation de ces emplois*

Les objectifs de ces dispositifs d'aide à l'emploi sont d'inciter la création d'emploi (CDI) et à défaut (CDD) d'offrir une expérience professionnelle et l'accès à la formation professionnelle pour favoriser à court terme l'insertion professionnelle.

D'une manière générale, ces procédés favorisent l'emploi de personnes compétentes ou en devenir pour les associations qui ont peu de moyens. Le système d'aides dégressives notamment, permet à la structure d'établir un plan de pérennisation pour que l'emploi soit viable lorsque le dispositif de soutien arrive à son terme.

Nous devons donc accompagner avec attention la création d'emploi par le biais notamment de dispositif d'Etat ou des Collectivités Territoriales. Il s'agira de soutenir les initiatives d'embauche par l'élaboration d'une stratégie de pérennisation adaptée à la structure en visant les perspectives d'évolution nécessaires, en terme de revenus financiers, pour sa viabilité.

Nos réflexions pourront se tournées vers le développement du secteur loisir qui représente la source de revenus la plus régulière et la plus importante pour faire vivre un emploi.

Des axes de développement en vue d'une pérennisation d'emploi peuvent être :

- Augmenter les jours et les heures ouvrés pour s'adapter à toutes les contraintes d'horaires professionnels
- Offrir de nouvelles prestations de services pour satisfaire la demande locale
- Augmenter la capacité d'accueil d'adhérents par l'agrandissement de la salle (soutien des collectivités territoriales)
- Promouvoir par des actions ponctuelles la structure
- ...

Le Conseiller Technique Régional ou à défaut le Directeur Technique de Zone, accompagnera les organes fédéraux déconcentrés ou les clubs dans la construction du plan de pérennisation.

## **CONCLUSION GENERALE**

La rénovation des diplômes entamée par le Ministère chargé des Sports nous apporte des perspectives de développement en terme de notoriété et d'image de nos disciplines sportives et de loisirs.

En tant que fédération délégataire et expert de nos activités physiques et sportives, nous devons suivre l'ouverture du marché des formations professionnelles dans notre secteur d'activité. La création de l'organisme de formation va permettre à notre fédération d'impulser une formation qualitative des animateurs de clubs de demain, en accord avec les textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre des BPJEPS.

Ensuite, la mise en place des formations du niveau IV correspondant à un bassin d'emploi potentiel, notre fédération doit d'une part, favoriser la création d'emploi et d'autre part accompagner l'employeur dans ses démarches de pérennisation.

La formation professionnelle et l'emploi ne doivent plus être considéré séparément, mais comme une interaction indispensable au bon fonctionnement de ce dispositif qui consiste à répondre prioritairement aux besoins du terrain et non à une logique de prestataire de formation professionnelle.

# **LA FORMATION DES FUTURS CADRES**

## La formation des futurs cadres

Notre fédération, agréée et délégataire, obtient à ce titre des aides du Ministère chargé des sports, conformément à l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée. Notamment, des agents de l'Etat, les Conseillers Techniques Sportifs ont des missions placées auprès de la fédération ou de ses Comités Régionaux afin de favoriser la mise en œuvre de politiques sportives dans le cadre de leurs missions de service public conférées et de leurs prérogatives de puissances publiques déléguées par le MJSVA.

L'effectif de référence des ressources humaines attribué à notre fédération par le Ministère chargé des sports est de 23 cadres techniques (CTS et contrat PO). Actuellement, seulement 21 postes sont pourvus. De plus, des départs à la retraite sont imminents car certains de nos CTS arrivent en fin de carrière. Nous devons donc songer à impulser le renouvellement de nos CTS.

Ensuite, nous constatons que nous avons très peu d'interlocuteurs spécialistes d'haltérophilie (seule option ouverte au concours de recrutement des Professeurs de Sport) dans les services déconcentrés du MJSVA, environ une dizaine actuellement. De ce fait, le développement et la promotion de nos pratiques sportives fédérales au niveau local sont plus difficiles puisque nous n'avons aucun relais pour favoriser et appuyer nos instances déconcentrées dans le cadre de la politique sportive du MJSVA.

Enfin, l'image du métier de Professeur de Sport est souvent cantonnée aux missions d'entraînement par l'ensemble de la sphère sportive alors que ce rôle de CTS ne représente que la partie émergée de l'iceberg. Cette représentation du métier peut être un facteur limitant pour susciter des vocations professionnelles alors que la richesse du métier de professeur de sport réside dans la multidisciplinarité des actions à mener et dans les différents lieux d'intervention de ce dernier.

Afin d'apporter des éléments de réponse et un plan d'actions pour contribuer au développement de ce secteur, nous proposons deux axes :

- Susciter et favoriser la vocation professionnelle : devenir professeur de sport
- Offrir et encadrer la préparation au concours de recrutement des professeurs de sport

Dans l'optique de réaliser ces objectifs, nous devons :

- Informer et promouvoir le métier de professeur de sport
- Mettre en place une formation fédérale spécifique
- Soutenir le candidat dans la réalisation de son projet professionnel

## **ACTION 1 : SUSCITER ET FAVORISER LA VOCATION PROFESSIONNELLE : DEVENIR PROFESSEUR DE SPORT**

Le métier de professeur de sport est peu connu concrètement dans la sphère sportive. En général, les gens ont une vision limitée de son champ d'action dans le domaine du sport. Ce qui ne facilite pas la construction d'un projet professionnel dans ce sens.

Le professeur de sport sert en fait de relais avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative dont il dépend. Ses fonctions sont multiples, et vont de l'animation au conseil, en passant par la promotion du sport. Ses rôles sont pour le moins variés. Il peut par exemple s'occuper du contact entre les associations et pouvoirs publics, être en charge d'animations sportives au niveau local ou gérer l'entraînement de sportif de haut niveau. Une véritable passion ainsi qu'une bonne connaissance du monde du sport sont indispensables. Le professeur de sport a le sens du contact, de l'initiative et surtout une grande motivation. Le spectre des activités de ce métier est tellement large qu'il s'adapte aux compétences de chacun.

D'autre part, nous constatons aussi que les modalités de recrutement de ces agents d'Etat sont là encore floues pour le plus grand nombre.

Afin de susciter des vocations vers ce métier, de préparer le renouvellement des CTS et de favoriser l'émergence de profil Conseiller d'Animation Sportif, nous devons :

➤ *Promouvoir le métier de professeur de sport*

Nous devons donc communiquer régulièrement, par le biais des média fédéraux (site Internet, revue fédérale, flash infos), des informations relatives aux statuts, rôles, missions et modalités de recrutement du professeur de sport afin que nos licenciés aient une vision large du métier.

Ensuite, il appartient à chacun des professeurs de sports missionnés auprès de la fédération ou des Comités Régionaux, de promouvoir régulièrement notre métier.

Ces actions de promotion permettront de motiver les candidatures au concours de recrutement des professeurs de sport, aussi bien pour les options CTS que CAS.

Enfin, nous les dirigerons vers le responsable du Département de la Formation pour les soutenir dans leur volonté d'intégrer le corps des professeurs de sport.

➤ *Informersur les dispositifs existants*

Ensuite, nous devons faire circuler les informations relatives au dispositif de préparation au concours de professeur de sport.

A cet effet, nous devons recenser au sein de notre fédération, tous les candidats susceptibles de se présenter à ce concours de la fonction publique d'Etat afin d'établir une liste des éventuels potentiels pour leur faire parvenir ces informations.

Nous leur communiquerons notamment les exigences et les informations inhérentes au concours d'entrée des classes probatoire pour les Sportif de Haut Niveau et préparatoire mises en place par l'INSEP.

Le responsable du Département de la Formation sera chargé de déterminer et de mettre en œuvre les modalités de promotion et d'information du métier de professeur de sport.

### **CONCLUSION DE L'ACTION**

Malgré la présence de CTS dont les missions sont placées auprès de la fédération et de ses Comités Régionaux, et que le CAS soit un interlocuteur régulier des dirigeants de nos clubs affiliés notamment dans le cadre de la part régionale du CNDS, nos licenciés connaissent très peu l'envergure et les fonctions inhérentes au métier de professeur de sport. De ce fait, il suscite très peu de vocation au sein de notre fédération.

La promotion et l'information sur ce métier sont donc très importantes pour renouveler nos CTS et mettre en place des CAS spécialistes de nos disciplines sportives dans les services déconcentrés du MJSVA.

Les CAS représentent un élément important pour contribuer, au travers de la promotion et du développement du sport pour le plus grand nombre, au développement de nos structures associatives et de la notoriété de nos pratiques sportives dans la sphère sportive.

## **ACTION 2 : OFFRIR ET ENCADRER LA PREPARATION AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE SPORT**

Actuellement, notre fédération n'a aucun dispositif de soutien ou de formation pour nos candidats au concours de recrutement des professeurs de sport. Pourtant, nous avons régulièrement des athlètes qui entrent dans la classe probatoire pour les sportifs de haut niveau et/ou dans la classe préparatoire de l'INSEP.

D'une manière générale, les fédérations sportives mettent en place des formations fédérales notamment pour l'écrit 2 et l'oral vidéo qui sont spécifiques de la discipline et corrigés par un CTS expert de la discipline.

Ces dispositifs sont très importants puisque le professorat de sport est un concours de catégorie A de la fonction publique d'Etat et qu'il comporte des notes éliminatoires. Dans les cas où des postes CTS externe sont ouverts, nous devons donc aider le ou les candidats dans leur préparation afin que ce dernier soit pourvu. D'autre part, le manque de CAS, spécialistes de nos disciplines sportives au sein des services déconcentrés du MJSVA, est une lacune qui se répercute inévitablement sur le développement et la promotion de nos disciplines sportives dont la notoriété est très faible ou stéréotypée.

Avec les données du recensement des candidats potentiels au concours de recrutement des professeurs de sport, nous allons pouvoir mettre en place un dispositif de formation adapté à leur besoin, en fonction de leur profil CAS ou CTS.

Nous devons donc :

- *Créer une formation fédérale pour le concours PS*

Notre fédération doit mettre en place une formation fédérale accès sur la préparation au concours de recrutement des professeurs de sport afin d'optimiser la préparation de nos candidats en vue de leur réussite.

Le responsable du Département Formation sera chargé de coordonner ce dispositif spécifique et notamment d'établir un calendrier de formation au professorat de sport qui sera diffusé par le biais de nos média fédéraux.

Les CTS, dont les missions sont placés auprès de la fédération ou de ses Comités Régionaux, seront chargés de dispenser la formation, en fonction de leur familiarité avec les épreuves écrites et orales du concours, sauf incompatibilité liée à la participation au jury de l'examen.

Les cours seront dispensés au siège fédéral et/ou au siège de notre organisme de formation (IPFF).

- *Faciliter l'accès à tous les dispositifs de formation*

Outre nos sportifs de haut niveau qui ont intégrés le pôle France à l'INSEP, les candidats potentiels au métier de professeur de sport n'ont pas forcément la disponibilité suffisante pour se déplacer au siège fédéral afin de suivre la formation proposée.

Notre dispositif doit donc être adaptable au projet de vie du candidat en offrant plusieurs options qui nous permettront d'élaborer conjointement avec le candidat son « menu » personnel de formation de la manière suivante :

- Proposer et financer l'intégration de la classe préparatoire à l'INSEP (admissible CTS interne/externe)
- Et/ou
- Proposer et financer une formation dans le CREPS de la région du candidat
- Et/ou
- Suivre la formation fédérale individualisée

Le Directeur Technique National étudiera les modalités d'obtention d'aides financières pour de soutenir les candidats dans leurs frais de déplacement et d'hébergement inhérents au suivi des dispositifs de formation cités précédemment.

### **CONCLUSION DE L'ACTION**

Une formation fédérale est indispensable pour favoriser la réussite au concours du professorat de sport dans l'optique du renouvellement des CTS puisque l'écrit de culture scientifique et l'oral vidéo sont évalués par les CTS dont les missions sont placées auprès de notre fédération. Elle permettra de pointer nos attentes dans ces épreuves spécifiques d'une de nos disciplines.

Ensuite, Seul l'INSEP et quelques CREPS proposent des dispositifs de formation spécifique à ce concours. De ce fait, nous devons proposer une alternative afin d'encadrer la concrétisation d'un projet professionnel CAS qui contribuera, au niveau local, à la promotion et au développement de nos disciplines sportives.

Mais, pour que ce dispositif soit opérationnel, il est nécessaire de passer par des étapes intermédiaires d'informations et de recensement des candidats.

## **CONCLUSION GENERALE**

Ce secteur de la formation est, à l'heure actuelle, vierge de toutes politiques de développement cohérente. En effet, les actions sont réalisées au coup par coup suivant l'émergence de besoins de formation d'un candidat lorsque celui-ci se retrouve admissible. Par conséquent, nos apports sont limités dans le temps et ne prennent pas en compte la totalité des épreuves du concours de recrutement des professeurs de sport.

Au regard de ce constat, nous devons donc créer un dispositif de formation visant à promouvoir ce métier, à attirer des candidats potentiels et à les soutenir jusqu'à la concrétisation de leur projet professionnel.

C'est aussi par la formation des futurs cadres de demain que nous allons pouvoir promouvoir et développer nos disciplines sportives de façon pérenne.

# **ECHEANCIER PREVISIONNEL**

## Echéancier prévisionnel

### 5) PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

#### ➤ Le loisir (suivant CTN loisir)

Action 1 : Connaître et fidéliser nos licences loisirs (**saison 2006/2007**)

Action 2 : Dynamiser et structurer nos activités vers ce public (**saison 2007/2008**)

Action 3 : Diversifier l'offre de la pratique loisir (**2006/2008**)

Action 4 : Provoquer de nouvelles affiliations (**2006/2007**)

#### ➤ Les jeunes

Action 1 : Elaborer un parcours spécifique pour encadrer l'activité des débutants (**sept 2008**)

Action 2 : Créer et pérenniser des animations ponctuelles ciblées vers ce public (**saison 2006/2007**)

#### ➤ Les femmes

Action 1 : Développer l'accessibilité des jeunes filles à nos pratiques compétitives (**saison 2006/2007**)

Action 2 : Promouvoir et valoriser la pratique féminine (**2007/2009**)

Action 3 : Favoriser l'accès des femmes aux instances dirigeantes (**2006/2009**)

#### ➤ L'évènementiel

Action 1 : Optimiser l'organisation des compétitions inscrites aux calendriers nationaux (**janv 2007**)

Action 2 : Structurer l'organisation des compétitions internationales (**janv 2008**)

Action 3 : Innover par la création de nouveaux événements (**saison 2006/2007**)

#### ➤ Les Dom-Tom

Action 1 : Renforcer et pérenniser le soutien apporté aux DOM déjà actifs (**2006/2009**)

Action 2 : Favoriser l'ouverture vers les TOM à fort potentiel (**2006/2009**)

### 6) DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

#### ➤ La détection des talents

Action 1 : La stratégie de détection/évaluation (**2006/2012**)

Action 2 : Elaborer un suivi des jeunes talents (**2007/2009**)

#### ➤ La filière

Action 1 : Déterminer la politique globale de la filière d'accès au sport de haut niveau

Action 2 : Déterminer les objectifs sportifs de notre filière

Action 3 : Prévoir les perspectives de développement de notre filière

➤ La Préparation Olympique et la performance

Action 1 : La préparation olympique de l'haltérophilie

Action 2 : La préparation de haut niveau de la force athlétique

Action 3 : Les outils de soutien à la recherche de performance de haut niveau

Action 4 : La performance en culturisme

## 7) PROMOTION DES METIERS DU SPORT

➤ Formation Fédérale

Action 1 : Restructurer la formation fédérale (**initiateur : janv 2007, moniteur : janv 2008, entraîneur : janv 2009**)

Action 2 : Créer un référentiel de contenus de formation (**janv 2007**)

Action 3 : Valoriser les diplômés de la formation fédérale (**2006/2009**)

➤ Formation Professionnelle

Action 1 : Créer un organisme de formation (**2007/2012**)

Action 2 : Promouvoir la professionnalisation dans nos clubs, départements et régions (**2007/2012**)

➤ Formation des futurs cadres :

Action 1 : Susciter et favoriser la vocation professionnelle : devenir professeur de sport (**2006/2009**)

Action 2 : Offrir et encadrer la préparation au concours de recrutement des professeurs de sport (**saison 2006/2007**)